



Sucré à point : bien placés pour livrer

RAPPORT ANNUEL 2024 DE ROGERS SUGAR INC.



Table des matières

À PROPOS DE NOUS	4
FAITS SAILLANTS DE NOTRE RENDEMENT	5
MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION	8
DYNAMIQUES DU MARCHÉ	10
LES PILIERS DE ROGERS SUGAR	12
EXPANSION DE NOS ACTIVITÉS DANS L'EST - LE PROJET LEAP	14
POINTS SAILLANTS DES FACTEURS ESG	16
RAPPORT DE GESTION	19
RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS	64
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	65
RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ	129

Nous sommes là pour nos clients
et nous sommes prêts à les
approvisionner lorsqu'ils ont
besoin d'une tasse de sucre,
ou de 4 999 autres !





Nous importons du sucre brut d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale vers Vancouver

Bienvenue dans notre quartier !

Chaque jour, des consommateurs se rendent chez des détaillants pour acheter nos produits de sucre et d'érable afin de les savourer chez eux, mais ce n'est qu'une facette de notre histoire. Rogers Sugar compte également parmi ses clients les principaux producteurs d'aliments que les gens apprécient tous les jours. Nos édulcorants sont des ingrédients fonctionnels essentiels dans les produits qu'ils fabriquent. Grâce à nos installations idéalement situées au cœur de leur écosystème, nous sommes les mieux placés pour approvisionner nos clients au moment et selon les quantités dont ils ont besoin. Notre objectif est d'être un partenaire fiable, implanté dans la collectivité, qui mérite leur confiance à chaque livraison. Dans un contexte où le secteur s'apprête à connaître une croissance de la demande à long terme, nos installations, nos partenariats de longue date et notre réputation en matière de service à la clientèle nous placent dans une position privilégiée pour participer à cette croissance.



Nous importons du sucre brut d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale vers Vancouver

Nous importons du sucre brut d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale vers Montréal

Nous prévoyons produire de 105 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betterave à partir de la récolte de cette année à Taber

Nous approvisionnons les fabricants d'aliments et de boissons au Canada et aux États-Unis



À propos de nous



NOTRE VISION

Être une entreprise avec laquelle il est agréable de s'associer, de travailler et d'investir, en offrant un large éventail de solutions d'édulcorants naturels de premier choix.



NOTRE STRATÉGIE

Nous visons à générer une croissance constante, durable et rentable au bénéfice de toutes les parties prenantes.

**ROGERS
SUGAR INC.**

La société de
portefeuille
de Lantic Inc.

TSX: RSI

Lantic



Lantic fabrique du sucre et d'autres édulcorants entièrement naturels sous les marques Rogers et Lantic.



Lantic est propriétaire de la Corporation des Produits de l'Érable, qui fabrique des produits à base d'érable entièrement naturels.

Faits saillants de notre rendement

142 \$

millions de dollars en
BAIIA ajusté consolidé



SECTEUR DES
PRODUITS DE L'ÉRABLE
18 \$ millions de dollars
SECTEUR DU SUCRE
124 \$ millions de dollars

+28 %

1,2 \$

milliard de dollars en
produits consolidés



SECTEUR DES
PRODUITS DE L'ÉRABLE
234 \$ millions de dollars
SECTEUR DU SUCRE
998 \$ millions de dollars

+12 %

Flux de trésorerie disponible

73 \$ millions
de dollars

Dividende par action

0,36 \$

Volume de sucre

753 000

tonnes métriques

Volume de sirop d'érable

47

millions de livres

Message du président du conseil d'administration

Chers actionnaires,

Au nom de votre conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2024, une année caractérisée par des réalisations importantes et un engagement sans faille dans la mise en œuvre de notre stratégie. Pour l'année qui vient de se terminer, nous avons obtenu un solide bilan financier et franchi plusieurs étapes opérationnelles, ce qui témoigne de la résilience de notre entreprise et de la vigueur des marchés que nous servons. Nous comptons atteindre nos objectifs de croissance constante, durable et rentable alors que nos clients intensifient leurs activités pour répondre à la demande croissante pour leurs produits dans les prochaines années.

Notre solide bilan financier est le fruit d'une série d'initiatives stratégiques et d'une demande persistante pour nos produits. Ces résultats témoignent du travail acharné et du dévouement de nos employés partout au pays. Les investissements que nous avons réalisés ces dernières années produisent leurs effets et sont à la base de notre rendement en 2024.

Cette année encore, notre secteur du sucre a enregistré de bons résultats, grâce à des conditions de marché favorables et à une volonté résolue de répondre aux besoins de nos clients, même en dépit des perturbations du travail que nous avons connues au cours des premiers mois de l'année dans notre raffinerie de Vancouver.

Les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable se sont améliorés de manière significative en 2024, en raison de la reprise de la demande mondiale de sirop d'érable et des investissements stratégiques antérieurs en matière de technologie et d'efficacité opérationnelle. Nous éprouvons une grande fierté dans le fait que notre secteur de l'érable soit le plus important embouteilleur de sirop d'érable au monde. Nous sommes enthousiastes quant au potentiel de croissance de ce secteur dans les années à venir.

En 2024, nous avons également entrepris l'important travail de positionnement de notre entreprise pour participer à la croissance à long terme du marché des édulcorants en Amérique du Nord. Compte tenu des perspectives favorables d'une croissance saine de la demande de produits contenant du sucre en Amérique du Nord, nous avons annoncé l'an dernier des plans pour notre première grande expansion de capacité en plus de vingt ans, afin de consolider notre position en tant que fournisseur de choix pour nos partenaires fabricants. Le chantier de ce projet, que nous appelons le projet LEAP, a été lancé.

Grâce au projet LEAP, la capacité de production de notre raffinerie de Montréal augmentera d'environ 100 000 tonnes métriques. En outre, le projet prévoit la modernisation de nos installations et des investissements visant à améliorer nos capacités logistiques dans l'est du Canada. Au cours des deux prochaines années, le projet LEAP exigera un investissement important en temps et en efforts, ainsi qu'en ressources humaines et financières. Le conseil d'administration et l'équipe de direction sont d'avis que c'est le bon moment pour franchir cette démarche importante et passer à la prochaine phase de croissance de notre entreprise.

Pour réaliser nos projets d'avenir, nous ne perdons pas de vue que notre personnel est au cœur de tout ce que nous entreprenons. Notre engagement en faveur de la santé et du bien-être des membres de notre personnel à tous les échelons de l'entreprise est inébranlable. En effet, leur santé et leur sécurité constituent l'un des principaux piliers de notre programme ESG. Cette année, nous avons fait des progrès considérables dans nos initiatives ESG en améliorant les mesures et la communication des indicateurs de rendement qui importent à nos parties prenantes. Dans le cadre de son engagement à rendre des comptes à nos actionnaires et à faire preuve de transparence, le conseil d'administration encourage les parties intéressées à lui faire part de leurs commentaires sur tous nos efforts environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Nous sommes optimistes quant à l'avenir de l'entreprise, compte tenu du rendement de nos deux secteurs d'activité en 2024 et des travaux que nous avons entrepris pour préparer la prochaine phase de notre croissance. Au nom de l'ensemble du conseil d'administration, je félicite notre président et chef de la direction, Mike Walton, et le reste de son équipe de direction pour les résultats obtenus cette année.

Enfin, j'exprime ma profonde gratitude à notre personnel, à nos clients et à nos actionnaires. Je les remercie pour leur confiance et leur soutien constants et j'espère qu'ils nous accompagneront dans la prochaine phase de notre parcours.



Dallas Ross
Président du conseil d'administration

«Nous avons obtenu un solide bilan financier et franchi plusieurs étapes opérationnelles, ce qui témoigne de la résilience de notre entreprise et de la vigueur des marchés que nous servons.»

Dallas Ross
Président du conseil d'administration



Message du président et chef de la direction

Chers actionnaires,

La dernière année a été riche en progrès pour Rogers Sugar. Nous avons su démontrer la résilience de notre modèle d'entreprise, atteindre nos objectifs stratégiques et jeter les bases d'une croissance future, tout en affichant un solide bilan financier. C'est avec fierté que je peux dire que nous avons obtenu ces excellents résultats sans perdre de vue notre priorité d'offrir un lieu de travail sécuritaire et sain aux membres de notre personnel et à nos partenaires commerciaux dans l'ensemble de nos installations.

En 2024, nos produits totaux ont dépassé 1,2 milliard de dollars, et le BAIIA ajusté total s'est élevé à 142 millions de dollars. Le bénéfice net ajusté par action pour l'année, à 0,56 \$ par action, a augmenté de plus de 30 % par rapport à l'année dernière, ce qui a permis de verser 42 millions de dollars de dividendes aux actionnaires.

En 2024, nous avons également lancé les piliers de Rogers Sugar, qui mettent l'accent sur une croissance constante, rentable et durable. Ce cadre de travail nous indique la voie à suivre pour transformer Rogers Sugar en une entreprise encore meilleure et en un meilleur investissement. Ces efforts sont visiblement fructueux, comme en témoignent les résultats financiers de l'année pour nos deux secteurs d'activité.

SUCRE

Cette année, notre secteur du sucre a enregistré des produits de 1,0 milliard de dollars et un BAIIA ajusté de 124 millions de dollars, deux indicateurs en nette progression par rapport à l'année dernière. La rentabilité croissante de ce secteur au cours des trois dernières années résulte de l'importance que nous accordons à la fiabilité du service à la clientèle et des conditions favorables du marché, en particulier pour les produits contenant du sucre.

Ces résultats ont été obtenus malgré les perturbations liées à l'arrêt de travail dans notre raffinerie de Vancouver, dans le cadre de la négociation d'une nouvelle convention collective visant à améliorer notre capacité à servir nos clients et à préparer notre entreprise à la croissance. De ce fait, la production a été réduite à Vancouver pendant environ quatre mois au début de 2024. Même si nous sommes fiers de la façon dont nos équipes ont collaboré pour soutenir nos clients pendant cette période, nous sommes conscients qu'une réduction du volume des ventes était inévitable, et nous regrettons les répercussions qui en ont découlé pour nos clients.

Dans l'ensemble, le volume de nos ventes de sucre pour l'année s'est élevé à 753 000 tonnes métriques, une baisse par rapport à l'année dernière, principalement attribuable à l'interruption de travail à Vancouver. La production de notre raffinerie de Montréal a été très forte en 2024, puisque nous avons concentré nos efforts sur l'amélioration et l'optimisation de notre processus de raffinage. À Taber, nous avons produit 115 000 tonnes métriques de sucre, soit une augmentation de près de 10 % par rapport à l'année dernière, grâce à une récolte de betteraves sucrières favorable. Nous sommes fiers d'être le seul fournisseur de sucre de betterave au Canada et de notre partenariat avec les producteurs de betteraves sucrières de l'Alberta.

PRODUITS DE L'ÉRABLE

Notre secteur des produits de l'érable a réalisé d'excellents résultats au cours de l'année. Le volume des ventes a atteint 47 millions de livres de sirop d'érable, tandis que les produits ont atteint 234 millions de dollars, soit une amélioration de 7 % et de 11 % respectivement par rapport à l'année dernière. Ce secteur a enregistré une marge brute ajustée de plus de 10 % en 2024, tandis que le BAIIA ajusté a augmenté de 36 % pour atteindre 18 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable à la hausse des prix et aux investissements

dans les initiatives d'amélioration continue et d'automatisation mises en œuvre au cours des dernières années.

Nous nous réjouissons de la reprise de la demande de sirop d'érable et d'autres produits dérivés de l'érable, et nous sommes fiers de notre position de principal fournisseur sur le marché mondial. De plus, nous sommes prêts à saisir les occasions qui se présenteront de tirer parti de notre succès dans le secteur des produits de l'érable et de faire connaître les bienfaits des produits de l'érable canadien à un plus grand nombre de personnes dans le monde entier.

LA VOIE DE L'AVENIR

La dynamique du marché du sucre reste favorable. De plus en plus de fabricants d'aliments se tournent vers le Canada pour s'approvisionner en produits sucriers de grande qualité. Les clients connaissent la valeur de Rogers Sugar en tant que partenaire stratégique dans leurs propres plans de croissance et construisent leurs installations de production pour tirer parti des conditions économiques favorables.

Le secteur national de la fabrication d'aliments représente des centaines de milliers d'emplois et des millions de familles. Nous prenons au sérieux la responsabilité de fournir du sucre et, à ce titre, nous sommes déterminés à maintenir notre position de partenaire de choix dans ce réseau.

Nous continuons à regarder au-delà des besoins actuels de nos clients et à nous assurer que nous pourrions répondre à leurs besoins dans les prochaines années. L'an dernier, nous avons annoncé notre projet d'expansion LEAP. Ce projet marque la première augmentation significative de la production depuis plus de vingt ans. Nous estimons que cette expansion est essentielle pour permettre à notre entreprise de continuer à répondre aux besoins futurs de nos clients et de favoriser une croissance rentable.

À terme, le projet LEAP augmentera d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité de production de notre raffinerie de Montréal et améliorera nos capacités logistiques dans l'est du Canada. Cette année, nous avons entamé la phase de construction de ce projet et nous avons acquis du matériel de production et de logistique, y compris du matériel de raffinage du sucre, auprès de fournisseurs réputés.

En 2024, nous avons également pris des mesures pour conclure des ententes de financement pour le projet d'expansion LEAP en procédant à une émission d'actions bien accueillie qui a permis

de lever plus de 112 millions de dollars. Nous avons pu profiter des conditions favorables du marché pour financer le projet de manière prudente.

J'ai également le plaisir d'annoncer que nous avons réalisé des progrès considérables cette année dans l'avancement de notre programme ESG et des initiatives qui y sont liées. En effet, nous avons accompli de grandes avancées dans la réduction de notre consommation d'eau et d'énergie, ainsi que dans l'approvisionnement en sucre durable et éthique. La sécurité et le bien-être des membres de notre personnel sont à la base de toutes nos initiatives. Par conséquent, la sécurité sur le lieu de travail a toujours été, et restera, notre principal et plus important engagement.

Je suis fier de nos nombreuses réalisations cette année et encore davantage du travail que nous accomplissons pour que Rogers Sugar soit en bonne position afin de générer des résultats pour nos parties prenantes à l'avenir. Je suis certain que nous sommes sur la bonne voie pour réussir et créer de la valeur à long terme. L'équipe de direction et moi-même tenons à remercier les membres du personnel, nos actionnaires et nos clients pour leur soutien continu. Nous nous réjouissons de les savoir à nos côtés pour la suite de notre parcours.

Michael Walton
Président
et chef de la direction



«Les clients connaissent la valeur de Rogers Sugar en tant que partenaire stratégique dans leurs propres plans de croissance.»

Michael Walton
Président et chef de la direction





CANADA

~ **1,4** MILLION DE TONNES PRODUITES

Source : Institut canadien du sucre



ÉTATS-UNIS

~ **11,5** MILLIONS DE TONNES PRODUITES

Source : Département de l'agriculture des États Unis



AMÉRIQUE DU NORD

~ **18** MILLIONS DE TONNES PRODUITES

Sources : Institut canadien du sucre, Département de l'agriculture des États-Unis, Conadesuca

SUCRE

Le sucre est sucré, mais il est tellement plus que cela. Il est entièrement naturel. C'est un produit de la terre, tiré de la betterave ou de la canne à sucre. Le sucre est un ingrédient fonctionnel clé dans de nombreux aliments que nous consommons tous les jours.

Rien ne peut remplacer les qualités du sucre. Rien d'autre ne confère le même poids, la même couleur et la même consistance à une variété d'aliments préparés. Rien d'autre ne se mélange comme le sucre, ne se mesure comme le sucre et, surtout, n'a le même goût que le sucre.

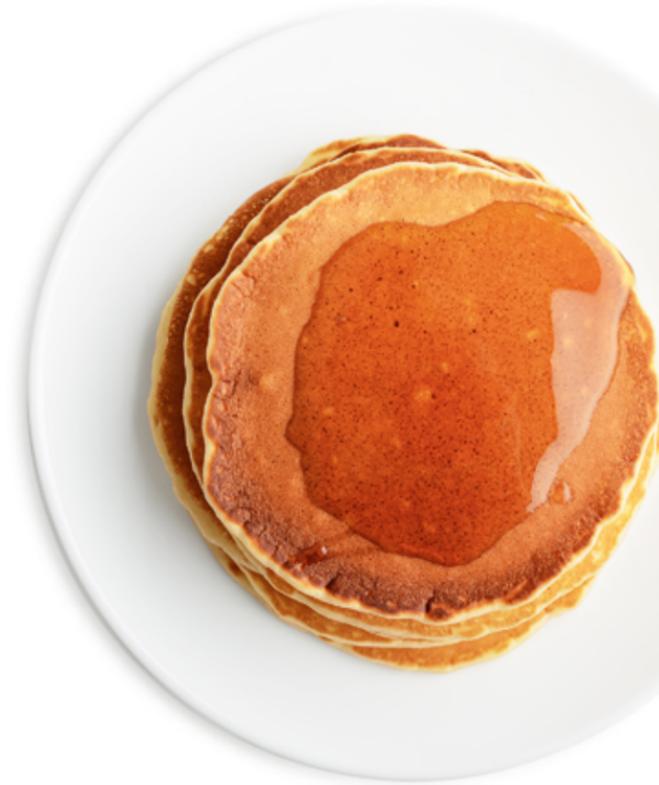
L'Amérique du Nord est à la fois un grand producteur et un grand consommateur d'aliments préparés, dont beaucoup nécessitent du sucre comme ingrédient fonctionnel. De nombreux transformateurs canadiens d'aliments et de boissons exportent vers les États-Unis. Nous sommes présents partout au Canada pour fournir à nos clients

le sucre dont ils ont besoin, et ce, au bon endroit. Ils sont de plus en plus nombreux à établir leurs installations de fabrication pour tirer parti de notre approvisionnement avantageux en sucre. Nos clients planifient de nourrir une population en pleine croissance, et nos produits du sucre seront des ingrédients clés dans la réussite de ces plans.

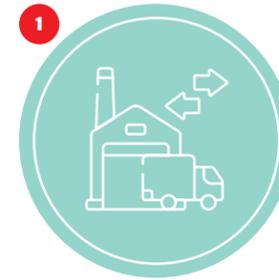
PRODUITS DE L'ÉRABLE

Y a-t-il quelque chose de plus « canadien » que l'érable? Le sirop d'érable est un régal et un véritable trésor de la nature. Rien n'est ajouté au nectar des arbres pour fabriquer les produits sains appréciés dans le monde entier. Le Canada est le fier fournisseur de 80 % des produits de l'érable dans le monde. La filière acéricole au Canada représente environ 13 500 producteurs. Nous sommes fiers de notre position de principal distributeur de produits de l'érable du Canada dans le monde entier.

Nous sommes présents partout au Canada pour fournir à nos clients le sucre dont ils ont besoin, et ce, au cœur même de la zone de production.

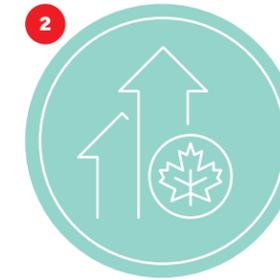


En 2024, nous avons lancé les piliers de Rogers Sugar, qui mettent l'accent sur une croissance constante, rentable et durable. Collectivement, ces piliers nous permettront de livrer la marchandise dans les prochaines années.



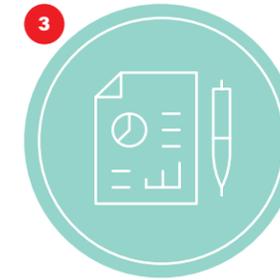
MODERNISER, OPTIMISER ET FAIRE CROÎTRE LE SECTEUR DU SUCRE

En 2024, nous avons commencé la construction du projet LEAP et conclu des conventions collectives dans deux de nos installations, ce qui améliorera notre capacité à servir nos clients pour les années à venir.



OPTIMISER LA RENTABILITÉ DU SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Nos efforts en matière d'efficacité opérationnelle et d'automatisation des processus se sont traduits par une amélioration considérable des marges du BAIIA ajusté.



MAINTENIR UN SOLIDE PROFIL FINANCIER

Approche de financement équilibrée visant un bilan de bonne qualité.



POURSUIVRE NOS PROGRAMMES ESG

Nous avons fait des progrès considérables dans la définition et la communication de nos principales priorités ESG. Nous considérons la santé et la sécurité de notre personnel, l'utilisation des ressources et l'approvisionnement éthique comme nos responsabilités les plus importantes.

De 105 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betterave seront produites à partir de la récolte de cette année à Taber, en Alberta.



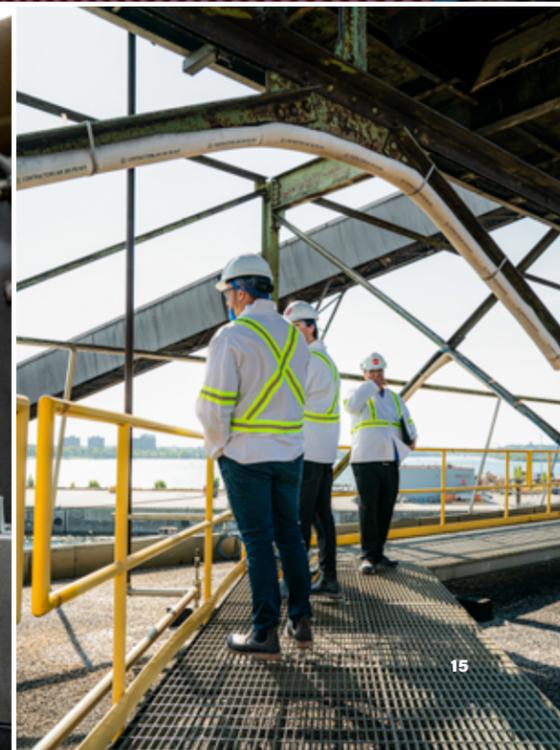
Expansion de notre raffinerie dans l'est - Le projet LEAP

L'un des principaux piliers de Rogers Sugar est la modernisation, l'optimisation et la croissance du secteur du sucre.

Au-delà des besoins immédiats de nos clients, nous nous attendons à ce que les bonnes conditions du marché persistent à moyen et long terme, soutenues par une demande nord-américaine saine et croissante pour les produits contenant du sucre. Nos clients s'attendent à ce que nous renforçons notre soutien tandis qu'ils se préparent à répondre à cette demande.

Rogers et Lantic se réjouissent de l'occasion qui leur est donnée de croître aux côtés de leurs clients. L'an dernier, nous avons annoncé le lancement du projet LEAP, notre première grande expansion de capacité en plus de vingt ans. Grâce à ce projet, nous augmenterons de 100 000 tonnes métriques nos capacités de production et de distribution dans l'est du Canada. Les premières livraisons devraient avoir lieu d'ici la fin de l'exercice 2026.

Cette année, le projet LEAP a progressé de manière significative. Au moment de publier ce rapport, la construction est bien avancée. Comme toujours, nous entreprenons ce projet en accordant une attention inébranlable à la santé et à la sécurité de tous les membres de notre personnel et entrepreneurs. Outre la hausse de la capacité, le projet LEAP est l'occasion de moderniser et de remettre à neuf les installations de Montréal, afin d'améliorer le milieu de travail du personnel, tout en optimisant l'efficacité de nos flux de travail et de nos processus. Le projet LEAP renforcera notre position sur le marché nord-américain du sucre, en nous permettant de tirer parti des occasions à venir.



Points saillants des facteurs ESG

Chez Rogers Sugar, le développement durable est au cœur de toutes les activités de l'entreprise et constitue le quatrième pilier de Rogers Sugar. Dans le cadre de la planification de l'avenir de notre entreprise et de notre secteur, nous gardons à l'esprit l'incidence de nos activités sur tous les groupes de parties prenantes, qu'il s'agisse des agriculteurs qui cultivent nos produits du sucre et de l'érable, des travailleurs qui transforment ces matières premières en édulcorants ou des clients qui utiliseront nos produits pour produire une variété d'aliments. Nous nous efforçons d'intégrer des pratiques exemplaires de développement durable afin de prendre soin de notre personnel, de nos collectivités et de notre planète.

Cette année, nous avons publié notre quatrième rapport ESG, qui consolide les progrès annuels que nous avons réalisés dans l'éval-

uation et la communication de nos initiatives ESG. Nos efforts sont motivés par le fait que les décisions que nous prenons aujourd'hui auront des conséquences durables sur le bien-être de notre personnel et de notre planète dans l'avenir. Nous sommes déterminés à intégrer des pratiques qui laisseront un legs de contributions positives. Au cours de la dernière année, nous avons fait des progrès significatifs dans l'évaluation, la communication et la mise en œuvre de nos principales priorités ESG dans le cadre de notre engagement envers la transparence et l'amélioration continue.

La sécurité et le bien-être des membres de notre personnel sont à la base de toutes nos initiatives. Par conséquent, la sécurité sur le lieu de travail a toujours été, et restera, notre principal et plus important engagement.

Nous sommes fiers de toutes les personnes qui, dans l'ensemble de l'entreprise, contribuent à nos progrès et à notre détermination à être un fournisseur de produits du sucre et de l'érable qui soit sain, équitable et éthique.



ROGERS

Lantic



Rapport de Gestion

États Financiers Consolidés



Pour les exercices clos
Le 28 septembre 2024 et le 30 septembre 2023

Le présent rapport de gestion de Rogers Sugar Inc. (la « Société », « Rogers », « RSI » ou « nous », « nos » et « notre ») daté du 27 novembre 2024 doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités et les notes y afférentes pour les exercices clos les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023.

Toute l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés audités est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et le terme « dollar » ainsi que le symbole « \$ » désignent des dollars canadiens.

La direction est responsable de la préparation du présent rapport de gestion. Avant d'être publiés, les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion de Rogers ont été approuvés par son conseil d'administration selon la recommandation de son comité d'audit.

Des renseignements supplémentaires sur Rogers, Lantic Inc. (« Lantic ») (Rogers et Lantic ci-après collectivement désignées par le « secteur du sucre »), The Maple Treat Corporation (« TMTC ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC » ou le « secteur des produits de l'érable »), y compris la notice annuelle, les rapports annuels et trimestriels, le rapport annuel sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, la circulaire de sollicitation de procurations, le prospectus simplifié et les divers communiqués de presse sont disponibles sur le site Web de Rogers au www.LanticRogers.com ou sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche+ (« SEDAR+ ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedarplus.ca. L'information que contient ou rend accessible notre site Web ne fait pas partie du présent rapport de gestion et n'est pas intégrée par renvoi au présent document.

NOS ACTIVITÉS

Tout au long de son histoire qui a commencé en 1888, Rogers a toujours su offrir au marché canadien des produits du sucre de haute qualité.

Lantic, la filiale entièrement détenue par Rogers, exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation de betteraves à sucre à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Les produits du sucre de Lantic sont généralement commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien et comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Nous exploitons également un centre de distribution à Toronto, en Ontario.

Maple Treat exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de Maple Treat, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts principalement par des distributeurs dans environ 50 pays.

Nos activités sont regroupées en deux secteurs distincts, soit le secteur du sucre qui englobe notamment le sucre raffiné et ses sous-produits, et le secteur des produits de l'érable, qui englobe notamment le sirop d'érable et les produits à base de sirop d'érable.

Secteur du sucre

INSTALLATIONS

Lantic est le seul producteur de sucre qui possède des installations partout au Canada, y compris des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de sucre de betterave à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. L'emplacement stratégique de ces installations procure de la flexibilité en matière d'exploitation et la capacité de desservir efficacement et en temps opportun l'ensemble des clients, partout au Canada.

NOS PRODUITS

Toutes les installations de Lantic produisent du sucre blanc de grande qualité, de même qu'une vaste gamme de produits spécialisés classés en fonction de la couleur, de la granulation, du format des emballages et de la source de matière première.

Nos ventes se concentrent dans quatre secteurs de marché précis : le secteur des produits industriels, le secteur des produits de consommation, le secteur des produits liquides et le secteur des produits d'exportation. Le marché intérieur représente plus de 90 % du volume total de notre société.

Le secteur du sucre granulé destiné à des clients industriels est le plus important, puisqu'il représente 58 % de toutes les expéditions. Il vise de nombreuses différentes entreprises spécialisées dans la transformation des aliments qui desservent le marché canadien aussi bien que le marché américain.

Dans le secteur des produits de consommation, une vaste gamme de produits est offerte sous les marques Lantic et Rogers. Pour l'exercice 2024, ce secteur représente environ 12 % de toutes les expéditions.

Le secteur des produits liquides se compose des utilisateurs de base dont les procédés ou produits nécessitent du saccharose liquide. Certains clients de ce secteur peuvent remplacer le saccharose liquide par du sirop de maïs à haute teneur en fructose (« SMHTF »). L'écart de prix absolu entre le SMHTF et le sucre liquide influe grandement sur les habitudes d'achat des consommateurs pouvant effectuer le remplacement. De plus en plus, d'autres facteurs, comme

l'étiquetage des ingrédients, pourraient jouer un rôle dans la décision d'achat. Les ventes du secteur des produits liquides représentent environ 24 % de toutes les expéditions de l'exercice 2024.

Comme l'usine de Lantic située à Taber est la seule usine de sucre de betterave au Canada, elle est l'unique productrice de sucre d'origine canadienne. Nous desservons, à partir de cette usine, divers clients dans l'Ouest canadien. Nous vendons également sur d'autres marchés nord-américains grâce à divers contingents attribués au moyen d'accords commerciaux. Cette usine est donc la seule à pouvoir vendre aux États-Unis selon le contingent canadien annuel de sucre raffiné de 19 900 tonnes métriques de sucre d'origine canadienne.

Des sous-produits liés aux activités de transformation de la betterave et de raffinage de la canne à sucre sont vendus sous forme de pulpe de betterave, de granulés de pulpe de betterave et de mélasse. Les granulés de pulpe de betterave sont destinés aux produits alimentaires pour le bétail et vendus à des clients locaux et d'exportation. La production de mélasse est tributaire du volume de sucre transformé dans les usines de Taber, de Montréal et de Vancouver.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

L'offre mondiale de sucre de canne brut est grande. Au cours des dernières années, Lantic a acheté du sucre de canne brut principalement en provenance d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud pour ses raffineries de sucre de canne de Montréal et de Vancouver.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons conclu une nouvelle entente de deux ans avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (les « Producteurs ») pour l'approvisionnement de l'usine de betteraves de Taber. La deuxième année de ce contrat vise la récolte de l'automne 2024.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Le prix des livraisons de sucre raffiné provenant des raffineries de canne brute de Montréal et de Vancouver est directement lié au cours mondial du sucre brut n° 11 (le « sucre brut n° 11 »), négocié sur l'Intercontinental Exchange (« ICE »). Toutes les transactions sur le sucre font l'objet d'opérations de couverture économique, ce qui a pour conséquence d'éliminer l'effet de la volatilité des prix du sucre brut à l'échelle mondiale. Cela s'applique à toutes les ventes de sucre raffiné de ces usines.

Au cours de l'exercice 2024, le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE a fluctué entre 17,57 cents US et 27,95 cents US la livre, pour s'établir à 22,79 cents US la livre à la clôture de l'exercice, soit un prix inférieur de 3,69 cents US à la valeur de clôture au 30 septembre 2023. La variation du prix au cours de l'exercice considéré concorde avec celle observée au cours de l'exercice 2023, alors que le cours du sucre brut n° 11 avait oscillé entre 17,36 cents US la livre et 27,62 cents US la livre. Le cours moyen du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE pour l'exercice 2024, qui s'est chiffré à 21,75 cents US, a été plus bas que

celui de l'exercice 2023, qui s'est chiffré à 22,48 cents US. Le cours moyen du sucre brut n° 11 reflète la forte demande mondiale de sucre et l'offre mondiale prévue de sucre.

Secteur des produits de l'érable

INSTALLATIONS

TMTC exploite trois usines au Québec, soit à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, ainsi qu'une usine au Vermont, à Websterville.

NOS PRODUITS

TMTC produit principalement du sirop d'érable embouteillé, du sirop d'érable en vrac, du sucre et des flocons d'érable.

Le sirop d'érable embouteillé est offert dans divers contenants et formats, y compris dans des bouteilles en verre, dans des cruches en plastique et dans le format classique de la boîte de conserve. Le sirop d'érable embouteillé inclut toutes les catégories commerciales, ainsi que le sirop biologique et traditionnel. Le sirop d'érable embouteillé de TMTC est vendu au détail principalement sous des marques maison et sous diverses marques de distributeur.

Le sirop d'érable en vrac est vendu principalement en grands contenants, en barils ou en bacs-citernes, à des détaillants du secteur des services d'alimentation, à des entreprises de transformation des aliments et à d'autres grossistes.

NOTRE APPROVISIONNEMENT

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril.

On trouve les plus grandes concentrations d'érables dans les provinces du Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, et dans les États américains du Vermont, du Maine et du New Hampshire. Le Canada demeure le premier producteur acéricole, avec plus de 80 % de la production mondiale. La province de Québec représente à elle seule 70 % de la production mondiale. Les États-Unis sont le seul autre grand pays producteur, représentant environ 20 % de la production mondiale.

Les producteurs acéricoles du Québec sont représentés par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») qui, de manière générale, réglementent l'achat et la vente de sirop d'érable en vrac dans la province de Québec. Les PPAQ représentent environ 13 500 producteurs et 8 400 entreprises.

Au Québec, presque 90 % de la production totale de sirop d'érable est vendue aux acheteurs autorisés par l'entremise des PPAQ, de sorte que seulement 10 % de la production totale est vendue directement aux consommateurs ou aux épiceries par les producteurs.

Les PPAQ gèrent une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les fluctuations de production imputables aux conditions climatiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable. Chaque année, les

PPAQ peuvent organiser la vente d'une partie de la réserve cumulée. Les sociétés d'embouteillage sont ainsi en mesure de composer avec les pénuries d'approvisionnement en cas de mauvaise récolte ou de croissance imprévue de la demande.

Les PPAQ sont responsables de gérer une politique de contingentement de la production et de la mise en marché pour le volume de production annuel attribué à chaque entreprise acéricole de la province de Québec. La politique vise principalement à ajuster l'offre de sirop d'érable en fonction de la demande et, plus particulièrement, à stabiliser tant le prix de vente pour les producteurs que le prix d'achat pour les consommateurs, ainsi qu'à favoriser les investissements dans le secteur acéricole et à maintenir un nombre stable d'entreprises acéricoles en exploitation, peu importe leur taille.

À l'extérieur du Québec, le secteur acéricole est généralement structuré en organisations ou en associations de producteurs, qui font la promotion du sirop d'érable et du secteur acéricole et servent de canal de communication officiel entre les producteurs acéricoles et le public.

TMTC entretient des relations avec plus de 1 400 producteurs acéricoles, principalement au Québec et au Vermont. La plupart de ces producteurs vendent la totalité de leur production à TMTC. Grâce à nos étroites relations avec ces producteurs, nous avons pu devenir un chef de file pour ce qui est du sirop d'érable certifié biologique.

ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Aux termes de la convention de mise en marché conclue chaque année entre les PPAQ et le Conseil de l'industrie de l'érable (la « convention de mise en marché »), les acheteurs autorisés doivent payer un prix minimum aux PPAQ pour le sirop d'érable acheté des producteurs. Le prix est fixé annuellement et varie en fonction de la catégorie de sirop d'érable. En outre, dans le cas du sirop d'érable biologique, une prime est ajoutée au prix minimum. Aux termes de la convention de mise en marché, les acheteurs autorisés doivent acheter le sirop d'érable des PPAQ.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À TITRE DE COUVERTURES

SUCRE

Afin de nous protéger contre les fluctuations du prix du sucre brut sur le marché mondial, nous suivons un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné.

Le sucre brut no 11 se négocie seulement sur l'ICE, dont les opérations sont en dollars américains. Des contrats à terme normalisés sur le sucre peuvent être négociés à l'avance sur une période de trois ans pour quatre échéances précises par année (mars, mai, juillet et octobre). Les valeurs pour ces échéances sont utilisées aux fins de la fixation des prix de règlement au moment de la réception d'une cargaison de sucre brut ou de la livraison de sucre à nos clients. Les

règles de l'ICE sont strictes et sont régies par le *New York Board of Trade*. Toute somme due en raison de la fluctuation des matières premières négociées doit être réglée en trésorerie le jour suivant.

Pour ce qui est de l'achat de sucre brut, nous concluons des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs de sucre brut reconnus (le « Vendeur »). Ces contrats à long terme prévoient, entre autres choses, le volume annuel devant être acheté, le délai de livraison de chaque cargaison, l'échéance par rapport à laquelle le prix du sucre sera fixé, de même que le taux de fret qui sera facturé pour chacune des livraisons. Le prix du sucre brut sera établi ultérieurement par le Vendeur, selon le délai de livraison, lequel sera fonction de l'échéance par rapport à laquelle le prix du sucre sera fixé.

La vente de sucre raffiné se négocie également sur le marché du sucre brut no 11. Lorsque la Société et un client négocient un contrat de vente, ils y établissent la durée du contrat, le délai de livraison prévu par rapport aux échéances précises, la marge de raffinage et le taux de fret devant être facturés en sus de la valeur du sucre. Le prix du sucre n'est pas établi au moment de la conclusion du contrat, mais doit être fixé par le client avant la livraison. Le client décide de fixer le prix du sucre par rapport à l'échéance, en fonction du délai de livraison prévu.

Nous achetons des betteraves à sucre des Producteurs pour notre installation de raffinage de sucre de Taber selon une formule de prix fixe négociée à l'occasion.

GAZ NATUREL

La Société est dotée d'une politique de couverture visant ses besoins énergétiques afin d'atténuer le risque de prix global auquel l'exposent ses achats de gaz naturel.

Nous achetons entre 3,5 millions et 4,0 millions de gigajoules de gaz naturel par année pour les besoins de nos activités de raffinage. Afin de nous protéger contre les fluctuations importantes et imprévues, nous couvrons d'avance la quantité que nous prévoyons utiliser à plus long terme selon les conditions en vigueur sur le marché.

Nos couvertures du gaz sont dénouées au cours des mois où le produit de base est utilisé dans le cadre des activités, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat.

TAUX DE CHANGE

Le coût du sucre brut dans tous les contrats de vente est fixé en dollars américains. La Société achète également du gaz naturel dont le prix est fixé en dollars américains. De plus, les ventes de sucre qu'elle effectue sur les marchés d'exportation, de même que certaines ventes de sucre réalisées au Canada, sont libellées en dollars américains. Afin de nous protéger contre les fluctuations du dollar canadien par rapport à la devise américaine, nous rapprochons toutes nos expositions au dollar américain quotidiennement et couvrons la position nette pour les quelques mois à venir selon les estimations effectuées à la date des diverses opérations.

Certaines ventes à l'exportation de sirop d'érable sont libellées en dollars américains, en euros, en dollars australiens ou en livres sterling. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard de ces devises, nous concluons des contrats de change. Ces contrats de change sont dénoués dès que sont reçus les fonds de la part du client, et les éventuels profits ou pertes sont alors comptabilisés en vue d'établir la marge brute et le résultat. Les profits ou pertes de change à l'égard des contrats de vente non couverts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés.

FAITS SAILLANTS

- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidé de l'exercice 2024 s'est établi à 141,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 28 % par rapport à la période correspondante de 2023, attribuable surtout à l'excellente performance de nos deux secteurs d'activité.
- Le bénéfice net ajusté consolidé de l'exercice 2024 s'est établi à 66,7 millions de dollars, ou 0,56 \$ par action, comparativement à 44,5 millions de dollars, ou 0,42 \$ par action, pour la période correspondante de 2023, ce qui s'explique surtout par l'excellente performance de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.
- Les produits consolidés pour l'exercice 2024 se sont chiffrés à 1,2 milliard de dollars, en hausse de 12 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des prix moyens plus élevés pour les activités liées au raffinage dans le secteur du sucre ainsi que de la hausse des prix et des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des volumes de ventes dans le secteur du sucre.
- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidé du quatrième trimestre s'est fixé à 38,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 9,7 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.
- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ du secteur du sucre s'est établi à 34,2 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2024, en hausse de 10,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

- Le BAIIA ajusté⁽¹⁾ du secteur des produits de l'érable pour l'exercice 2024 a progressé de 4,8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'amélioration des prix de vente moyens et des volumes de ventes supplémentaires.
- Les flux de trésorerie disponibles de la période de douze mois close le 28 septembre 2024 se sont élevés à 73,3 millions de dollars, en hausse de 27,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation du BAIIA ajusté⁽¹⁾ consolidé.
- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, nous avons versé 0,09 \$ par action à nos actionnaires, ce qui correspond à une somme de 11,5 millions de dollars.
- La phase de construction de la portion montréalaise de notre projet d'expansion visant l'accroissement de la capacité de production et de logistique de nos activités de raffinage de sucre de l'Est du Canada à Montréal et à Toronto (précédemment, le « projet d'expansion »; maintenant, le « projet LEAP ») a commencé. Les commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place. Compte tenu des travaux réalisés au cours des derniers mois et des plus récentes données disponibles, nous estimons maintenant que le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 % à 50 % par rapport à l'estimation initiale.
- Le 27 novembre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 9 janvier 2025.

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

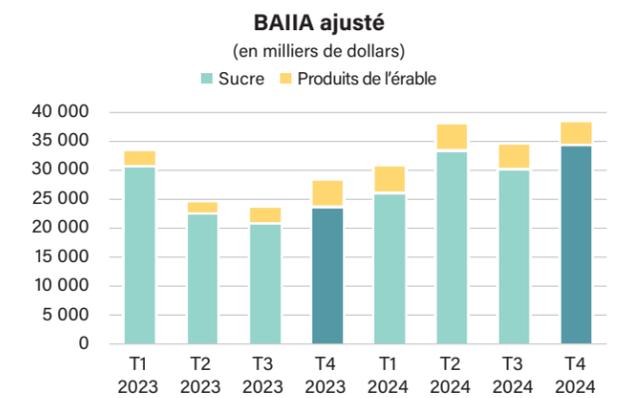
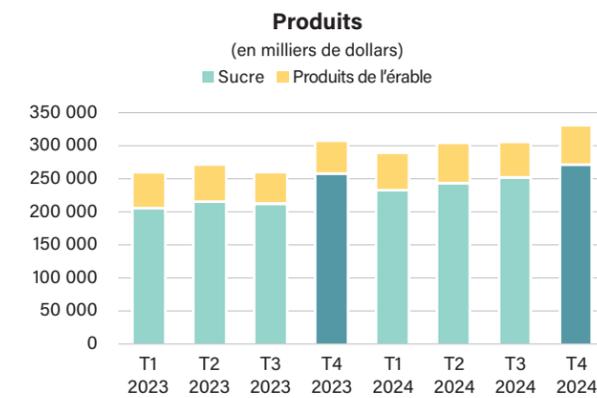
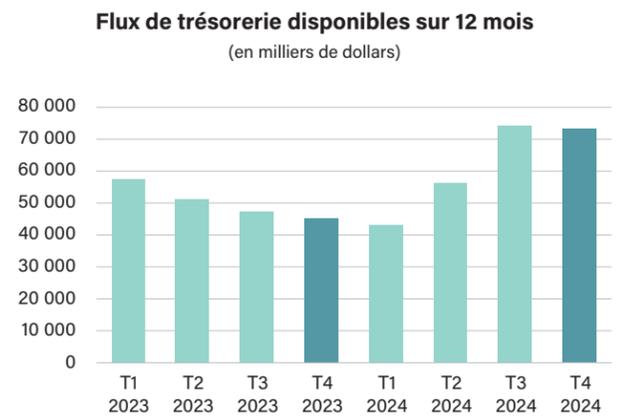
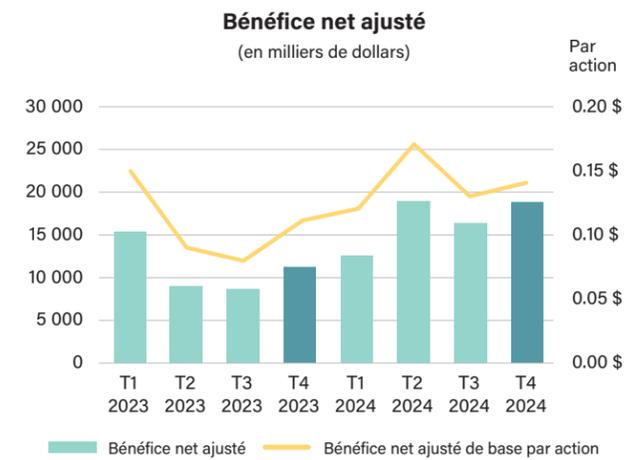
PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET FAITS SAILLANTS

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2024	T4 2023	CUM 2024	CUM 2023
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	204 540	215 500	753 333	795 307
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 927	10 363	46 947	43 871
Produits totaux	333 029	308 036	1 231 763	1 104 713
Marge brute	49 732	41 192	175 872	165 726
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	(338)	999	(15 551)	10 395
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	50 070	40 193	191 423	155 331
Résultat des activités d'exploitation	30 080	22 815	97 209	94 963
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	30 418	21 816	112 760	84 568
BAIIA ⁽¹⁾	37 971	29 568	126 052	121 249
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	38 309	28 569	141 603	110 854
Bénéfice net	18 562	11 876	53 729	51 789
de base par action	0,14	0,12	0,45	0,50
dilué par action	0,13	0,09	0,41	0,44
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	18 819	11 283	66 660	44 494
Bénéfice net ajusté de base par action ⁽¹⁾	0,14	0,11	0,56	0,42
Flux de trésorerie disponibles sur douze mois ⁽³⁾	73 341	45 765	73 341	45 765
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

(3) Se reporter à la rubrique « Flux de trésorerie disponibles ».



RÉSULTATS AJUSTÉS

Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à des instruments financiers dérivés sous forme de contrats à terme normalisés sur le sucre, de contrats de change à terme, de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et de swaps de taux d'intérêt. Nous avons désigné les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt que nous avons conclus pour nous prémunir contre les fluctuations du cours du gaz naturel et des taux d'intérêt comme étant des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments financiers dérivés liés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme sont évalués à la valeur de marché à chaque date de clôture et sont imputés à l'état consolidé du résultat net. Les montants des profits ou pertes latents découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et des swaps de taux d'intérêt admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les montants des profits ou pertes latents découlant des swaps de taux d'intérêt qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Ces montants sont retirés et inclus dans le résultat net du même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net, réduisant la volatilité du bénéfice liée aux variations de l'évaluation de ces instruments de couverture dérivés.

Nous estimons que nos résultats financiers représentent mieux nos activités pour les gestionnaires, les investisseurs, les analystes et les autres parties intéressées lorsqu'ils sont présentés après ajustement pour tenir compte des profits ou des pertes découlant des instruments financiers dérivés qui ne remplissent pas les conditions requises pour la comptabilité de couverture. Ces résultats financiers ajustés apportent une compréhension plus complète des facteurs et des tendances susceptibles d'influer sur nos activités. Cette évaluation n'est pas conforme aux IFRS. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

Nous utilisons les résultats ajustés non conformes aux IFRS de la Société exploitante pour mesurer et évaluer la performance de l'entreprise au moyen de notre marge brute ajustée, de notre pourcentage de la marge brute ajustée, de notre taux de la marge brute ajustée, de notre résultat ajusté des activités d'exploitation, de notre BAIIA ajusté, de notre bénéfice net ajusté, de notre bénéfice net ajusté par action et

de nos flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Ces mesures non conformes aux IFRS sont évaluées sur une base consolidée et par secteur, à l'exclusion du pourcentage de la marge brute ajustée, du taux de la marge brute ajustée, du bénéfice net ajusté par action et des flux de trésorerie disponibles sur douze mois. Nous estimons par ailleurs que ces mesures sont importantes pour les investisseurs et pour les parties qui évaluent notre performance à la lumière de nos résultats antérieurs. Nous avons également recours à la marge brute ajustée, au BAIIA ajusté, au résultat ajusté des activités d'exploitation, au bénéfice net ajusté, au bénéfice net ajusté par action et aux flux de trésorerie disponibles sur douze mois lorsque nous présentons les résultats au conseil d'administration, aux analystes, aux investisseurs, aux banques et à d'autres parties intéressées. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

AJUSTEMENT DES RÉSULTATS

Bénéfice (perte)	T4 2024			T4 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(3 757)	—	(3 757)	3 444	—	3 444
Contrats de change à terme	1 047	719	1 766	(94)	(727)	(821)
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(2 710)	719	(1 991)	3 350	(727)	2 623
Cumul des écarts temporaires	1 470	183	1 653	(1 560)	(64)	(1 624)
Ajustement total du coût des ventes	(1 240)	902	(338)	1 790	(791)	999

Bénéfice (perte)	CUM 2024			CUM 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Évaluation à la valeur de marché relativement aux instruments suivants :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(12 533)	—	(12 533)	11 018	—	11 018
Contrats de change à terme	2 862	822	3 684	1 085	(111)	974
Ajustement total à la valeur de marché à l'égard des dérivés	(9 671)	822	(8 849)	12 103	(111)	11 992
Cumul des écarts temporaires	(6 900)	198	(6 702)	(3 728)	2 131	(1 597)
Ajustement total du coût des ventes	(16 571)	1 020	(15 551)	8 375	2 020	10 395

Les variations de l'ajustement à la valeur de marché des dérivés s'expliquent par la variation du cours du sucre brut n° 11 ainsi que par la fluctuation des taux de change.

Nous ne comptabilisons le cumul des écarts temporaires attribuables aux profits et pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché qu'au moment de la vente de sucre ou de produits de l'érable à un client. Les profits et pertes sur les transactions de sucre et les opérations de change sur papier connexes sont largement compensés par les profits et pertes correspondants sur les transactions physiques, c'est-à-dire les contrats de vente et d'achat conclus avec les clients et les fournisseurs.

Les ajustements susmentionnés sont ajoutés aux résultats liés à l'évaluation à la valeur de marché ou retranchés desdits résultats pour obtenir l'ajustement total du coût des ventes. Pour le trimestre et la période de douze mois clos le 28 septembre 2024, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par une perte de 0,3 million de dollars et de 15,6 millions de dollars, respectivement, qui doit être ajoutée aux résultats consolidés. Pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent, l'ajustement total du coût des ventes s'est traduit par un profit de 1,0 million de dollars et de 10,4 millions de dollars, respectivement, qui doit être déduit des résultats consolidés.

Pour obtenir plus d'information sur ces ajustements, se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ».

INFORMATION SECTORIELLE

Résultats par secteur	T4 2024			T4 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	272 811	60 218	333 029	256 229	51 807	308 036
Marge brute	43 150	6 582	49 732	35 512	5 680	41 192
Charges administratives et de vente	9 305	2 919	12 224	7 703	2 777	10 480
Frais de distribution	7 079	349	7 428	7 414	483	7 897
Résultat des activités d'exploitation	26 766	3 314	30 080	20 395	2 420	22 815
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	44 390	5 680	50 070	33 722	6 471	40 193
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	28 006	2 412	30 418	18 605	3 211	21 816
BAIIA ⁽¹⁾	32 985	4 986	37 971	25 453	4 115	29 568
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	34 225	4 084	38 309	23 663	4 906	28 569
Renseignements supplémentaires :						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	24 545	492	25 037	8 949	252	9 201
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	3 778	—	3 778	350	—	350
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	—	19	19	10 056	33	10 089

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Résultats par secteur (en milliers de dollars)	CUM 2024			CUM 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	998 029	233 734	1 231 763	893 482	211 231	1 104 713
Marge brute	150 860	25 012	175 872	144 397	21 329	165 726
Charges administratives et de vente	40 502	11 429	51 931	33 250	10 979	44 229
Frais de distribution	25 494	1 238	26 732	24 637	1 897	26 534
Résultat des activités d'exploitation	84 864	12 345	97 209	86 510	8 453	94 963
Ajustement du coût des ventes ⁽²⁾	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	167 431	23 992	191 423	136 022	19 309	155 331
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	101 435	11 325	112 760	78 135	6 433	84 568
BAIIA ⁽¹⁾	107 033	19 019	126 052	106 021	15 228	121 249
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	123 604	17 999	141 603	97 646	13 208	110 854
<i>Renseignements supplémentaires :</i>						
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des sorties	74 716	1 120	75 836	36 151	951	37 102
Augmentation de la provision au titre de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations comprise dans les immobilisations corporelles	9 670	—	9 670	350	—	350
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	3 046	128	3 174	11 667	78	11 745

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

SECTEUR DU SUCRE

INCIDENCE DE L'ARRÊT DE TRAVAIL À LA RAFFINERIE DE VANCOUVER

Le 1er février 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver, représentés par Public and Private Workers of Canada Local 8, ont ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans, mettant fin à la grève qui avait débuté le 28 septembre 2023. Pendant l'arrêt de travail, qui a duré plus de quatre mois, la raffinerie de Vancouver a fonctionné à une capacité réduite estimée à environ 30%, et la production de nos usines de Taber et de Montréal a été mise à contribution pour soutenir nos clients de l'Ouest canadien.

Les employés syndiqués sont retournés au travail et la raffinerie de Vancouver fonctionne maintenant à sa capacité normale. La grève survenue essentiellement au cours des deux premiers trimestres de l'exercice considéré a eu pour incidence défavorable globale une réduction nette du volume d'environ 23 500 tonnes métriques et une réduction du BAIIA ajusté estimée à 5,4 millions de dollars.

PROJET LEAP

Le 11 août 2023, le conseil d'administration de Lantic a approuvé le projet LEAP, un investissement dans l'accroissement de sa capacité dans l'Est du Canada. Le projet LEAP devrait faire augmenter d'environ 100 000 tonnes métriques la capacité d'approvisionnement en sucre raffiné du marché canadien en croissance et comprend des actifs de raffinage du sucre, ainsi que des actifs logistiques destinés à augmenter la capacité de livraison sur le marché de l'Ontario. Le coût total du projet LEAP a été initialement estimé à 200 millions de dollars, la date de livraison étant prévue au premier semestre de l'exercice 2026.

Les phases de planification et de conception du projet LEAP sont désormais essentiellement terminées et la phase de construction a commencé. Les travaux de préparation du site et les démarches d'obtention des permis sont achevés pour le principal chantier de construction à Montréal. La planification détaillée de la portion torontoise du projet est maintenant achevée. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place.

Au cours du second semestre de 2024, nous avons identifié des coûts supplémentaires relativement au projet LEAP, principalement attribuables à l'ajout d'éléments de conception en raison de la complexité du projet, à la hausse des prix liés au marché pour les travaux de construction et à des nouvelles règles de sécurité. Une grande partie des coûts supplémentaires découle des défis associés à la reconversion d'une partie du bâtiment de Montréal pour la portion raffinage du sucre du projet LEAP. Ayant fait ce constat, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires de conception et de construction afin d'évaluer pleinement l'impact global de ces difficultés sur le coût total du projet LEAP. Compte tenu des travaux réalisés au cours des derniers mois et des plus récentes données disponibles, nous estimons maintenant que le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 % à 50 % par rapport à l'estimation initiale.

Les changements décrits ci-dessus ont également un impact sur la date d'achèvement prévu du projet LEAP. À la lumière de notre analyse la plus récente, nous prévoyons désormais que le projet LEAP sera mis en service à la fin de l'exercice 2026, ce qui représente un retard d'environ six mois par rapport au calendrier initial.

Nous demeurons convaincus de la valeur de cet investissement, qui est étayé par les assises économiques solides de l'industrie du sucre au Canada et en Amérique du Nord. Nous prévoyons que la forte demande observée ces dernières années ainsi que l'amélioration des prix sur le marché compenseront en grande partie l'incidence défavorable du coût supplémentaire et de l'échéancier de construction plus long du projet LEAP.

Nous finançons la réalisation du projet LEAP, y compris les coûts supplémentaires prévus, au moyen d'une combinaison de capitaux empruntés, de capitaux propres et de notre facilité de crédit renouvelable existante. Dans le cadre du plan de financement du projet LEAP, RSI a émis de nouvelles actions ordinaires au deuxième trimestre de 2024, pour un produit net de 112,5 millions de dollars. Au deuxième semestre de 2023, toujours dans le cadre du financement du projet LEAP, Lantic a conclu deux conventions de prêt garanti avec Investissement Québec pour un montant maximal de 65 millions de dollars. Nous prévoyons de prélever des fonds sur les prêts approuvés par Investissement Québec au début de l'exercice 2025. Au premier trimestre de l'exercice 2024, pour soutenir le projet LEAP, nous avons majoré le montant disponible aux termes de notre facilité de crédit renouvelable de 75 millions de dollars pour le porter à 340 millions de dollars.

Au 28 septembre 2024, un montant de 53,8 millions de dollars, incluant des intérêts de 1,7 millions de dollars, était inscrit à l'actif au titre des travaux de construction en cours, dans le bilan, pour le projet LEAP. Jusqu'à présent, la majeure partie des coûts engagés se rapportent aux phases de conception et de planification du projet, à la préparation du site à Montréal ainsi qu'aux équipements de raffinage du sucre, de production et de logistique commandés auprès des fournisseurs et reçus. Pour l'exercice 2024, un montant de 42,6 millions de dollars a été inscrit à l'actif dans le cadre du projet LEAP, comparativement à 11,2 millions de dollars pour l'exercice 2023.

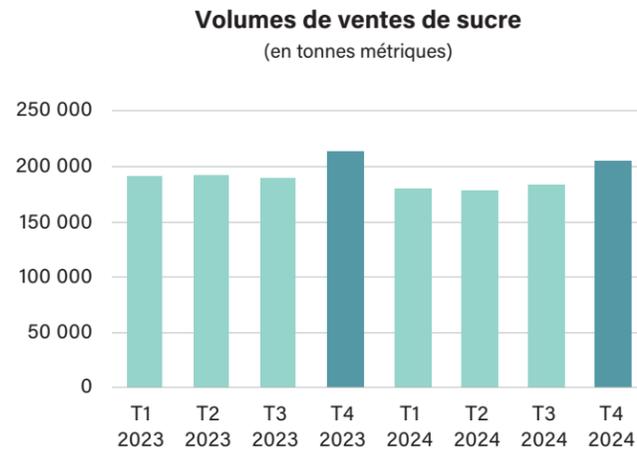
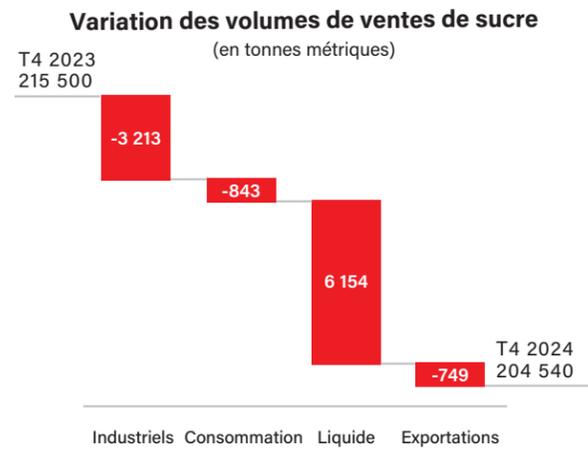
Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

PRODUITS

(en milliers de dollars)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	272 811	256 229	16 582	998 029	893 482	104 547

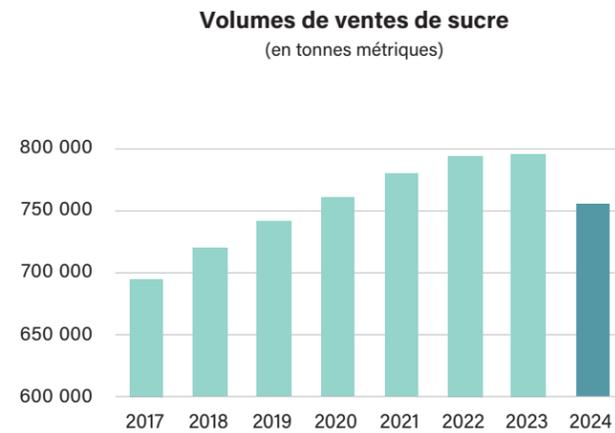
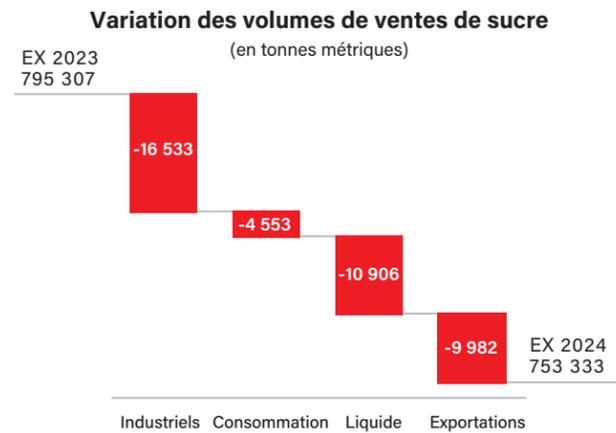
Au cours du quatrième trimestre de 2024, les produits ont augmenté de 16,6 millions de dollars en comparaison de ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. La variation positive découle essentiellement de l'apport plus important des activités liées au raffinage, en partie contrebalancé par la baisse des volumes de ventes. Au cours de l'exercice 2024, les produits ont augmenté de 104,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. La variation découle essentiellement de l'apport plus important des activités liées au raffinage et de la hausse du cours moyen du sucre brut no 11, facteurs en partie contrebalancés par la baisse des volumes de ventes.

Le prix moyen de la composante sucre brut no 11 incluse dans nos produits a augmenté de 2,7 cents US la livre comparativement à l'exercice précédent pour se chiffrer à 22,51 cents US la livre pour l'exercice 2024. Cette augmentation n'était pas entièrement en corrélation avec le cours moyen du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE au cours de l'exercice 2024, car certains contrats avec des clients avaient été passés au cours d'exercices antérieurs selon un cours du sucre brut no 11 plus élevé.



Les tendances de la demande de sucre à long terme restent fortes. Toutefois, au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont chiffrés à environ 204 500 tonnes métriques, soit une baisse d'environ 5 %, ou 11 000 tonnes métriques, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Une baisse d'environ 3 200 tonnes métriques des volumes liés au secteur des clients industriels, reflétant une légère réduction de la demande nord-américaine attribuable à des facteurs macroéconomiques externes tels que l'inflation des prix des aliments et les prix élevés d'autres produits de base connexes comme le cacao.
- Une diminution d'environ 6 200 tonnes métriques des volumes de produits liquides vendus, liée principalement à une réduction temporaire des achats de certains clients, ainsi qu'au calendrier des commandes.
- Une baisse d'environ 800 tonnes métriques des volumes liés au secteur des produits de consommation, principalement attribuable au calendrier des commandes et des promotions des clients de détail importants.
- Les volumes d'exportations ont diminué d'environ 700 tonnes métriques par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison du calendrier lié aux expéditions à certains clients.



Au cours de l'exercice 2024, les volumes de ventes de sucre se sont élevés à environ 753 000 tonnes métriques, ce qui représente une baisse d'environ 42 000 tonnes métriques en regard de ceux de l'exercice précédent. La variation négative est essentiellement attribuable à l'incidence défavorable nette de l'arrêt de travail à la raffinerie de Vancouver, estimée à environ 23 500 tonnes métriques. Elle s'explique également par la diminution des volumes de ventes pour l'ensemble de nos catégories de clients au second semestre de l'exercice 2024, du

fait de facteurs macroéconomiques externes tels que l'inflation des prix des aliments et les prix élevés d'autres produits de base connexes comme le cacao. L'incidence spécifique par catégorie de clients a été comme suit :

- Les volumes de ventes de produits industriels ont diminué d'environ 16 500 tonnes métriques.
- Les volumes de ventes de produits liquides ont diminué d'environ 10 900 tonnes métriques.
- Les volumes de ventes de produits de consommation ont diminué d'environ 4 500 tonnes métriques.
- Les volumes d'exportations ont diminué d'environ 10 000 tonnes métriques. Durant le premier semestre de l'exercice 2024, nous avons concentré nos efforts de ventes sur le marché canadien pendant l'arrêt de travail à Vancouver.

MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	43 150	35 512	7 638	150 860	144 397	6 463
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	1 240	(1 790)	3 030	16 571	(8 375)	24 946
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	44 390	33 722	10 668	167 431	136 022	31 409
Marge brute ajustée par tonne métrique ⁽¹⁾	217	156	61	222	171	51
<i>Élément inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	5 092	4 022	1 070	17 678	15 396	2 282

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.
 (2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre considéré et de l'exercice 2024 s'est chiffrée à 43,2 millions de dollars et à 150,9 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des pertes de 1,2 million de dollars et de 16,6 millions de dollars, respectivement, liées à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 35,5 millions de dollars et à 144,4 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait des profits de 1,8 millions de dollars et de 8,4 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché.

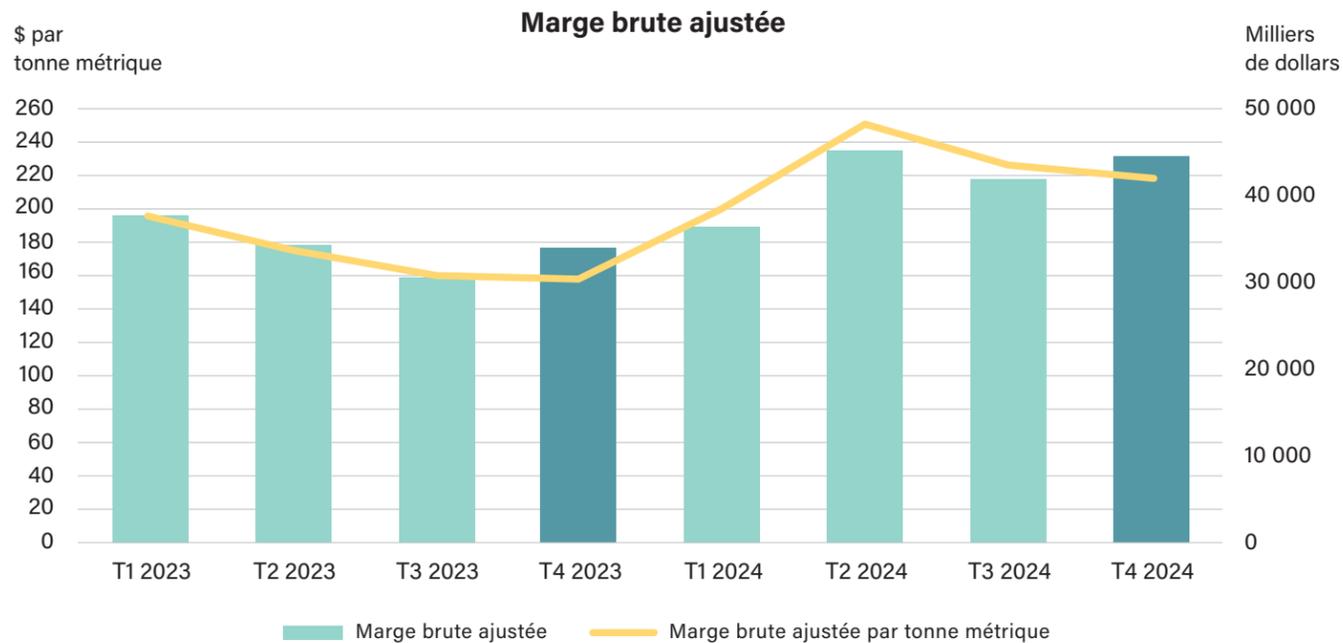
La marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2024 s'est établie à 44,4 millions de dollars et à 167,4 millions de dollars, respectivement, contre 33,7 millions de dollars et 136,0 millions de dollars pour les périodes correspondantes de l'exercice 2023.

La marge brute ajustée du trimestre considéré a augmenté de 10,7 millions de dollars en regard de celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'augmentation des prix moyens pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 217 \$ pour le quatrième trimestre, par rapport à 156 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production.

Pour l'exercice 2024, la marge brute ajustée s'est accrue de 31,4 millions de dollars, essentiellement en raison de la hausse de la marge sur les ventes de sucre attribuable à l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage de sucre. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production, qui est principalement attribuable à l'intensification des activités d'entretien et aux pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts, de même qu'à l'incidence défavorable des volumes de ventes moins élevés.

La marge brute ajustée par tonne métrique s'est établie à 222 \$ pour l'exercice 2024, contre 171 \$ par tonne métrique pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation favorable de 51 \$ par tonne métrique est principalement attribuable à l'augmentation de la marge dans son ensemble en raison de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par la hausse des coûts de production.

**AUTRES CHARGES**

(en milliers de dollars, sauf les données par tonne métrique)	T4 2024	T3 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	9 305	7 703	1 602	40 502	33 250	7 252
Frais de distribution	7 079	7 414	(335)	25 494	24 637	857
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	180	194	(14)	755	929	(174)
<i>Éléments inclus dans les frais de distribution :</i>						
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	947	842	105	3 736	3 186	550

Les charges administratives et de vente du quatrième trimestre de l'exercice 2024 ont augmenté de 1,6 millions de dollars par rapport à celles du trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par la hausse de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie, en raison d'une variation plus importante du cours de l'action servant à évaluer le passif connexe pour le trimestre à l'étude.

Les frais de distribution ont diminué de 0,3 million de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait surtout d'un transfert de sucre moins important vers notre usine de sucre de betterave à Taber par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, étant donné que nos installations de sucre de canne ont pris en charge un volume de production plus faible que prévu provenant de notre usine de sucre de betterave au cours de l'exercice 2023.

Les charges administratives et de vente pour l'exercice 2024 ont augmenté de 7,2 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent. La variation s'explique en grande partie par les coûts supplémentaires liés au marché de 3,4 millions de dollars au titre des charges liées à la rémunération et aux avantages du personnel comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, ainsi que par la hausse de 1,7 millions de dollars de la charge de rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie découlant d'une variation plus importante du cours de l'action servant à évaluer le passif connexe pour l'exercice à l'étude. La variation reflète également les pressions inflationnistes liées au marché sur les coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour l'exercice 2024 ont augmenté de 0,9 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de l'accroissement des transferts de sucre entre nos installations pour répondre aux besoins de nos clients. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par un transfert de sucre moins important vers notre usine de Taber par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, étant donné que nos installations de sucre de canne ont pris en charge un volume de production plus faible que prévu provenant de notre usine de sucre de betterave au cours de l'exercice 2023.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	26 766	20 395	6 371	84 864	86 510	(1 646)
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	1 240	(1 790)	3 030	16 571	(8 375)	24 946
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	28 006	18 605	9 401	101 435	78 135	23 300
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 219	5 058	1 161	22 169	19 511	2 658
BAIIA ⁽¹⁾	32 985	25 453	7 532	107 033	106 021	1 012
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	34 225	23 663	10 562	123 604	97 646	25 958

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 s'est établi à 26,8 millions de dollars et à 84,9 millions de dollars, respectivement, ce qui représente une hausse de 6,4 millions de dollars et une baisse de 1,6 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du quatrième trimestre de 2024 a progressé de 9,4 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par l'accroissement de la marge brute ajustée et la diminution des frais de distribution, en partie contrebalancés par l'augmentation des charges administratives et de vente. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2024 s'est accru de 23,3 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, la hausse de la marge brute ajustée ayant été partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 s'est établi à 33,0 millions de dollars et à 107,0 millions de dollars, respectivement, en hausse de 7,5 millions de dollars et de 1,0 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ce résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

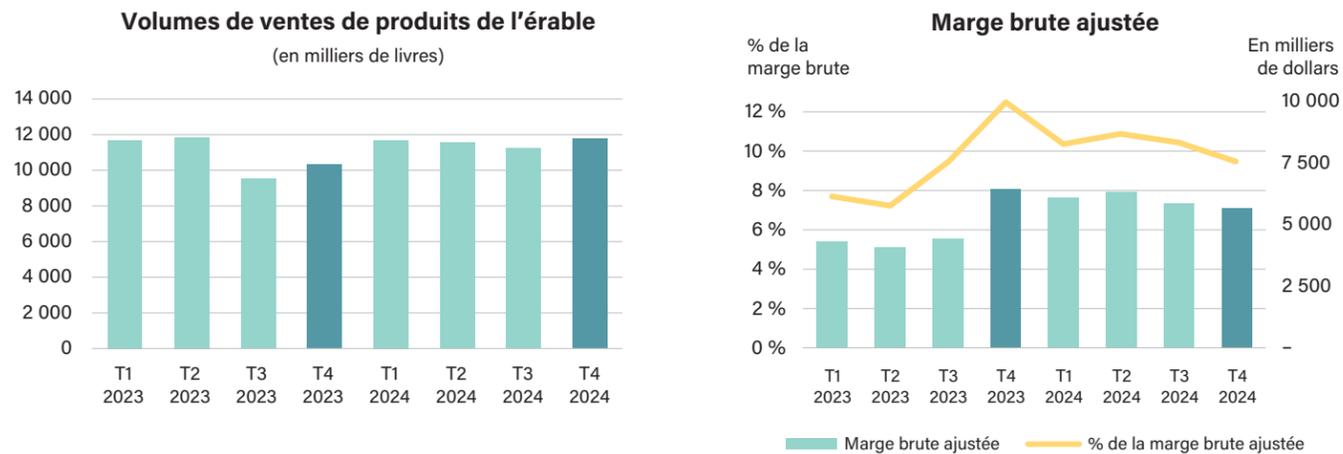
Le BAIIA ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 10,6 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est essentiellement attribuable à l'accroissement de la marge brute ajustée et à la baisse des frais de distribution, facteurs atténués par l'augmentation des charges administratives et de vente. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2024 a augmenté de 26,0 millions de dollars, ce qui est attribuable principalement à la hausse de la marge brute ajustée, partiellement contrebalancée par l'augmentation des frais de distribution et des charges administratives et de vente, comme il a été mentionné plus haut.

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE**PRODUITS**

(en milliers de dollars, sauf les volumes)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volume (en milliers de livres)	11 927	10 363	1 564	46 947	43 871	3 076
Produits	60 218	51 807	8 411	233 734	211 231	22 503

Les produits du quatrième trimestre ont progressé de 8,4 millions de dollars par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'amélioration des prix de vente moyens et de l'augmentation des volumes de ventes. Pour l'exercice 2024, les produits ont crû de 22,5 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de la hausse des prix de vente moyens et des volumes de ventes.

Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024, les volumes vendus ont augmenté de 1,6 millions de livres et de 3,1 millions de livres, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Les augmentations de volume sont principalement attribuables à une demande accrue de la part des clients.



MARGE BRUTE

(en milliers de dollars, sauf les données sur le taux de la marge brute ajustée)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	6 582	5 680	902	25 012	21 329	3 683
Ajustement total du coût des ventes ^{(1),(2)}	(902)	791	(1 693)	(1 020)	(2 020)	1 000
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	5 680	6 471	(791)	23 992	19 309	4 683
Pourcentage de la marge brute ajustée ⁽¹⁾	9,4 %	12,5 %	(3,1) %	10,3 %	9,1 %	1,2 %
<i>Éléments inclus dans la marge brute :</i>						
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	789	818	(29)	3 143	3 265	(122)

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

La marge brute du trimestre et de l'exercice complet s'est chiffrée à 6,6 millions de dollars et à 25,0 millions de dollars, respectivement, et elle comprend des profits de 0,9 million de dollars et de 1,0 million de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés. Par comparaison, la marge brute des périodes correspondantes de l'exercice précédent s'est chiffrée à 5,7 millions de dollars et à 21,3 millions de dollars, respectivement, et elle comprenait une perte de 0,8 million de dollars et un profit de 2,0 millions de dollars, respectivement, liés à l'évaluation à la valeur de marché.

La marge brute ajustée du quatrième trimestre de l'exercice 2024 a diminué de 0,8 million de dollars. La variation négative s'explique essentiellement par l'incidence nette d'ajustements non récurrents inscrits aux derniers trimestres des exercices 2024 et 2023. Ces ajustements, qui se rapportaient à l'évaluation des stocks, aux achats de sirop d'érable et à des composantes d'emballage, ont eu une incidence négative au dernier trimestre de l'exercice 2024 et une incidence positive au dernier trimestre de l'exercice 2023.

La marge brute ajustée de l'exercice 2024 s'est accrue de 4,7 millions de dollars par rapport à celle de l'exercice précédent. La variation favorable est principalement attribuable à l'accroissement des prix moyens, aux volumes de ventes supplémentaires et au recul des charges d'exploitation découlant des économies réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue et d'automatisation.

Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est établi à 9,4 % pour le quatrième trimestre de 2024, par rapport à 12,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. La variation défavorable s'explique essentiellement par le repli de la marge brute. Le pourcentage de la marge brute ajustée s'est chiffré à 10,3 % pour l'exercice 2024, par rapport à 9,1 % pour l'exercice 2023. La variation favorable découle avant tout de l'accroissement des prix moyens et du recul des charges d'exploitation.

AUTRES CHARGES

(en milliers de dollars)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges administratives et de vente	2 919	2 777	142	11 429	10 979	450
Frais de distribution	349	483	(134)	1 238	1 898	(660)
<i>Éléments inclus dans les charges administratives et de vente :</i>						
Amortissement des immobilisations incorporelles	883	877	6	3 531	3 510	21

Les charges administratives et de vente du dernier trimestre et de l'exercice 2024 ont augmenté de 0,1 million de dollars et de 0,5 million de dollars par rapport à celles des périodes correspondantes de l'exercice précédent, par suite essentiellement des augmentations des coûts liés au marché au titre de la charge de rémunération et des coûts liés au soutien administratif.

Les frais de distribution pour le quatrième trimestre et l'exercice considéré ont reculé de 0,1 million de dollars et de 0,7 million de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent, en raison principalement de la diminution des coûts de logistique et d'un recouvrement plus élevé de ces coûts auprès des clients.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Résultat des activités d'exploitation	3 314	2 420	894	12 345	8 453	3 892
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	(902)	791	(1 693)	(1 020)	(2 020)	1 000
Résultat ajusté des activités d'exploitation ^{(1),(3)}	2 412	3 211	(799)	11 325	6 433	4 892
Amortissements	1 672	1 695	(23)	6 674	6 775	(101)
BAIIA ⁽¹⁾	4 986	4 115	871	19 019	15 228	3 791
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	4 084	4 906	(822)	17 999	13 208	4 791

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

(3) Le résultat ajusté des activités d'exploitation ne tient pas compte de la dépréciation du goodwill.

Le résultat des activités d'exploitation du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 s'est établi à 3,3 millions de dollars et à 12,3 millions de dollars, respectivement, comparativement à 2,4 millions de dollars et à 8,5 millions de dollars, respectivement, pour les périodes correspondantes de l'exercice précédent. Le résultat comprend les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré a diminué de 0,8 million de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse de la marge brute ajustée et la hausse des charges administratives et de vente, en partie contrebalancées par la diminution des frais de distribution.

Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2024 a progressé de 4,9 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation de la marge brute ajustée et de la diminution des frais de distribution, atténuées par la hausse des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

Le BAIIA du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 a crû de 0,9 million de dollars et de 3,8 millions de dollars pour s'établir à 5,0 millions de dollars et à 19,0 millions de dollars, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces résultats comprennent les profits et les pertes découlant de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Le BAIIA ajusté du trimestre considéré de l'exercice 2024 a diminué de 0,8 million de dollars en raison du repli de la marge brute, comme il est expliqué plus haut. Le BAIIA ajusté de l'exercice 2024 a progressé de 4,8 millions de dollars par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison essentiellement de la hausse des marges brutes ajustées et de la baisse des frais de distribution, contrées en partie par l'augmentation des charges administratives et de vente, comme il est expliqué plus haut.

PERSPECTIVES

Suivant une solide performance de nos deux secteurs d'activité en 2024, nous prévoyons offrir une performance financière solide en 2025. La vigueur soutenue de la demande et des prix devrait soutenir la croissance interne de notre secteur du sucre à l'avenir. Nous nous attendons également à ce que la reprise de notre secteur des produits de l'érable en 2024 ouvre la voie à une autre excellente année en 2025, dans un contexte de croissance du marché des produits de l'érable en général.

SECTEUR DU SUCRE

Nous nous attendons à ce que le secteur du sucre fasse bonne figure au cours de l'exercice 2025. La demande de sucre sous-jacente en Amérique du Nord reste historiquement forte malgré une légère baisse au cours des deux derniers trimestres. La marge brute du secteur du sucre pour l'exercice 2025 devrait être conforme à celle de l'exercice précédent, reflétant les augmentations de prix liés aux marchés pour le sucre et les produits contenant du sucre, et devrait continuer à se répercuter favorablement sur nos résultats financiers, nous permettant d'atténuer l'accroissement attendu des coûts liés à nos activités.

Nos volumes de ventes prévus pour l'exercice 2025 s'établissent à 800 000 tonnes métriques, ce qui correspond aux prévisions initiales pour 2024, compte non tenu de l'incidence de l'arrêt de travail à l'usine de Vancouver. Dans l'ensemble, cela représenterait une augmentation de plus de 5 % d'un exercice à l'autre. Nous prévoyons de continuer à donner la priorité aux ventes sur le marché national et de saisir les occasions de ventes à l'exportation au cours de l'exercice 2025, dans le but de respecter constamment nos engagements envers nos clients.

La période des récoltes pour notre usine de betteraves à sucre de Taber a pris fin au début du mois de novembre et nous avons reçu la quantité prévue de betteraves des cultivateurs. Nous sommes actuellement à l'étape de transformation de la campagne 2024 de transformation des betteraves à sucre, et celle-ci devrait être achevée d'ici la fin du mois de février. Selon notre évaluation préliminaire, nous prévoyons que la récolte de 2024 permettra une production de 105 000 à 110 000 tonnes métriques de sucre de betteraves, ce qui est conforme à nos attentes. Le volume attendu est conforme à la superficie visée par des contrats conclus avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta et le volume attendu de betteraves à sucre que nous avons prévu recevoir.

Les coûts de production et les programmes de maintenance de nos trois usines de production devraient augmenter modérément en 2025, étant donné que les dépenses connexes continuent de subir l'effet de l'augmentation des coûts liés au marché et des hausses salariales annuelles pour les employés. Pour 2025, nous envisageons de poursuivre les activités d'entretien nécessaires pour assurer un processus de production sans heurts afin de répondre aux besoins de nos clients. Nous restons déterminés à gérer nos coûts de manière responsable afin d'assurer une maintenance adéquate de nos actifs de production et des installations connexes.

Les frais de distribution devraient baisser légèrement en 2025. Ces dépenses rendent compte de la conjoncture actuelle du marché qui nécessite le transfert du sucre produit entre nos raffineries pour répondre à la demande de nos clients et de certains coûts engagés pour répondre aux besoins de nos clients avec du sucre raffiné importé en attendant que notre projet LEAP soit achevé.

Les charges administratives et de vente devraient être stables en 2025 par rapport à 2024.

Nous nous attendons à ce que nos coûts de financement soient stables au cours de l'exercice 2025, puisque la trésorerie excédentaire liée au calendrier de la partie financement par capitaux propres du projet LEAP entraîne une augmentation temporaire de notre trésorerie disponible, ce qui atténue l'incidence du taux d'intérêt net plus élevé sur notre facilité de crédit. Nous avons été en mesure d'atténuer l'incidence des récentes hausses des taux d'intérêt et des coûts de l'énergie grâce à notre stratégie de couverture pluriannuelle. Nous prévoyons que notre stratégie de couverture continuera d'atténuer notre exposition à ces risques au cours de l'exercice 2025.

Les dépenses affectées aux projets d'immobilisations des activités régulières devraient diminuer légèrement au cours de l'exercice 2025 par rapport à 2024. Nous prévoyons consacrer entre 25,0 millions de dollars et 30,0 millions de dollars à différentes initiatives. Cette estimation des dépenses d'investissement ne tient pas compte des dépenses engagées pour notre projet LEAP, lesquelles sont actuellement estimées à environ 122 millions de dollars pour l'exercice 2025.

SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Nous prévoyons que les résultats financiers de notre secteur des produits de l'érable continueront d'être solides en 2025, après la reprise observée au cours de l'exercice écoulé. Tout au long de la période de reprise, nous nous sommes attachés à négocier des augmentations de prix fondées sur le marché et à optimiser les activités de nos usines de Granby et de Dégelis au moyen d'initiatives d'automatisation et d'amélioration continue.

Le volume des ventes pour l'exercice 2025 devrait afficher une croissance modérée, de l'ordre de 0,5 million de livres. Ces attentes au titre du volume des ventes tiennent compte de la conjoncture actuelle du marché et de la disponibilité prévue des quantités de sirop d'érable provenant des producteurs. La récolte de sirop d'érable de 2024 a été nettement meilleure que prévu et elle devrait soutenir la demande actuelle du marché, en plus de permettre le réapprovisionnement partiel de la réserve détenue par les PPAQ. Ces dernières années, la réserve des PPAQ s'est épuisée en raison de récoltes inférieures à la moyenne.

Nous prévoyons consacrer des dépenses de l'ordre de 1 million de dollars à 1,5 millions de dollars par année à des projets d'immobilisations pour le secteur des produits de l'érable. La principale motivation des projets d'immobilisations retenus est l'amélioration de la productivité et de la rentabilité au moyen de l'automatisation.

Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes ».

RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(non audité) (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	T4 2024	T4 2023	CUM 2024	CUM 2023
	\$	\$	\$	\$
Sucre (en tonnes métriques)	204 540	215 500	753 333	795 307
Sirop d'érable (en milliers de livres)	11 927	10 363	46 947	43 871
Produits totaux	333 029	308 036	1 231 763	1 104 713
Marge brute	49 732	41 192	175 872	165 726
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	50 070	40 193	191 423	155 331
Résultat des activités d'exploitation	30 080	22 815	97 209	94 963
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	30 418	21 816	112 760	84 568
BAIIA ⁽¹⁾	37 971	29 568	126 052	121 249
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	38 309	28 569	141 603	110 854
Charges financières nettes	5 286	6 687	23 783	24 577
Charge d'impôt sur le résultat	6 232	4 252	19 697	18 597
Bénéfice net	18 562	11 876	53 729	51 789
de base par action	0,14	0,12	0,45	0,50
dilué par action	0,13	0,09	0,41	0,44
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	18 819	11 283	66 660	44 494
de base par action ⁽¹⁾	0,14	0,11	0,56	0,42
Dividendes par action	0,09	0,09	0,36	0,36

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

PRODUITS TOTAUX

Les produits du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 ont augmenté de 25,0 millions de dollars et de 127,1 millions de dollars, respectivement, par rapport à ceux des périodes correspondantes de l'exercice précédent. La hausse des produits découle essentiellement des prix plus élevés reçus des clients pour le sucre brut n° 11 et de l'augmentation du prix moyen pour les activités liées au raffinage dans le secteur du sucre, ainsi que de la hausse des prix et des volumes de ventes dans le secteur des produits de l'érable. Cette variation positive a été contrebalancée en partie par la baisse des volumes de ventes dans le secteur du sucre.

MARGE BRUTE

La marge brute a augmenté de 8,5 millions de dollars et de 10,1 millions de dollars, respectivement, pour le trimestre considéré et l'exercice 2024, en regard de celle des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Exclusion faite de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés, la marge brute ajustée du trimestre considéré et de l'exercice 2024 s'est accrue de 9,9 millions de dollars et de 36,1 millions de dollars, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent. La variation favorable au cours du trimestre considéré découle principalement de la marge brute ajustée plus élevée dans le secteur du sucre du fait essentiellement de l'amélioration des prix de vente, contrebalancée en partie par une légère diminution de la marge brute ajustée dans le secteur des produits de l'érable. La variation favorable pour l'exercice 2024 est principalement attribuable à la hausse de la marge brute ajustée à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable, du fait essentiellement de l'amélioration des prix de vente.

En ce qui a trait au secteur du sucre, la marge brute ajustée s'est établie à 217 \$ par tonne métrique pour le trimestre considéré, ce qui représente une augmentation de 61 \$ par tonne métrique comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. La marge brute ajustée dans le secteur du sucre s'est établie à 222 \$ par tonne métrique pour l'exercice 2024, ce qui représente une augmentation de 51 \$ par tonne métrique comparativement à l'exercice précédent, du fait surtout de l'amélioration des prix moyens, contrebalancée en partie par la croissance des coûts de production. Quant au secteur des produits de l'érable, le pourcentage de la marge brute ajustée pour le trimestre considéré s'est établi à 9,4 %, ce qui représente une baisse de 3,1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, attribuable aux ajustements non récurrents. Le pourcentage de la marge brute ajustée pour l'exercice 2024 pour le secteur des produits de l'érable a augmenté de 1,2 % par rapport à l'exercice précédent, sous l'effet essentiellement des prix moyens plus élevés, des volumes de ventes accrus et du recul des charges d'exploitation découlant des économies réalisées grâce aux initiatives d'amélioration continue et d'automatisation.

RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Le résultat des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est élevé à 30,1 millions de dollars, contre 22,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 7,3 millions de dollars. Le résultat des activités d'exploitation de l'exercice 2024 s'est chiffré à 97,2 millions de dollars, contre 95,0 millions de dollars pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 2,2 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation du trimestre considéré s'est chiffré à 30,4 millions de dollars, contre 21,8 millions de dollars pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 8,6 millions de dollars. Le résultat ajusté des activités d'exploitation de l'exercice 2024 s'est chiffré à 112,8 millions de dollars, contre 84,6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 28,2 millions de dollars. La variation positive pour le trimestre considéré est principalement attribuable à l'apport plus important du secteur du sucre, contrebalancé en partie par une légère diminution du résultat ajusté des activités d'exploitation du secteur des produits de l'érable. La variation favorable pour l'exercice 2024 s'explique essentiellement par l'apport plus important à la fois du secteur du sucre et du secteur des produits de l'érable.

CHARGES FINANCIÈRES NETTES

(en milliers de dollars)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la désactualisation de 1 130 \$ (1 024 \$ en 2023)	2 203	2 140	63	8 636	8 530	106
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	736	1 946	(1 210)	4 695	7 293	(2 598)
Intérêts sur les billets de premier rang garantis, y compris la désactualisation de 213 \$ (158 \$ en 2023)	924	917	7	3 694	3 639	55
Amortissement des frais de financement différés	333	308	24	1 328	1 231	97
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec	656	840	(184)	1 822	2 265	(443)
Autres charges d'intérêts	(11)	—	(11)	43	21	22
Accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives	437	335	102	1 720	1 075	645
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt	8	201	(193)	1 845	523	1 322
Charges financières nettes	5 286	6 687	(1 401)	23 783	24 577	(794)

Les charges financières nettes du quatrième trimestre de 2024 ont diminué de 1,4 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, sous l'effet surtout de la baisse des charges d'intérêts sur notre facilité de crédit renouvelable du fait des emprunts moyens moindres en raison surtout du produit en trésorerie net tiré de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024. La diminution découle également de la baisse des charges d'intérêts liées aux achats de sirop d'érable auprès des PPAQ et de l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Les charges financières nettes de l'exercice 2024 ont enregistré une diminution de 0,8 million de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, qui s'explique largement par les emprunts moyens moindres en raison du produit en trésorerie net tiré de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024 et par la baisse des charges d'intérêts liées aux achats de sirop d'érable auprès des PPAQ. La variation a été contrebalancée en partie par l'incidence de la variation liée au marché de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt et l'accroissement des intérêts sur la valeur actualisée des obligations locatives.

IMPOSITION

(en milliers de dollars)	T4 2024	T4 2023	Δ	CUM 2024	CUM 2023	Δ
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Exigible	2 168	3 606	(1 438)	15 496	14 676	820
Différé	4 064	646	3 418	4 201	3 921	280
Charge d'impôt sur le résultat	6 232	4 252	1 980	19 697	18 597	1 100

Les variations de la charge d'impôt exigible et différé pour le trimestre considéré et l'exercice 2024 concordent avec la variation du résultat avant impôt comparativement aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

L'impôt différé reflète les écarts temporaires, lesquels découlent principalement de la différence entre l'amortissement déclaré aux fins de l'impôt et les montants pour amortissement constatés à des fins de présentation des résultats financiers, du report en avant de pertes, des avantages sociaux futurs et des instruments financiers dérivés. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés devant s'appliquer au résultat des exercices durant lesquels il est prévu que les écarts temporaires seront réalisés ou renversés. L'incidence de toute modification des taux d'impôt sur l'impôt futur est portée aux résultats de la période au cours de laquelle la modification se produit.

BÉNÉFICE NET

Le bénéfice net a progressé de 6,7 millions de dollars et de 1,9 millions de dollars, respectivement, pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 par rapport à celui des périodes correspondantes de l'exercice précédent. Ces écarts s'expliquent essentiellement par les variations hors trésorerie de l'évaluation à la valeur de marché des instruments financiers dérivés associés aux contrats à terme normalisés sur le sucre et aux contrats de change à terme, par la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et par la baisse des charges financières nettes, facteurs partiellement contrés par les charges d'impôt sur le résultat plus élevées.

Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre a augmenté de 7,5 millions de dollars, par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et de la baisse des charges financières nettes, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée. Le bénéfice net ajusté de l'exercice 2024 a augmenté de 22,2 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la hausse du résultat ajusté des activités d'exploitation et de la baisse des charges financières nettes, contrebalancées en partie par la charge d'impôt sur le résultat plus élevée.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau qui suit présente les principales informations financières provenant des états financiers consolidés audités et des mesures financières non conformes aux IFRS de la Société pour les huit derniers trimestres.

TRIMESTRES ⁽²⁾ (en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par action)	2024				2023			
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Volumes de sucre (TM)	204 540	185 799	180 618	182 376	215 500	191 411	195 547	192 849
Volumes de produits de l'érable (en milliers de livres)	11 927	11 392	11 777	11 852	10 363	9 630	12 059	11 819
Produits totaux	333 029	309 091	300 944	288 699	308 036	262 285	272 949	261 443
Marge brute	49 732	36 635	44 861	44 644	41 192	41 685	41 659	41 191
Marge brute ajustée ⁽¹⁾	50 070	47 742	51 292	42 319	40 193	34 912	38 233	41 993
Résultat des activités d'exploitation	30 080	16 315	24 704	26 110	22 815	24 008	21 856	26 284
Résultat ajusté des activités d'exploitation ⁽¹⁾	30 418	27 422	31 135	23 785	21 816	17 235	18 431	27 086
BAIIA ⁽¹⁾	37 971	23 372	31 664	33 045	29 568	30 523	28 445	32 713
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	38 309	34 479	38 095	30 720	28 569	23 750	25 020	33 515
Bénéfice net	18 562	7 379	13 936	13 852	11 876	14 177	11 062	14 674
de base par action	0,14	0,06	0,13	0,13	0,12	0,13	0,11	0,14
dilué par action	0,13	0,06	0,11	0,11	0,09	0,12	0,10	0,13
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	18 819	16 337	18 891	12 613	11 283	8 749	9 115	15 347
de base par action	0,14	0,13	0,17	0,12	0,11	0,08	0,09	0,15
dilué par action	0,13	0,11	0,15	0,10	0,10	0,08	0,09	0,31
Taux de la marge brute ajustée par TM du secteur du sucre ⁽¹⁾	217	225	249	199	156	159	175	195
Pourcentage de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable ⁽¹⁾	9,4 %	10,4 %	10,9 %	10,3 %	12,5 %	9,5 %	7,2 %	7,7 %

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

(2) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

Historiquement, le premier trimestre (d'octobre à décembre) et le quatrième trimestre (de juillet à septembre) de l'exercice sont généralement les meilleurs sur le plan de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté du secteur du sucre en raison de la composition favorable des produits vendus liée à une augmentation de la proportion des ventes aux particuliers pendant ces périodes de l'année. En revanche, le deuxième trimestre (de janvier à mars) et le troisième trimestre (d'avril à juin) sont ceux dont les volumes sont habituellement les moins élevés et dont la composition des produits vendus est la moins favorable, ce qui se traduit par une diminution de la marge brute ajustée, du BAIIA ajusté et du bénéfice net ajusté. En ce qui a trait aux volumes de ventes, l'exercice 2024 n'a pas suivi la tendance en raison surtout de l'incidence du ralentissement des activités à notre raffinerie de sucre de Vancouver attribuable à l'arrêt de travail. En ce qui concerne la rentabilité, la tendance favorable actuelle liée à l'apport considérable des activités liées au raffinage du sucre au cours du dernier exercice reflète les assises solides de ce secteur d'activité.

Normalement, le secteur des produits de l'érable est peu touché par la saisonnalité des ventes. Toutefois, au cours des deux derniers exercices, les volumes de ventes ont présenté une volatilité qui est imputable en partie à la forte concurrence sur le marché et à la volatilité de la conjoncture économique mondiale.

SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)	28 septembre 2024	30 septembre 2023	1er octobre 2022
	\$	\$	\$
Total des actifs	1 078 744	960 901	937 956
Total des passifs	656 331	654 005	646 537

La hausse de 117,8 millions de dollars du total des actifs pour l'exercice considéré s'explique principalement par une augmentation des stocks de 23,0 millions de dollars attribuable à la hausse des volumes de sucre brut associée au calendrier d'arrivée des navires et par une augmentation de 65,9 millions de dollars des immobilisations corporelles au titre essentiellement du projet LEAP. La variation favorable du total des actifs s'explique également par l'augmentation de 19,1 millions de dollars de la trésorerie attribuable au calendrier de gestion des flux de trésorerie associés à la facilité de crédit renouvelable et par l'augmentation de 23,2 millions de dollars des actifs au titre des avantages du personnel, qui reflète l'incidence liée au marché sur l'évaluation actuarielle réalisée à la clôture de l'exercice 2024. L'accroissement du total des actifs a été atténué par une baisse de 8,7 millions de dollars des instruments financiers dérivés sur le marché, une diminution de 3,5 millions de dollars des immobilisations incorporelles et une baisse de 2,5 millions de dollars des actifs au titre de droits d'utilisation découlant de l'amortissement comptabilisé au cours de l'exercice.

Le total des passifs a augmenté de 2,3 millions de dollars comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse de 58,0 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable attribuable en partie au produit en trésorerie net tiré de l'émission des actions ordinaires dans le cadre du placement de titres de capitaux propres réalisé en mars 2024. Cette variation a été contrebalancée en partie par une hausse de 31,1 millions de dollars des fournisseurs et autres créiteurs du fait surtout du calendrier des paiements aux PPAQ aux fins des achats de sirop d'érable, une hausse liée au marché de 5,5 millions de dollars des passifs au titre des instruments financiers dérivés et une augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de 6,8 millions de dollars découlant avant tout de la récente révision de notre passif estimé au titre des coûts de remise en état visant notre usine de Montréal. La diminution a également été contrée par l'augmentation de 16,8 millions de dollars des passifs au titre des avantages du personnel, qui reflète l'incidence liée au marché sur l'évaluation actuarielle réalisée à la clôture de l'exercice 2024.

LIQUIDITÉS

Les flux de trésorerie générés par Lantic sont essentiellement versés à Rogers sous forme d'intérêts sur les billets subordonnés de Lantic détenus par Rogers, après la constitution de provisions suffisantes pour les dépenses en immobilisations, le remboursement de la dette et les besoins en fonds de roulement. Les sommes reçues par Rogers sont utilisées pour payer les charges administratives, les intérêts sur les débetures convertibles et l'impôt sur le bénéfice, ainsi que pour verser des dividendes aux actionnaires de la Société. Lantic n'était soumise à aucune restriction touchant la distribution des liquidités découlant de la conformité aux clauses restrictives de nature financière au cours de l'exercice.

(en milliers de dollars)	Exercice 2024	Exercice 2023
	\$	\$
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	79 790	44 318
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement	5 364	(8 886)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(66 075)	(35 398)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(4)	(139)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	19 075	(105)

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de l'exercice considéré ont augmenté de 35,5 millions de dollars comparativement à celles de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse de 7,4 millions de dollars du bénéfice net ajusté pour tenir compte des éléments hors trésorerie, d'une variation positive de 24,5 millions de dollars des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'une baisse de 4,5 millions de dollars des intérêts payés. Ces variations positives ont été contrebalancées en partie par une augmentation de 0,9 million de dollars des impôts payés.

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement de l'exercice considéré ont augmenté de 14,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique essentiellement par la diminution de 90,0 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable comparativement à l'exercice précédent, en raison surtout du produit net de 112,5 millions de dollars reçu dans le cadre de l'émission d'actions ordinaires en mars 2024, facteur contrebalancé en partie par une augmentation de 4,3 millions de dollars du dividende versé au cours de l'exercice à l'étude relativement aux actions nouvellement émises et par une hausse de 1,3 million de dollars du paiement au titre des obligations locatives.

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement de l'exercice considéré se sont accrues de 30,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les variations s'expliquent essentiellement par le paiement de dépenses de 33,6 millions de dollars pour l'exercice 2024 en lien avec le projet LEAP, comparativement à 9,7 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, et par une augmentation de 6,1 millions de dollars des dépenses en immobilisations affectées aux activités ordinaires au cours de l'exercice 2024 par rapport à l'exercice 2023.

Dans le but de fournir des renseignements utiles, nous jugeons pertinent de mesurer les flux de trésorerie disponibles générés par nos activités. Les flux de trésorerie disponibles, une mesure non conforme aux IFRS, s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés, et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers, et compte tenu des dépenses en immobilisations et des immobilisations incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée, et des paiements au titre des obligations locatives.

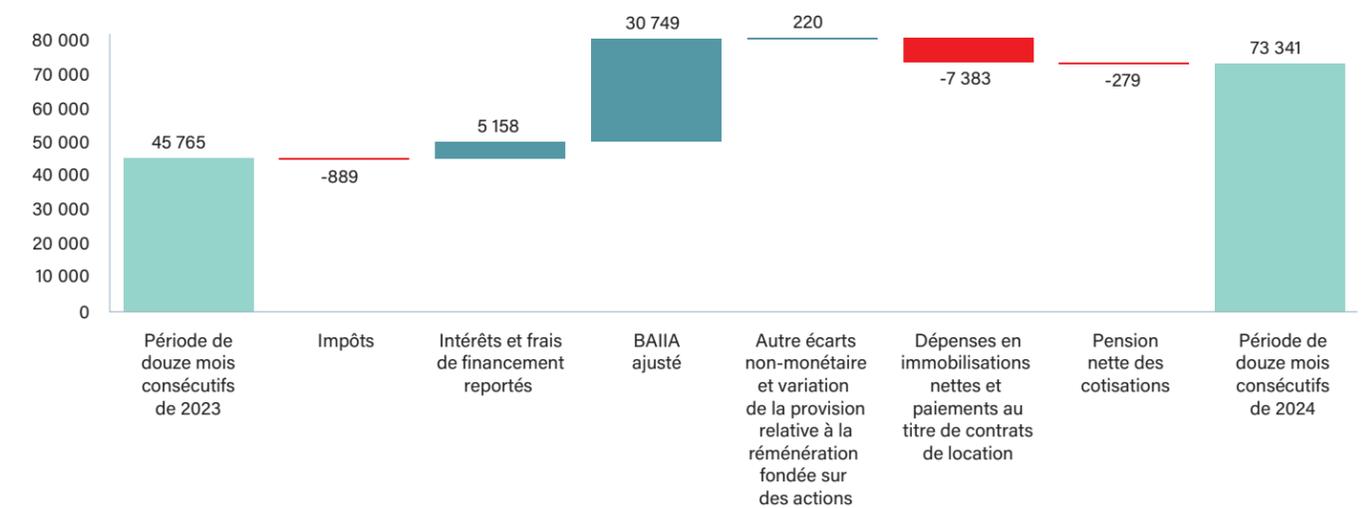
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers de dollars)	Période de douze mois	
	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	79 790	44 318
Ajustements :		
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	10 572	35 039
Ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés	17 396	(9 871)
Paiement de frais de financement différés	(646)	(1 308)
Montants hors trésorerie des instruments financiers	1 712	5 687
Paiement au titre des obligations locatives	(6 700)	(5 419)
Dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite des dépenses en immobilisations liées au projet LEAP	(32 506)	(25 654)
Dépenses en immobilisations à valeur ajoutée	3 723	2 973
Dépenses en immobilisations nettes et immobilisations incorporelles liées aux activités d'exploitation	(28 783)	(22 681)
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	73 341	45 765
Dividendes déclarés	43 996	37 752

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour obtenir les définitions et un rapprochement avec les mesures conformes aux IFRS.

Flux de trésorerie disponible

(en milliers de dollars)



Les flux de trésorerie disponibles pour la période de douze mois close le 28 septembre 2024 se sont chiffrés à 73,3 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 27,6 millions de dollars par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement imputable à l'augmentation de 30,7 millions de dollars du BAIIA ajusté et à la diminution de 5,2 millions de dollars des paiements d'intérêts et des frais de financement différés. La variation favorable a été contrée en partie par la hausse de 6,1 millions de dollars des dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités ordinaires et par l'augmentation de 1,3 million de dollars du paiement au titre des obligations locatives.

Les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités courantes ont augmenté de 6,1 millions de dollars par rapport à celles de la période de douze mois de l'exercice précédent à cause surtout de la hausse des investissements dans les actifs de production. Les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et les dépenses liées au projet LEAP ne réduisent pas les flux de trésorerie disponibles, puisque ces projets ne sont pas essentiels aux activités régulières des usines.

Le paiement au titre des obligations locatives a augmenté de 1,3 million de dollars par rapport à celui de la période de douze mois de l'exercice précédent, principalement en raison des contrats de location supplémentaires visant des entrepôts et de l'équipement de logistique.

L'augmentation du montant engagé pour les dépenses en immobilisations à valeur ajoutée pour la période de douze mois close le 28 septembre 2024 s'est établie à 0,8 million de dollars et s'explique en grande partie par le calendrier des projets.

Les intérêts payés pour la période de douze mois close le 28 septembre 2024 ont diminué de 4,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, du fait essentiellement de la réduction des intérêts versés au titre de la facilité de crédit renouvelable et des intérêts versés aux PPAQ.

Les frais de financement différés pour la période de douze mois close le 28 septembre 2024 ont diminué de 0,7 million de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des coûts engagés au cours de l'exercice précédent en lien avec les modifications de la facilité de crédit et les conventions de placement privé dans le cadre du financement de notre projet LEAP.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action ordinaire pour chaque trimestre, ce qui correspond à 0,36 \$ pour les périodes de douze mois.

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation, représentent les variations, d'un exercice à l'autre, des actifs courants, comme les débiteurs et les stocks, et des passifs courants, comme les créditeurs. Les variations de ces comptes sont attribuables principalement aux calendriers de recouvrement des débiteurs, des arrivages de sucre brut et du paiement des passifs. Les augmentations et les diminutions de ces comptes sont attribuables aux calendriers susmentionnés et ne constituent donc pas des flux de

trésorerie disponibles. Ces augmentations ou diminutions sont financées à l'aide de la trésorerie disponible ou de notre facilité de crédit. Les hausses et les baisses de la dette bancaire sont également attribuables à des différences de calendrier en lien avec les facteurs décrits plus haut et ne constituent donc pas de la trésorerie disponible.

L'effet combiné des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers de 19,1 millions de dollars pour la période de douze mois à l'étude ne constitue pas un élément ayant une incidence sur la trésorerie, puisque ces contrats seront réglés à la suite de la réalisation de la transaction physique, ce qui explique la nécessité d'ajuster les flux de trésorerie disponibles.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit indique les obligations contractuelles en cours de la Société à la clôture de l'exercice, de même que les répercussions anticipées de ces obligations sur les liquidités et les flux de trésorerie au cours des années à venir.

(en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable	100 000	—	100 000	—	—
Débiteures convertibles subordonnées non garanties de sixième série	57 425	57 425	—	—	—
Billets de premier rang garanti	100 000	—	—	—	100 000
Contrats à terme normalisés sur le sucre ⁽¹⁾	40 313	25 284	15 029	—	—
Intérêts sur les débiteures convertibles	4 194	4 194	—	—	—
Intérêts sur les swaps	16 599	4 875	11 724	—	—
Contrats de change à terme (montant net) ⁽¹⁾	(151 364)	(137 714)	(13 650)	—	—
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	55 661	9 834	15 387	10 825	19 615
Intérêts sur les billets de premier rang garanti	22 976	3 490	6 980	3 490	9 016
Obligations locatives	35 569	6 726	10 882	6 315	11 646
Obligations liées aux achats	361 250	361 250	—	—	—
	642 623	335 364	46 352	120 630	140 277
Obligations liées aux achats du secteur du sucre (en milliers de TM)	1 554	678	711	165	—
Obligations liées aux achats du secteur des produits de l'érable (en milliers de livres)	2 000	2 000	—	—	—

Les débiteures de sixième série, lesquelles arrivent à échéance en décembre 2024, sont incluses dans le tableau ci-dessus étant donné que la Société a l'intention de rembourser l'encours de celles-ci à l'échéance au moyen de ses fonds en caisse et des emprunts qu'elle peut contracter sur sa facilité de crédit renouvelable.

Les débiteures de septième série, lesquelles arrivent à échéance en juin 2025, respectivement, sont exclues du tableau ci-dessus en raison de l'option de conversion dont bénéficient les détenteurs et de la possibilité qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou à l'échéance en émettant des actions ordinaires. Les intérêts ont été inclus dans le tableau ci-dessus jusqu'à la date d'échéance. La Société évalue actuellement ses options en prévision de l'échéance de la septième série. Ces options comprennent, sans s'y limiter, la conversion en actions, le refinancement de l'obligation à l'aide d'un instrument financier similaire ou le remboursement de l'obligation au moyen d'autres instruments de capitaux propres et/ou d'emprunt.

Lantic dispose d'une facilité de crédit renouvelable à l'appui de ses besoins financiers et d'exploitation. La facilité de crédit renouvelable a été conclue avec un syndicat composé de six banques à charte canadiennes et comporte une option accordéon, pour une capacité d'emprunt maximale de 400 millions de dollars. Cette convention a été modifiée et prorogée à l'occasion. La facilité de crédit renouvelable est assujettie à des clauses restrictives et garantie par les actifs de Lantic et de TMTC.

Au 28 septembre 2024, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 31 octobre 2027, sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA

composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, sous réserve du respect de certains ratios financiers. Au 28 septembre 2024, Lantic avait prélevé 100 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable.

Le 30 avril 2021, Lantic a émis des billets de premier rang garantis (les « billets ») dans le cadre d'un placement privé de 100 millions de dollars réalisé aux termes d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et sont de rang égal à notre facilité de crédit renouvelable existante. Les billets échoiront le 30 avril 2031 et portent intérêt à un taux de 3,49 %. Les intérêts sont payables semestriellement en versements égaux à terme échu le 30 avril et le 30 octobre de chaque année, à compter du 30 octobre 2021. Le produit tiré du placement privé des billets a servi à rembourser l'emprunt actuel fait sur la facilité de crédit.

Au 28 septembre 2024, Lantic respectait toutes les clauses restrictives liées à sa facilité de crédit renouvelable et à son placement privé. À cette date, une somme de 722,8 millions de dollars, laquelle englobe notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, avait été donnée en garantie, comparativement à une somme de 630,0 millions de dollars au 30 septembre 2023.

Nous concluons à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau qui suit présente les contrats de swap de taux d'intérêt en cours au 28 septembre 2024, ainsi que la valeur, le taux d'intérêt et la période de validité dont ils sont assortis :

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Date	Valeur totale
(en milliers de dollars)		\$
Exercice 2020 ⁽²⁾	24 février 2020 au 28 juin 2025 – 1,327 %	20 000
Exercice 2020 ⁽²⁾	28 juin 2024 au 28 juin 2025 – 0,907 %	80 000
Exercice 2024 ⁽¹⁾	30 décembre 2024 au 30 décembre 2026 – 3,94 %	100 000
Exercice 2024 ⁽¹⁾	27 juin 2025 au 27 juin 2027 – 3,70 %	100 000

(1) Contrats de swap de taux d'intérêt conclus au cours de l'exercice 2024.

(2) Les modalités des contrats de swap de taux d'intérêt ont été modifiées pour les rendre conformes à la réforme des TIO.

Les obligations locatives visent essentiellement la location d'installations et d'équipement mobile pour les activités de nos secteurs du sucre et des produits de l'érable.

Les obligations d'achat représentent toutes les commandes d'achat en cours à la clôture de l'exercice ainsi qu'un montant d'environ 45,5 millions de dollars pour les betteraves à sucre qui seront récoltées et transformées au cours de l'exercice 2025. Toutefois, elles excluent toute quantité de sucre brut dont le prix fait l'objet de contrats à terme normalisés. L'obligation d'achat relative aux betteraves à sucre représente notre meilleure estimation quant au montant à payer prévu pour l'exercice 2025 à la date du présent rapport de gestion.

Une partie importante des ventes de la Société sont réalisées aux termes de contrats de vente à terme à prix fixe, d'une durée pouvant atteindre trois ans. Lantic s'engage aussi par contrat à acheter du sucre de canne brut bien avant de livrer le sucre raffiné produit à partir de cet achat. Afin d'atténuer notre exposition aux variations futures des prix, la Société gère le volume des ventes de sucre raffiné dont la livraison future fait l'objet d'un contrat en fonction du volume de sucre de canne brut dont la livraison fait également l'objet d'un contrat.

Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer notre exposition aux fluctuations des prix du sucre brut et du gaz naturel, ainsi que des taux de change. Notre objectif consiste à réduire au minimum le risque auquel nous sommes exposés à l'aide des méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les répercussions possibles de cette exposition.

Notre politique en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. Nous nous efforçons d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel nous sommes exposés. Ces instruments financiers sont utilisés pour gérer notre exposition à la variabilité de la juste valeur attribuable à l'engagement ferme visant le prix d'achat du sucre brut.

Nous avons couvert la majeure partie de nos risques liés aux fluctuations du prix du sucre brut jusqu'en mai 2027.

Au 28 septembre 2024, nous détenions une position acheteur nette sur 78 897 tonnes métriques de sucre dont la valeur contractuelle nette s'établissait à 40,3 millions de dollars. Cette position acheteur est liée essentiellement à un plus gros volume de sucre dont le prix a été convenu avec les clients que le volume de sucre dont le prix a été convenu avec les fournisseurs.

Nous utilisons des contrats à terme et des swaps sur marchandises afin de faciliter la gestion de nos coûts de gaz naturel. Au 28 septembre 2024, nous détenions des instruments dérivés liés au gaz naturel d'un montant de 58,4 millions de dollars, dont la valeur contractuelle s'établissait à 55,7 millions de dollars.

Nos activités, qui donnent lieu à des risques liés aux fluctuations des taux de change, consistent en l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable ainsi que l'achat de gaz naturel. Nous gérons ces risques en créant des positions compensatoires au moyen d'instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme normalisés, qui constituent des engagements d'achat ou de vente à une date ultérieure et peuvent être réglés au comptant.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un contrat de change dans le cadre duquel nous présentons un profit latent manque à ses engagements en vertu des modalités contractuelles. Le risque de crédit est de beaucoup inférieur au montant notionnel, du fait qu'il est plafonné en tout temps à la variation du taux de change s'appliquant au montant en capital.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à trois ans. Les contrats visent essentiellement le dollar américain et, dans une mesure nettement moindre, l'euro, la livre sterling et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importantes institutions financières canadiennes. Nous ne prévoyons aucune incidence négative importante sur notre situation financière découlant de notre participation à ces types de contrats. Nous ne prévoyons pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 30 septembre 2023, nous détenions une position vendeur nette sur des contrats de change à terme libellés en monnaie étrangère d'un montant net de 151,4 millions de dollars dont la valeur contractuelle courante s'établissait à 148,9 millions de dollars, représentant un profit latent de 2,5 millions de dollars.

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons également des contrats pluriannuels d'approvisionnement en sucre brut avec des entreprises de transformation du sucre de canne brut. Les modalités des contrats précisent la quantité et les dates de livraison prévues du sucre brut. Le prix est établi à des périodes déterminées avant la livraison de ce sucre brut, en fonction des prix négociés du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE, le marché mondial du sucre brut. Au 28 septembre 2024, la Société avait des engagements d'achat totalisant 1 554 000 tonnes métriques de sucre brut, dont environ 254 786 tonnes métriques avaient un prix établi, pour un engagement total de 175,8 millions de dollars.

Aux termes d'un contrat visant l'achat d'environ 2,0 millions de livres de sirop d'érable de la part des PPAQ, le solde résiduel que TMTC doit payer s'élève à 6,8 millions de dollars.

Nous n'avons pas d'autres engagements hors bilan.

RESSOURCES EN CAPITAL

Au 28 septembre 2024, Lantic disposait d'un fonds de roulement totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ajusté ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement allant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers. Au 28 septembre 2024, des actifs d'une valeur totale de 722,8 millions de dollars, lesquels englobent notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, étaient affectés à la garantie de la facilité de crédit renouvelable, contre 630,0 millions de dollars au 28 septembre 2023.

Au 28 septembre 2024, un montant de 100,0 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de fonds de roulement et un montant de 25,9 millions de dollars en trésorerie était également disponible.

L'usine de transformation de betteraves à sucre de Taber requiert un fonds de roulement saisonnier durant le premier semestre de l'exercice, au moment où les stocks sont élevés et lorsqu'une partie importante des paiements aux Producteurs sont effectués. TMTC requiert également un fonds de roulement saisonnier. Même si les stocks de sirop sont reçus au troisième trimestre de l'exercice, les modalités de paiement conclues avec les PPAQ prévoient le paiement en trésorerie au premier semestre de l'exercice. La Société possède suffisamment de liquidités et de sommes disponibles aux termes de sa ligne de crédit pour faire face à ces obligations.

Des engagements futurs d'environ 133,2 millions de dollars ont été autorisés pour compléter les dépenses en immobilisations en cours, y compris les dépenses d'investissement liées au projet LEAP. De plus, après la clôture de l'exercice, la Société a contracté d'autres engagements relatifs au projet LEAP d'une valeur totale de 33,7 millions de dollars.

Nous avons également des obligations de financement afférentes aux régimes d'avantages sociaux futurs de nos employés, qui comprennent des régimes de retraite à prestations déterminées. Au 28 septembre 2024, les régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés de nos usines de Montréal et de Taber affichaient un actif net. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de

capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 1er janvier 2022, et la prochaine évaluation obligatoire le sera en date du 31 décembre 2024. Nous surveillons de près les actifs de nos régimes de retraite et observons des lignes directrices strictes afin de nous assurer que les portefeuilles de placement des régimes de retraite soient diversifiés conformément aux pratiques exemplaires de l'industrie. Cependant, les actifs des régimes de retraite ne sont pas à l'abri des fluctuations du marché et, en conséquence, nous pourrions devoir verser des cotisations en trésorerie supplémentaires dans le futur. Au cours de l'exercice 2024, les cotisations en trésorerie aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux autres régimes d'avantages sociaux se sont établies à 4,1 millions de dollars. Au total, nous nous attendons à engager des cotisations en trésorerie d'environ 4,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2025 en lien avec les régimes de retraite à prestations déterminées du personnel. De plus amples renseignements sur les avantages sociaux de nos employés et sur les actifs et passifs connexes sont présentés à la note 20 des états financiers consolidés audités.

Les besoins de liquidités pour le fonds de roulement et autres dépenses en immobilisations devraient être comblés à même la trésorerie disponible et les fonds générés par les activités d'exploitation.

Le financement du projet LEAP provient de différents instruments financiers, notamment de la facilité de crédit renouvelable, des prêts approuvés d'Investissement Québec pouvant atteindre 65 millions de dollars et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Le plan de financement du projet LEAP comprend un soutien du gouvernement du Québec sous la forme de deux prêts d'Investissement Québec. Les prêts d'IQ sont soumis à des clauses restrictives et sont garantis par des actifs spécifiques désignés du projet LEAP.

Le premier prêt, d'un montant maximal de 40 millions de dollars, a été consenti à Lantic dans le cadre du programme ESSOR du gouvernement du Québec, qui est conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises (le « **prêt ESSOR d'IQ** »). Ce prêt doit servir à l'acquisition par Lantic de certains nouveaux équipements, y compris dans le contexte du projet LEAP. Lantic, en tant qu'emprunteur, bénéficiera d'un moratoire de 36 mois sur le remboursement du capital à compter de la date du premier décaissement du prêt ESSOR d'IQ. À l'expiration du moratoire, Lantic remboursera le capital du prêt ESSOR d'IQ en 60 versements trimestriels consécutifs.

Un deuxième prêt à terme de 25 millions de dollars a été consenti à Lantic par Investissement Québec (le « **prêt à terme d'IQ** » et, collectivement avec le prêt ESSOR d'IQ, les « **prêts d'IQ** »). Le prêt à terme d'IQ doit servir à financer certaines dépenses et autres acquisitions d'équipement, notamment dans le cadre du projet LEAP. Lantic, en tant qu'emprunteur, bénéficiera d'un moratoire de 24 mois sur le remboursement du capital à compter de la date du premier décaissement du prêt à terme d'IQ. À l'expiration du moratoire, Lantic remboursera le capital du prêt à terme d'IQ en 20 versements trimestriels consécutifs.

Aucun montant n'avait été prélevé sur les prêts d'IQ au 28 septembre 2024. Le 26 novembre 2024, un premier prélèvement de 7,4 millions de dollars a été reçu au titre des prêts d'IQ, dont 5 millions de dollars ont été empruntés au titre du prêt ESSOR d'IQ et 2,4 millions de dollars ont été empruntés au titre du prêt à terme d'IQ.

En mars 2024, la Société a émis 22 769 232 actions ordinaires pour un produit net, après tous les frais liés à la transaction, de 112,5 millions de dollars afin de financer la composante capitaux propres prévue du projet LEAP.

La direction est d'avis que le crédit disponible inutilisé aux termes de la facilité renouvelable, les prêts d'IQ disponibles et le produit net tiré de la récente émission d'actions sont suffisants pour combler les besoins escomptés révisés en matière de liquidités aux fins du financement du projet LEAP et du remboursement des débentures de sixième série.

TITRES EN CIRCULATION

Au 28 septembre 2024 et au 27 novembre 2024, un total de 127 916 834 actions étaient en circulation, respectivement (105 096 120 au 30 septembre 2023).

En 2024, la Société a émis 22 769 232 actions ordinaires au prix de 5,18 \$ l'action ordinaire pour un produit brut de 117,9 millions de dollars dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme au Canada, et de placements privés auprès du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et d'un actionnaire existant, Belcorp Industries Inc.

Des frais d'émission d'actions de 5,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôt) ont été comptabilisés à titre de réduction du capital social ordinaire aux états consolidés de la situation financière.

Le produit net découlant de l'émission des actions ordinaires s'est élevé à 112,5 millions de dollars et sera utilisé pour financer le projet LEAP, conformément à l'emploi du produit énoncé dans le supplément de prospectus déposé le 28 février 2024 dans le cadre du placement d'actions ordinaires,

Pour l'exercice 2024, l'encours des débentures de sixième et de septième séries s'élève respectivement à 57,4 millions de dollars et à 97,6 millions de dollars. Aucune débenture n'a été convertie en actions ordinaires au cours de l'exercice considéré ni de l'exercice précédent.

Nous disposons actuellement d'un régime d'options sur actions qui a été constitué en 2011 et modifié en 2021. Nous avons réservé 6 000 000 d'actions ordinaires aux termes de ce régime en vue de leur attribution à des membres du personnel qui occupent un poste clé. Au 28 septembre 2024, 2 525 487 options étaient en cours, à un prix d'exercice se situant entre 4,28 \$ et 6,51 \$ l'action. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles expireront après dix ans.

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») a été créé. Le tableau qui suit présente les attributions effectuées aux termes de ce régime :

Date d'attribution	UAP attribuées	UAP supplémentaires ⁽¹⁾	Nombre total d'UAP	Cycle de performance
6 décembre 2021	386 709	71 566	458 275	2022-2024
12 décembre 2022	310 964	36 464	347 428	2023-2025
11 décembre 2023	559 963	28 122	588 085	2023-2025

(1) Les UAP supplémentaires désignent le total des UAP qui ont été attribuées au titre des dividendes gagnés chaque trimestre depuis l'émission initiale des actions.

Au cours de l'exercice 2024, les attributions de l'exercice 2021 ont fait l'objet d'un règlement en espèces pour un montant de 3,8 millions de dollars. Les attributions de l'exercice 2022 feront l'objet d'un règlement en espèces en décembre 2024, ce qui représentera un paiement prévu de 1,1 million de dollars.

Les droits liés aux UAP attribuées à des hauts dirigeants et à d'autres membres clés du personnel de direction deviendront acquis à la fin du cycle de performance, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire et des autres critères de performance fixés par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire et les autres critères de performance atteints se situent dans la fourchette établie, la valeur du paiement à faire à chaque participant correspond au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP. Lorsque les cibles de rendement total pour l'actionnaire et les autres critères de performance atteints se situent en deçà du seuil, les droits liés à l'UAP font l'objet d'une renonciation et aucun paiement n'est effectué.

ENVIRONNEMENT, RESPONSABILITÉ SOCIALE ET GOUVERNANCE (« ESG »)

Rogers et son conseil d'administration reconnaissent tous deux l'importance de la gouvernance dans une optique de gestion efficace des activités, de protection des employés et des actionnaires et d'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Nous estimons que nos pratiques en matière de gouvernance sont conformes aux

exigences canadiennes applicables aux émetteurs inscrits à la cote de la TSX. La Société s'engage à suivre l'évolution des recommandations en matière de gouvernance pour s'assurer que ses pratiques restent à jour et pertinentes.

Le conseil d'administration de Rogers a nommé un comité responsable des questions liées à l'environnement, à la responsabilité sociale et à la gouvernance (le « **comité ESG** »). Il est responsable :

- de la supervision et de l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
- de l'élaboration de principes de gouvernance efficaces, de leur recommandation au conseil d'administration, de leur mise en œuvre et de leur évaluation;
- de la supervision et des conseils au conseil d'administration relativement à la gestion de la stratégie, des initiatives, des risques, des possibilités et des rapports de la Société en ce qui concerne les questions ESG importantes;
- au besoin, de la sélection des candidats qualifiés au poste d'administrateur et de leur recommandation au conseil d'administration de Rogers en vue de leur élection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société;
- de la revue et(ou) de l'approbation de toute autre question qui lui est expressément confiée par le conseil d'administration de Rogers et de la prise, pour le compte du conseil d'administration, de toute autre initiative nécessaire ou souhaitable en matière de gouvernance, de façon à permettre au conseil d'administration d'assurer une gouvernance efficace de la Société et de contribuer au succès de Rogers.

Le comité ESG est composé de quatre membres : Dean Bergmame (président), M. Dallas H. Ross, Gary M. Collins et Stephanie Wilkes, lesquels sont tous considérés comme étant indépendants au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (le « Règlement 58-101 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Bill Maslechko, qui siège au conseil d'administration de Lantic et qui possède une vaste expérience en matière de gouvernance, participe à toutes les réunions du comité ESG à titre d'invité. Il est également considéré étant indépendant au sens du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance.

Nos systèmes de gouvernance et de gestion des activités sont conçus pour surveiller la conformité aux normes réglementaires environnementales pertinentes. Nous nous conformons, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière d'environnement et nous maintenons un dialogue ouvert avec les autorités de réglementation et les différents ordres de gouvernement en ce qui concerne la sensibilisation aux nouvelles normes environnementales et leur adoption. L'importance sur le plan économique et de la réputation de l'énergie et des ressources naturelles dans nos activités est gérée dans une optique d'amélioration continue, ce qui comprend l'examen des nouvelles technologies et pratiques commerciales disponibles qui réduisent notre empreinte environnementale et qui, dans la mesure du possible, renforcent notre situation financière. Au cours des dernières années, nous nous sommes engagés résolument à tirer parti des nouvelles technologies et des améliorations aux procédés pour récupérer l'énergie résiduelle, améliorer l'efficacité énergétique et réduire l'intensité énergétique.

En ce qui concerne d'éventuelles mesures de remédiation environnementales de nos biens immobiliers, dans l'éventualité de la démolition ou de la vente d'un édifice, il faut prendre note que les installations de Vancouver et de Montréal se prêtent depuis longtemps à une utilisation industrielle et que des matériaux de remblai y ont été employés dans le cours normal des activités. Nous avons inscrit des provisions au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au titre des travaux de remise en état connus et quantifiables qui concernent ces propriétés. Rien ne permet d'assurer que d'importantes sommes ne devront pas être consacrées, en sus des provisions actuelles au titre d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à la contamination découlant de cette utilisation industrielle ou de l'emploi de matériaux de remblai.

Même si, à notre connaissance, aucun problème particulier n'existe au centre de distribution de Toronto, à l'usine de Taber, ni sur les biens immobiliers de TMTC, rien ne garantit que nous n'aurons pas à engager des dépenses pour régler des problèmes de contamination, qu'ils soient connus ou non actuellement, que ce soit sur les lieux de ces biens immobiliers d'autres installations ou de bureaux appartenant à Lantic, ou encore qui sont utilisés ou contrôlés par celle-ci, à l'heure actuelle ou par le passé.

Rogers est engagée socialement et fait la promotion de valeurs fondamentales en phase avec la gérance de l'environnement, le respect, la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous favorisons un milieu de travail axé sur la sécurité, l'habilitation, le leadership, la reddition de comptes et la reconnaissance au travail.

Nous nous attendons à ce que tous les fournisseurs, y compris les sous-traitants, les mandataires et les consultants, respectent l'éthique des affaires et les comportements décrits dans notre code de conduite et à ce qu'ils se conforment à l'ensemble des lois et règlements en matière de main-d'œuvre, d'emploi, de santé et sécurité et d'environnement applicables et pertinents.

Le conseil d'administration de Rogers a la responsabilité globale de surveiller et d'évaluer l'orientation stratégique et opérationnelle de l'entreprise et d'y contribuer. Cela comprend l'établissement d'un cadre de gouvernance pour soutenir l'entreprise et satisfaire à toutes les exigences réglementaires et juridiques applicables. Depuis 2022, Rogers compte une équipe responsable des questions ESG au sein de son équipe de direction, qui travaille en appui à sa stratégie ESG.

Au troisième trimestre de l'exercice 2024, nous avons publié notre rapport annuel sur les facteurs ESG. Le rapport peut être consulté sur SEDAR+ ou sur notre site Web, à l'adresse www.lanticrogers.com.

RAPPORTS SUR LES FACTEURS ESG

En mai 2024, nous avons publié le rapport sur les facteurs ESG 2023. Ce rapport, qui intègre les indicateurs clés de performance pour les produits agricoles du Sustainability Accounting Standard Board (« **SASB** »), s'appuie sur le rapport de 2022 et les deux rapports précédents et contient plus d'informations sur notre programme de développement durable, y compris sur nos efforts pour améliorer l'approvisionnement éthique et durable, réduire notre empreinte environnementale et assurer la conservation de l'énergie et d'autres ressources.

Au cours de l'exercice 2023, nous avons continué à donner la priorité à la réduction de notre empreinte environnementale. La consommation totale d'énergie pour l'exercice a été de 3 990 319 gigajoules (« GJ »), et les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant d'activités des champs d'application 1 et 2 se sont élevées à 233 759 tonnes de CO₂e. La diminution de l'intensité des émissions de 0,325 tCO₂e/ MT de produit pour l'exercice 2022 à 0,295 tCO₂e/ MT de produit pour l'exercice 2023 reflète les améliorations continues de l'efficacité et les investissements dans des technologies plus propres.

Notre taux de réacheminement des déchets est passé à 98,5 %, une amélioration attribuable aux efforts de recyclage accrus dans nos installations de Vancouver et de Taber, et aux initiatives opérationnelles en matière de déchets dans l'ensemble des sites. L'efficacité de l'utilisation de l'eau s'est également améliorée, les prélèvements d'eau totaux passant de 30,7 millions de mètres cubes pour l'exercice 2022 à 28,7 millions de mètres cubes pour l'exercice 2023.

Les principales initiatives comprennent la mise en œuvre de la première phase de notre programme de gestion stratégique de l'énergie à Vancouver, qui a permis de réduire la consommation de gaz naturel de 37 788 GJ et la consommation d'électricité de 418 197 kWh.

Rogers s'est engagée à faire face aux risques climatiques en déployant des efforts systématiques pour réduire son empreinte carbone. Notre rapport sur les facteurs ESG 2023 fournit également des informations étendues sur les émissions du champ d'application 3, offrant une image plus complète de notre impact sur le climat, particulièrement en ce qui concerne les activités agricoles en amont.

Notre initiative d'emballages durables continue de progresser, avec la transition réussie vers un emballage en mono-polyéthylène prêt à être recyclé pour Nature's RAW et le retrait des bouchons noirs pour nos produits du sirop d'érable. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de notre stratégie globale visant à répondre aux exigences réglementaires croissantes découlant d'initiatives telles que le Pacte canadien sur les plastiques.

Au cours de l'exercice 2023, Rogers a continué d'accorder une grande importance à la responsabilité sociale. Les dons de bienfaisance se sont élevés à 350 000 \$ et la proportion de femmes occupant des postes de direction a augmenté pour atteindre 28 %, ce qui reflète les efforts continus déployés pour améliorer la diversité et l'inclusion. La santé et la sécurité demeurent des priorités absolues, et toutes les installations détiennent toujours la certification de l'Initiative mondiale pour l'innocuité alimentaire, ce qui garantit des normes de sécurité rigoureuses dans l'ensemble de nos activités.

Une gouvernance efficace est fondamentale pour les efforts de Rogers en matière de durabilité, et pour appuyer ces efforts la rémunération incitative des cadres est rattachée à des objectifs liés aux facteurs ESG, ce qui souligne notre engagement à intégrer la durabilité dans notre culture d'entreprise.

Rogers a également réalisé des progrès significatifs en matière d'approvisionnement responsable. Nous continuons à poursuivre notre objectif de sucre brut certifié durable. Au cours de l'exercice 2023, nous avons conclu un partenariat avec Raízen, un fournisseur certifié Bonsucro, pour nos activités dans l'Est du Canada, ce qui constitue une étape clé en matière d'approvisionnement durable.

Il est possible d'obtenir des exemplaires des rapports ESG sur le site Web de la Société, à l'adresse www.lanticrogers.com, ou sous le profil de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

RISQUES ET INCERTITUDES

Nous sommes engagés à adopter des pratiques proactives de gestion des risques et de surveillance. Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'évaluation des risques significatifs liés aux activités. Le processus de gouvernance fait en sorte que nous mettons en place des systèmes qui cernent, gèrent et surveillent efficacement les principaux risques liés à nos deux secteurs d'activité, pour atténuer ou réduire l'incidence défavorable

éventuelle. La direction présente régulièrement des mises à jour au conseil d'administration sur les risques et sur les stratégies et mesures d'atténuation connexes. La responsabilité de gestion des risques est partagée à l'échelle de l'organisation et fait partie intégrante de notre système d'information de la direction.

Nous nous sommes dotés de politiques et d'un code de conduite des affaires (le « code ») applicable à tous les administrateurs, dirigeants et employés, ainsi qu'aux consultants et sous-traitants. Ces documents sont revus au moins une fois l'an par le conseil d'administration. Ces politiques et le code visent à promouvoir une gestion des risques judicieuse à l'échelle de l'organisation, à répartir l'autorité appropriée entre les dirigeants et à établir des limites pour les autorisations requises aux fins d'approbation et d'exécution de certaines transactions commerciales. Le code traite spécifiquement des mesures mises de l'avant pour prévenir la corruption, les pratiques anticoncurrentielles et les comportements contraires à l'éthique. Il comprend également des directives claires pour encadrer les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes. Le code se trouve sur le site Web de la Société, à l'adresse www.Lanticrogers.com ou sous le profil de Rogers sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Nos affaires et nos activités sont considérablement touchées par plusieurs facteurs et, à ce titre, sont exposées à divers risques et incertitudes. Nous présentons ci-après les risques et incertitudes qui, à notre avis, sont actuellement significatifs. Certains autres risques et incertitudes qui nous sont actuellement inconnus ou qui ne sont actuellement pas considérés comme significatifs pourraient exister. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable importante sur nos affaires, nos activités, notre situation financière et nos résultats.

DÉPENDANCE ENVERS LANTIC

Rogers dépend entièrement des activités et des actifs de Lantic étant donné qu'elle est propriétaire de titres de cette société. Par conséquent, les versements d'intérêt aux porteurs de débentures et de dividendes aux actionnaires dépendent de la capacité de Lantic ou de TMTC à s'acquitter de leurs obligations de paiement des intérêts sur les billets subordonnés et à déclarer et payer des dividendes ou à effectuer un remboursement de capital à l'égard des actions ordinaires. Les modalités des dettes bancaires et autres formes de dettes de Lantic restreignent sa capacité de payer des dividendes et d'effectuer d'autres distributions sur ses actions ou d'effectuer des paiements de principal ou d'intérêts sur une dette subordonnée, y compris une dette qui peut être détenue, directement ou indirectement, par Rogers, dans certaines circonstances. En outre, Lantic peut reporter le versement d'intérêts à l'égard des billets subordonnés en tout temps pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois.

ABSENCE DE GARANTIE QUANT À LA PERFORMANCE FUTURE

La performance antérieure et actuelle des activités de Rogers, de Lantic et de TMTC n'est pas nécessairement représentative de leur succès dans l'avenir. La performance future de ces activités pourrait être influencée par des ralentissements de l'économie et par d'autres facteurs indépendants de la volonté de Rogers, de Lantic et de TMTC. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Lantic et de TMTC, ce qui pourrait nuire sensiblement à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

ÉVOLUTION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE

L'évolution de la conjoncture économique générale pourrait avoir une incidence significative sur la rentabilité de nos secteurs d'activité et sur l'évaluation de la valeur de nos actifs, affectant ainsi notre capacité à mener à bien notre stratégie commerciale. Les pressions inflationnistes actuelles font augmenter les charges d'exploitation et rien ne garantit que nous serons en mesure de recouvrer l'ensemble de ces coûts au moyen d'augmentations correspondantes des prix pour nos clients.

Le risque de détérioration de l'économie mondiale pourrait nuire à la performance, aux résultats financiers et à la situation financière de Rogers.

RÉGLEMENTATION GOUVERNEMENTALE ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMMERCE EXTÉRIEUR CONCERNANT LE SECTEUR DU SUCRE

En 1995, Revenu Canada a rendu une décision à l'égard du dumping au Canada de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la République de Corée, et a reconnu qu'il y avait des importations subventionnées de sucre raffiné en provenance des pays de l'Union européenne (« UE »). Le Tribunal canadien du commerce extérieur (« TCCE ») a étudié le cas et a statué que le dumping de sucre raffiné provenant des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, du Royaume-Uni et des Pays-Bas ainsi que le subventionnement du sucre raffiné en provenance de l'Union européenne menaçaient l'industrie du sucre au Canada. Cette décision a donné lieu à l'imposition de droits de protection à l'égard de ces importations déloyales.

En vertu des lois canadiennes, ces droits doivent être révisés tous les cinq ans. En août 2021, le TCCE a conclu son cinquième examen des conclusions de 1995 et a rendu la décision de reconduire pour une autre période de cinq ans les droits visant i) le sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et ii) le sucre subventionné en provenance de l'UE. L'Institut canadien du sucre (« ICS ») et ses membres, dont fait partie Lantic, ont apporté leur pleine collaboration à l'examen et ont soumis des éléments de preuve et des témoignages détaillés au TCCE. Le TCCE a convenu que les importations de sucre subventionné et faisant l'objet de dumping causeraient vraisemblablement un préjudice grave à l'industrie canadienne du sucre si les droits de douane étaient éliminés.

À la suite de l'examen du TCCE, l'Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC ») a conclu en mars 2022 un réexamen pour mettre à jour les droits de douane applicables au sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et au sucre subventionné en provenance de l'UE. L'ASFC a déterminé que des droits antidumping continueront de s'appliquer aux importations de sucre faisant l'objet de dumping en provenance des États-Unis, du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Royaume-Uni et a décidé que des droits compensateurs continueront de s'appliquer aux importations de sucre subventionné en provenance de l'UE.

Les droits sur les importations de sucre raffiné des États-Unis, de l'UE et du Royaume-Uni sont importants pour Lantic et pour l'ensemble de l'industrie du raffinage de sucre au Canada, car ils protègent le marché des répercussions négatives de la concurrence déloyale occasionnée par les importations en provenance de ces pays. Le soutien accordé par les États aux producteurs de sucre et les dispositions des régimes de quotas de production de sucre des États-Unis et de l'UE qui créent des distorsions commerciales demeurent à l'origine de la production et de l'exportation excédentaires de sucre raffiné, ce qui constitue une menace pour l'industrie canadienne du sucre.

Bien que la récente décision soit valide pour une période de cinq ans, elle pourrait être contestée par les participants au marché et faire l'objet d'une demande de révision advenant une modification importante de la conjoncture du marché. Si les droits devaient être éliminés ou réduits substantiellement dans l'avenir, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et les autres membres de l'industrie canadienne du sucre raffiné.

Le secteur du sucre exporte directement certaines quantités de sucre aux États-Unis et vend du sucre à des clients industriels au Canada qui exportent des produits contenant du sucre aux États-Unis. Ces ventes sont exposées à des risques intrinsèques, notamment des changements dans la libre circulation des denrées alimentaires entre le Canada et les États-Unis, des politiques budgétaires discriminatoires, des modifications imprévues des lois et règlements locaux ainsi que l'incertitude entourant l'application des recours. Le 25 novembre 2024, le président désigné Donald Trump a annoncé son intention d'imposer un tarif douanier de 25 % sur les importations du Canada aux États-Unis. Si les États-Unis devaient modifier de la sorte la structure actuelle de ces transactions et imposer de tels tarifs douaniers ou encore modifier autrement la circulation actuelle de ces transactions, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et pour ses clients industriels qui exportent des produits contenant du sucre aux États-Unis.

APPROVISIONNEMENT EN SUCRE DE CANNE BRUT

Quelque 183 millions de tonnes métriques de sucre sont produites à l'échelle mondiale. De cette quantité, environ 56 millions de tonnes métriques de sucre sont négociées sur le marché mondial. Lantic, par l'entremise de ses raffineries de sucre de canne, achète environ 0,7 million de tonnes métriques de sucre brut par année. Même si l'offre de sucre brut à l'échelle mondiale est largement supérieure aux besoins annuels de Lantic, la concentration de l'offre dans certains

pays comme le Brésil, jumelée à l'accroissement des activités de raffinage de sucre de canne dans certains pays, peut créer un resserrement de la disponibilité du sucre de canne à certains moments de l'année. Afin de prévenir toute pénurie de sucre brut, Lantic conclut habituellement des contrats d'approvisionnement à long terme avec des fournisseurs fiables. Pour l'approvisionnement en sucre brut qui ne fait pas l'objet de contrats, des primes importantes peuvent devoir être payées sur les achats de sucre brut pour les livraisons à échéance rapprochée, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

APPROVISIONNEMENT EN BETTERAVES À SUCRE ET QUALITÉ EN ALBERTA

La disponibilité des betteraves à sucre aux fins de transformation à l'usine de Taber, en Alberta, repose sur la conclusion d'un contrat d'approvisionnement avec les Producteurs, et requiert que ces derniers cultivent une superficie suffisante chaque année. Si une superficie insuffisante était ensemencée au cours d'une année donnée ou si Lantic et les Producteurs ne parvenaient pas à s'entendre sur un contrat d'approvisionnement, les activités de transformation pourraient se retrouver aux prises avec une pénurie de betteraves à sucre, ce qui nécessiterait le transfert de produits des raffineries de canne de la Société vers le marché des Prairies, normalement approvisionné par l'usine de Taber. Cette situation entraînerait une hausse des frais de distribution de Lantic et pourrait avoir une incidence importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

Les betteraves à sucre, comme la plupart des autres cultures, sont touchées par les conditions météorologiques pendant la saison de croissance. De plus, les conditions météorologiques durant la saison de la récolte et de la transformation peuvent avoir une incidence sur l'approvisionnement total en betteraves et sur le rendement en sucre des betteraves entreposées aux fins de transformation de Lantic. Une réduction importante de la quantité ou de la qualité des betteraves à sucre récoltées, en raison de conditions météorologiques défavorables, de maladies ou d'autres facteurs, pourrait entraîner une baisse de la production, ce qui aurait des conséquences financières négatives pour Lantic.

COURS DU SUCRE BRUT NO 11 ET RISQUE DE CHANGE POUR LE SECTEUR DU SUCRE

Le prix des achats de sucre de canne brut pour les raffineries de Montréal et de Vancouver est fondé sur le cours du sucre brut n° 11 négocié sur l'ICE. Le prix du sucre raffiné vendu aux clients est également tributaire du marché du sucre brut n° 11. Tous les achats de sucre de canne brut et les ventes de sucre raffiné sont couverts économiquement par des instruments financiers comme des contrats à terme pour atténuer le risque, ce qui élimine l'incidence de la volatilité du cours du sucre brut n° 11.

Ces achats de sucre de canne brut et ventes de sucre raffiné sont libellés en dollars américains et pourraient nous exposer à la fluctuation de la valeur du dollar canadien. Notre stratégie consiste

à couvrir l'exposition au risque de change de ces transactions au moyen des instruments financiers disponibles, comme les contrats à terme, pour éliminer l'incidence de la volatilité.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au cours du sucre brut n° 11 et au risque de change connexe dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ces risques pourrait avoir une incidence significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

PROJET LEAP

Le parachèvement du projet LEAP est assujéti à plusieurs conditions et risques, dont certains sont hors du contrôle de Lantic. Les phases de planification et de conception du projet LEAP sont désormais essentiellement terminées et la phase de construction a commencé. Des commandes relatives à l'équipement de raffinage du sucre et à d'autres grands équipements de production et de logistique ont été passées aux fournisseurs, et plusieurs équipements sont déjà sur place. Étant donné les derniers développements, les coûts de construction prévus pour le projet LEAP, initialement estimés à 200 millions de dollars, ont été révisés. Compte tenu des travaux réalisés au cours des derniers mois et des plus récentes données disponibles, nous estimons maintenant que le coût total du projet devrait se situer entre 280 millions de dollars et 300 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 40 % à 50 % par rapport à l'estimation initiale.

Des retards et d'autres dépassements de coûts pourraient survenir pendant la réalisation du projet LEAP. Plusieurs facteurs pourraient causer de tels retards ou dépassements de coûts, notamment les retards liés aux permis, la hausse des prix liés à la construction, l'évolution des exigences en matière de travaux techniques et de conception, l'efficacité des entrepreneurs, les arrêts de travail, les conditions météorologiques défavorables et la disponibilité du financement. Même une fois achevés, la nouvelle capacité installée et les autres actifs connexes pourraient ne pas fonctionner comme prévu en raison de défauts de conception ou de fabrication, lesquels pourraient ne pas tous être couverts par la garantie. Un bris mécanique de l'équipement pourrait survenir après l'expiration de la garantie et se traduire par une perte de production et des coûts de réparation.

En outre, pour achever le projet, Lantic pourrait devoir modifier de nouveau ses facilités de crédit existantes et possiblement conclure des ententes de financement additionnelles afin de financer la construction. La capacité de Lantic à obtenir le financement global pour le projet dépend de divers facteurs, dont la demande de sucre raffiné sur le marché, le coût définitif du projet et les conditions d'emprunt sur le marché des capitaux.

Rien ne garantit que le projet LEAP sera réalisé ou qu'il le sera dans les délais prévus révisés pour la mise en service, actuellement estimée à la fin de l'exercice 2026. De plus, rien ne garantit que le projet LEAP fournira les volumes additionnels prévus au coût prévu.

L'incapacité de Lantic de réaliser le projet LEAP selon les conditions prévues pourrait avoir une incidence significative sur la performance, les résultats financiers et la situation financière de Rogers.

CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DU SUCRE

En ce qui concerne le secteur du sucre, Lantic fait face à la concurrence de Sucre Redpath Ltée ainsi que d'exploitants et de distributeurs régionaux de moindre envergure de sucre raffiné canadien et étranger, comme Sucro Sourcing LLC. Les différences de proximité des diverses régions géographiques au Canada et ailleurs entraînent des différences de frais de transport et de frais d'expédition, qui, à leur tour, ont une incidence sur la fixation des prix et le caractère concurrentiel en général.

En plus du sucre, le marché global des édulcorants comprend aussi les édulcorants à base de maïs (comme le SMHTF, soit un édulcorant sous forme liquide qui peut remplacer le sucre liquide dans les boissons gazeuses et certaines autres applications) et les édulcorants non nutritifs à haut pouvoir sucrant (comme l'aspartame, le sucralose et la stévia). Les différences de propriétés fonctionnelles et de prix déterminent en général l'utilisation de ces divers édulcorants. D'autres édulcorants ont remplacé le sucre dans certains produits par le passé. Nous ne sommes pas en mesure de prévoir la disponibilité, l'état du développement ou l'utilisation possible de ces édulcorants, ni leur incidence possible sur les activités de Lantic.

COURS DU GAZ NATUREL

Le gaz naturel représente une charge importante des activités de raffinage de la Société. Nos trois raffineries de sucre consomment du gaz naturel dans le processus de raffinage. L'usine de production de sucre de betterave de Taber comprend également des activités de transformation agricole et par conséquent, utilise plus d'énergie que les installations de sucre de canne de Vancouver et Montréal pour sa production, en raison surtout de la nécessité de faire chauffer les fines lamelles de betteraves à sucre pour faire évaporer l'eau des jus contenant le sucre et de faire sécher la pulpe de betterave fraîche. Le processus de nos usines d'embouteillage du secteur des produits de l'érable nécessite également l'utilisation de gaz naturel, mais dans une moindre mesure.

Les changements de coûts et de sources d'énergie peuvent avoir une incidence sur les résultats financiers associés aux activités d'exploitation de Lantic. De plus, tous les achats de gaz naturel sont effectués sur la base de prix en dollars américains. Par conséquent, les fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ont également une incidence sur les coûts d'énergie. Pour diminuer l'incidence de la fluctuation des prix du gaz naturel, Lantic couvre une partie de ces derniers au moyen de contrats sur le gaz naturel. L'application provinciale d'une certaine forme de taxe sur le carbone est de plus en plus importante partout au Canada. Or, le taux de la taxe sur le carbone augmente dans certaines provinces qui ont choisi de l'imposer, ce qui pourrait accroître les coûts énergétiques globaux de Lantic.

RÉGIME DE RÉGLEMENTATION RÉGISSANT L'ACHAT ET LA VENTE DE SIROP D'ÉRABLE AU QUÉBEC

Les producteurs acéricoles du Québec sont tenus d'exercer leurs activités dans le cadre établi par la *Loi sur la mise en marché*, qui habilite les PPAQ à gérer la production et la mise en marché du sirop d'érable au Québec. Dans le cadre de leurs fonctions de réglementation et d'organisation, les PPAQ sont responsables d'établir et de gérer un cadre de gouvernance ayant pour objectif de maintenir l'approvisionnement du marché et des prix équitables pour tous les producteurs pour le sirop d'érable vendu en vrac dans des contenants de cinq litres ou plus. Cela comprend la gestion des surplus de production et leur entreposage en vue de stabiliser le prix du sirop d'érable.

Le sirop d'érable en vrac peut être vendu aux PPAQ ou à des acheteurs autorisés par eux. Au Québec, près de 90 % de la production totale du sirop d'érable est vendu aux PPAQ ou aux acheteurs autorisés, et seulement environ 10 % de la production totale est vendue directement par les producteurs aux consommateurs ou à des épiceries. TMTC est un acheteur autorisé des PPAQ. Le statut d'acheteur autorisé est renouvelé chaque année. Il n'est pas certain que TMTC pourra conserver son statut d'acheteur autorisé des PPAQ. L'incapacité de TMTC de demeurer un acheteur autorisé des PPAQ aurait une incidence sur notre capacité d'approvisionner nos installations d'embouteillage et aurait par conséquent une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Les PPAQ, en leur qualité d'agent de négociation et de vente des producteurs de sirop d'érable du Québec, établissent le prix d'achat minimal du sirop d'érable pour les acheteurs autorisés. Les PPAQ établissent le prix en fonction des données issues de la veille du marché, de l'offre disponible et de la demande attendue. Si les PPAQ augmentent sensiblement le prix du sirop d'érable, rien ne garantit que TMTC sera en mesure de recouvrer une telle augmentation auprès de ses clients et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

Aux termes des règles et de la réglementation des PPAQ, les acheteurs autorisés doivent s'engager à acheter un nombre de barils de sirop d'érable correspondant à leur « volume de ventes anticipé ». Ce volume anticipé doit être réaliste et dans le prolongement des volumes achetés au cours des années précédentes. Le refus des PPAQ d'accepter notre volume anticipé ou notre incapacité d'évaluer correctement notre volume anticipé pour une année donnée pourrait influencer sur notre aptitude à augmenter notre capacité de production et, par conséquent, cela pourrait avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

APPROVISIONNEMENT EN SIROP D'ÉRABLE

Les PPAQ ont constitué une réserve stratégique de sirop d'érable afin d'atténuer les effets des fluctuations imputables aux conditions météorologiques et d'empêcher ces fluctuations d'entraîner des montées et des chutes importantes du prix du sirop d'érable.

L'objectif des PPAQ est d'avoir en réserve environ la moitié de la production annuelle. La réserve varie d'une année à l'autre en fonction du volume des récoltes. Chaque année, les PPAQ peuvent organiser une vente d'une partie de la réserve ainsi accumulée. Rien ne garantit que TMTC pourra obtenir une partie de cette réserve pour compenser une diminution de la production imputable aux conditions météorologiques ou que cette réserve permettra de compenser un déficit de production au cours d'une année donnée. Une diminution de la production ou l'incapacité d'acheter des réserves supplémentaires auprès des PPAQ pourrait avoir une incidence sur les approvisionnements de TMTC en sirop d'érable et autres produits de l'érable et, ultimement, sur sa performance et ses résultats financiers.

LE SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE REPOSE EN GRANDE PARTIE SUR L'EXPORTATION

On estime actuellement à 1,5 milliard de dollars américains la valeur du marché du sirop d'érable à l'échelle mondiale, les États-Unis étant de loin le plus grand importateur, devant le Japon et l'Allemagne. Malgré l'augmentation des ventes des produits de l'érable que le marché canadien a connu ces dernières années, le secteur dépend en grande partie du marché international. Au cours des dernières années, l'État de New York, le Vermont et le Maine ont augmenté leur production de sirop d'érable et font désormais concurrence au Québec, qui demeure cependant le plus grand producteur et exportateur de sirop d'érable au monde.

Tout en poursuivant le développement de nos efforts de vente à l'extérieur du Canada, notamment en augmentant nos efforts de vente dans des pays où le marché du sirop d'érable est en développement, nous faisons face à une forte concurrence de la part d'embouteilleurs et de distributeurs internationaux, dont des sociétés canadiennes et américaines, à l'égard de notre part du marché international.

Les activités de notre secteur des produits de l'érable à l'échelle internationale comportent elles aussi des risques inhérents, y compris des risques de changements dans la libre circulation des produits alimentaires entre les pays, de fluctuation de la valeur des monnaies, d'adoption de politiques budgétaires discriminatoires et de changements imprévus dans la réglementation et la législation locales, outre l'incertitude quant à l'exercice de recours dans des territoires étrangers. Ces territoires pourraient imposer des droits de douane, des quotas, des barrières commerciales et d'autres restrictions similaires à l'égard de nos ventes à l'échelle internationale et subventionner des produits agricoles concurrents. Le 25 novembre 2024, le président désigné Donald Trump a annoncé son intention d'imposer un tarif douanier de 25 % sur les importations du Canada aux États-Unis. Si les États-Unis devaient imposer de tels tarifs majorés, cela pourrait entraîner d'importantes répercussions financières pour Lantic et pour son secteur des produits de l'érable.

Ces risques pourraient tous entraîner une augmentation des coûts ou une diminution des revenus, ce qui, dans un cas comme dans l'autre, pourrait avoir un effet défavorable important sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Notre secteur des produits de l'érable est la plus importante société d'embouteillage et de distribution de sirop d'érable de marque et de marque maison du monde. Nous comptons cinq principaux concurrents situés au Canada, et nous livrons aussi concurrence aux nombreuses entreprises d'embouteillage et de distribution américaines.

La majeure partie du chiffre d'affaires de notre secteur des produits de l'érable est générée par les ventes de produits de marque maison. Nous prévoyons que dans un avenir prévisible, la relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison continuera d'être essentielle et d'avoir une incidence importante sur notre chiffre d'affaires. Bien que nous soyons d'avis que notre relation avec nos principaux clients offrant des produits de marque maison est excellente, la perte de ces clients, la réduction des affaires qui en proviennent ou un défaut de paiement de leur part pourrait réduire considérablement notre chiffre d'affaires et avoir des répercussions négatives sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

EXPOSITION DU SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE AU RISQUE DE CHANGE

Une part importante des ventes de sirop d'érable sont des exportations et sont libellées en dollars américains, en euros ou en dollars australiens. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien ont une incidence sur la rentabilité de ces ventes. Afin d'atténuer l'effet des fluctuations du dollar canadien en regard du dollar américain, de l'euro et du dollar australien, nous concluons des contrats de couverture de change avec certains clients pour atténuer le risque de change.

Rien ne garantit que nous serons en mesure de continuer à réduire efficacement cette exposition au risque de change dans l'avenir. L'absence d'instruments financiers efficaces disponibles pour atténuer ce risque pourrait avoir une incidence significative sur la performance et les résultats financiers du secteur des produits de l'érable.

CYBERSÉCURITÉ

Nous sommes exposés à différentes menaces à la sécurité, notamment des menaces qui touchent la cybersécurité et visent à procurer un accès non autorisé à des renseignements confidentiels, à rendre des données ou des systèmes inutilisables, ou à entraver de quelque autre façon notre capacité à exercer nos activités. Nos activités dépendent de divers systèmes de technologie de l'information. Une cyberattaque, y compris, sans toutefois s'y limiter, un accès non autorisé, une fuite d'informations confidentielles (ou un vol d'identité), un logiciel malveillant ou d'autres violations des systèmes qui contrôlent nos activités de production et notre gestion financière pourraient gravement perturber ou autrement nuire à nos activités. De telles attaques visant nos systèmes d'information et l'incapacité de rapidement reprendre des activités normales pourraient avoir des conséquences pour les particuliers, pour nos partenaires d'affaires et pour nos capacités opérationnelles et pourraient engendrer des dépenses inattendues ayant une incidence sur la rentabilité, entacher notre réputation et entraîner des responsabilités additionnelles.

Pour gérer le risque lié à la cybersécurité, nous continuons d'investir dans des systèmes, des infrastructures et des mesures de sécurité informatiques appropriés, notamment des plans de mesures d'urgence, nous évaluons régulièrement nos technologies, nos processus et nos pratiques en place, et nous veillons à ce que les employés aient une bonne compréhension et soient conscients de leur rôle en matière de protection de l'intégrité de notre sécurité technologique et de nos renseignements. Nous nous fions aux produits et services de tierces parties pour nous aider à protéger notre infrastructure de technologie de l'information ainsi que les renseignements exclusifs et confidentiels que nous possédons. Nous cherchons à être proactifs en matière de cybersécurité et, par conséquent, prévoyons que nous continuerons à consacrer des dépenses afin de contrer ces menaces et risques toujours plus complexes.

Les mesures de sécurité que nous avons mises en œuvre ne peuvent assurer une sécurité absolue, et notre infrastructure de technologie de l'information peut être vulnérable à des cyberattaques. De telles attaques pourraient comporter des risques accrus pour nos activités et les exposer à des coûts supplémentaires et, selon leur ampleur définitive, pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités, notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

RELATIONS DE TRAVAIL AVEC LES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS

La plupart de nos établissements sont syndiqués, et des conventions collectives sont actuellement en vigueur dans chacune des usines syndiquées. Au deuxième trimestre de l'exercice 2024, les employés syndiqués de la raffinerie de sucre de Vancouver ont signé une nouvelle convention collective, mettant fin à la grève qui avait débuté le 28 septembre 2023.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2024, les employés syndiqués de notre centre de distribution de Toronto ont signé une nouvelle convention collective.

Nous avons mis en place des plans de continuité des activités pour atténuer les éventuelles répercussions de tout arrêt de travail dans nos établissements. Cependant, de tels arrêts survenant au cours de l'exercice considéré ou des prochains exercices pourraient restreindre notre capacité à servir notre clientèle dans les régions touchées et, par conséquent, pourraient nuire à notre performance, à nos résultats financiers et à notre situation financière.

FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons notre facilité de crédit renouvelable pour financer nos activités courantes et une partie du projet LEAP. Nous sommes assujettis au risque de taux d'intérêt en raison du taux variable de notre facilité de crédit à court terme renouvelable. Pour atténuer le risque de volatilité des taux d'intérêt à court terme, nous couvrons une partie de notre risque au moyen de swaps de taux d'intérêt. Rien ne garantit que des swaps de taux d'intérêt efficaces seront accessibles dans l'avenir pour atténuer ce risque.

PANDÉMIES, ÉPIDÉMIES ET AUTRES URGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE

Nos activités, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos flux de trésorerie et le cours de notre action peuvent subir l'incidence défavorable de pandémies, épidémies et autres urgences de santé publique. De tels événements pourraient inciter les autorités de santé publique et autres autorités gouvernementales à ordonner la fermeture des bureaux ainsi que celle d'autres entreprises ce qui, quel que soit le cas, pourrait mener à un ralentissement économique généralisé, affectant ainsi l'activité économique en perturbant les chaînes d'approvisionnement et de livraison.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Nos secteurs du sucre et des produits de l'érable sont soumis à des facteurs de risque qui touchent l'industrie alimentaire dans son ensemble, notamment les risques posés par les contaminations accidentelles, la violation de produits, la responsabilité des produits de consommation ainsi que les coûts et les interruptions pouvant découler d'un rappel de produit. Nous assurons une gestion active de ces risques en maintenant des contrôles et procédures stricts et rigoureux dans nos installations de fabrication et nos systèmes de distribution.

Nos installations sont soumises à des inspections par des organismes fédéraux de santé au Canada et des institutions similaires de l'extérieur du Canada. Nous procédons également à nos propres inspections afin de nous assurer de la conformité à nos normes internes qui, de façon générale, sont soit équivalentes aux normes des organismes de réglementation, soit plus élevées que ces dernières, de manière à atténuer les risques liés à la sécurité alimentaire.

Les consommateurs, les responsables de la santé publique et les administrations publiques s'inquiètent de plus en plus des conséquences de l'obésité sur la santé publique, et en particulier chez les jeunes. De plus, un certain nombre de chercheurs, de promoteurs des modes de vie sains et de recommandations nutritionnelles suggèrent que la consommation de sucre, sous différentes formes, constitue l'une des principales causes de la hausse des taux d'obésité et encouragent la population à réduire sa consommation de sucre. La préoccupation grandissante du public à l'égard de l'obésité et d'autres maladies; la possibilité que les gouvernements imposent des taxes nouvelles ou supplémentaires sur les produits contenant du sucre, comme les boissons sucrées, afin de réduire la consommation ou de générer des revenus; l'évolution des préférences des consommateurs privilégiant d'autres types d'édulcorants au détriment du sucre; un alourdissement de la réglementation concernant la commercialisation, l'étiquetage, l'emballage ou la vente des produits, ainsi que la publicité négative pourraient entraîner une baisse de la demande de nos produits. Chacun de ces facteurs pourrait avoir un effet défavorable important sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Nos activités comportent un risque inhérent de responsabilité à l'égard de la santé et de la sécurité des employés et de l'environnement, dont le risque d'ordonnances gouvernementales pour remédier à des conditions non sécuritaires ou à certains enjeux environnementaux. La conformité aux lois actuelles et futures en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement demeure importante pour l'exploitation efficace de nos activités. Nous avons engagé et continuerons d'engager des dépenses pour nous conformer aux réglementations fédérales, provinciales et municipales afin de gérer notre responsabilité éventuelle.

Nous sommes d'avis que RSI et ses filiales se conforment actuellement, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de santé, de sécurité et de protection de l'environnement. Cela comprend les règlements en matière d'environnement portant sur le traitement et la vidange des eaux usées et des eaux de refroidissement, sur les émissions atmosphériques, ainsi que sur la contamination et le déversement de substances. Cependant, ces réglementations sont devenues progressivement plus contraignantes. Nous prévoyons que cette tendance se poursuivra et que le respect de ces règlements pourrait engendrer des coûts de conformité additionnels. Le non-respect de ces règlements est susceptible d'entraîner des amendes ou d'autres pénalités qui pourraient, dans certaines circonstances, inclure l'obligation de procéder à des travaux d'assainissement. Par conséquent, rien ne garantit que des enjeux additionnels en matière de santé, de sécurité et d'environnement liés à des situations actuellement connues et inconnues n'engendreront pas de dépenses dans l'avenir ni n'entraîneront des amendes, pénalités ou autres conséquences significatives pour notre entreprise et nos activités et susceptibles d'avoir une incidence sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES À L'ÉCHELLE MONDIALE

Les changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris les impacts du réchauffement climatique et le changement soudain des conditions météorologiques entraînant des phénomènes météorologiques extrêmes, représentent un risque qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos deux secteurs d'activités. Ce risque s'est accru ces dernières années alors que le mercure monte et que les phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquents.

La production de sucre raffiné par notre secteur du sucre repose sur la disponibilité du sucre de canne brut et des betteraves à sucre. Les phénomènes météorologiques extrêmes présentent un risque de dommages aux récoltes annuelles de canne à sucre et de betteraves à sucre. La taille et la qualité des récoltes dépendent directement des conditions météorologiques. Les effets défavorables des changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient donner lieu à des problèmes d'approvisionnement et(ou) à une augmentation substantielle des prix d'achat pour notre secteur du sucre.

La production du sirop d'érable s'étend sur une période de six à huit semaines au cours des mois de mars et d'avril. La production de sirop d'érable est étroitement liée aux conditions météorologiques

étant donné que la sève ne coule que lorsque la température s'élève au-dessus du point de congélation durant le jour et retombe sous celui-ci durant la nuit, créant ainsi une pression suffisante pour stimuler la coulée. Compte tenu de l'importance de la température dans le processus de collecte de la sève d'érable, les changements climatiques et le réchauffement de la planète pourraient avoir un effet défavorable sur ce processus en écourtant la saison de production du sirop d'érable. Le raccourcissement de la saison de production du sirop d'érable pourrait également avoir une incidence sur le niveau de production.

Ces risques liés aux changements climatiques à l'échelle mondiale pourraient entraîner une baisse des ventes, une hausse des coûts et des perturbations du marché, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

MÉCANISME DE TARIFICATION DU CARBONE

La Société exploite trois usines qui sont assujetties à la tarification provinciale de la pollution par le carbone au Canada, soit nos raffineries de Montréal et de Vancouver ainsi que notre usine de transformation de betteraves à sucre de Taber. Nous avons réalisé une évaluation des risques approfondie des différents régimes de réglementation provinciaux afin de comprendre le niveau de risque et de déterminer les mesures d'atténuation potentielles.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels, y compris la hausse du niveau actuel de la taxe connexe, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

STRESS HYDRIQUE

Nos activités de raffinage du sucre et les activités agricoles de nos fournisseurs dépendent de la disponibilité d'eau utilisable. Pour mieux comprendre ce risque, nous effectuons régulièrement des évaluations des risques liés à l'eau afin de prioriser les mesures et les investissements dans nos installations, tout en ayant comme objectif d'optimiser la consommation d'eau liée à notre processus de production. Nous collaborons également avec nos fournisseurs dont les activités agricoles nécessitent de l'eau pour surveiller notre exposition potentielle et pour nous assurer d'un approvisionnement stable et durable en matières premières pour nos usines de production.

D'éventuelles modifications futures des règles et règlements actuels relatifs à l'utilisation de l'eau, y compris la hausse du coût actuel de l'eau nécessaire dans le cadre de notre processus de production, pourraient avoir une incidence défavorable significative sur notre performance, nos résultats financiers et notre situation financière.

CAPACITÉ À MAINTENIR EN POSTE LES DIRIGEANTS ET EMPLOYÉS CLÉS ET À ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

Les dirigeants et autres employés clés de Rogers, Lantic et TMTC jouent un rôle important dans notre réussite. Notre performance et notre croissance futures dépendent, dans une large mesure, des capacités, de l'expérience et des efforts de notre équipe de direction.

Notre capacité à maintenir en poste notre équipe de direction ou à attirer des remplaçants convenables advenant le départ de membres clés de l'équipe de direction est tributaire de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

La perte des services de membres clés de l'équipe de direction ou la limitation de leur disponibilité pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance, les résultats financiers ou la situation financière de Rogers. En outre, une telle perte pourrait être perçue de manière négative sur les marchés financiers. Notre réussite dépend en grande partie de notre capacité soutenue à attirer, perfectionner et maintenir en poste des employés chevronnés pour répondre aux besoins de l'entreprise.

QUESTIONS D'ORDRE FISCAL

Le bénéfice de Rogers et de ses filiales doit être calculé et imposé conformément aux lois fiscales canadiennes et américaines, lesquelles peuvent toutes faire l'objet de modifications susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la capacité à verser des dividendes dans l'avenir. Rien ne garantit que les autorités fiscales accepteront les positions fiscales adoptées, y compris les calculs en ce qui a trait aux montants de bénéfice imposable, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les dividendes.

En vertu de sa structure, la Société a une dette intersociétés ou une dette similaire sur laquelle elle verse des intérêts qui se répercutent sur ses bénéfices et, par le fait même, sur l'impôt à payer. Rien ne garantit que les autorités fiscales ne chercheront pas à contester le montant des charges d'intérêts déduites actuellement et au cours d'exercices précédents. Si le montant des charges d'intérêts déduites par Lantic était contesté avec succès, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le montant des liquidités transférées à Rogers aux fins du paiement des dividendes. La direction est d'avis que les charges d'intérêts inhérentes à la structure sont tolérables et raisonnables, compte tenu des modalités de la dette que Lantic a envers Rogers.

GESTION ET EXPLOITATION DE LANTIC

Le conseil d'administration de Lantic est actuellement contrôlé par Lantic Capital, société affiliée de Belkorp Industries. Par conséquent, les détenteurs d'actions ne jouent pas un rôle déterminant dans les questions ayant trait à l'exploitation de Lantic et, si ces détenteurs sont en désaccord avec les décisions du conseil d'administration de Lantic, ils disposent de peu de recours. En raison du contrôle qu'exerce Lantic Capital sur le conseil d'administration de Lantic, il peut s'avérer plus difficile pour des tiers de tenter d'acquiescer le contrôle de Lantic ou de Rogers, ou encore d'exercer une influence sur leurs activités respectives.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Lors de l'analyse de nos résultats, en plus des mesures financières calculées et présentées conformément aux IFRS, nous recourons également à un certain nombre de mesures financières non

conformes aux IFRS. Par mesure financière non conforme aux IFRS, on entend une mesure numérique de la performance, de la situation financière ou des flux de trésorerie d'une société qui exclut (inclut) des montants, ou fait l'objet d'ajustements ayant pour effet d'exclure (d'inclure) des montants, qui sont inclus (exclus) dans la plupart des mesures directement comparables calculées et présentées conformément aux IFRS. Les mesures financières non conformes aux IFRS ne faisant pas l'objet d'une définition normalisée, il pourrait donc être impossible de les comparer avec les mesures financières non conformes aux IFRS présentées par d'autres sociétés exerçant les mêmes activités ou des activités similaires. Les investisseurs sont priés de lire intégralement nos états financiers consolidés audités ainsi que nos rapports mis à la disposition du public, et de ne pas se fier à une seule mesure financière.

Nous utilisons ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre de complément de nos résultats présentés en vertu des IFRS. Elles permettent de présenter nos activités sous un angle différent et, conjuguées à nos résultats formulés en vertu des IFRS et aux rapprochements avec les mesures financières correspondantes conformes aux IFRS, elles font ressortir de manière plus nette les facteurs et tendances touchant nos activités.

Le texte qui suit présente la définition des mesures non conformes aux IFRS que nous utilisons dans le présent rapport de gestion.

- La marge brute ajustée s'entend de la marge brute compte tenu de « l'ajustement du coût des ventes », lequel comprend les profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme, tels qu'ils sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers consolidés, et le cumul des écarts temporaires découlant des profits ou pertes liés à l'évaluation à la valeur de marché comptabilisés à l'égard des contrats à terme normalisés sur le sucre et des contrats de change à terme.
- Le résultat ajusté des activités d'exploitation s'entend du résultat des activités d'exploitation compte tenu de l'ajustement du coût des ventes.
- Le BAIIA s'entend du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement.
- Le BAIIA ajusté s'entend du résultat des activités d'exploitation après ajustement afin de rajouter la dotation aux amortissements.
- Le bénéfice net ajusté s'entend du bénéfice net compte tenu de l'ajustement du coût des ventes et de l'incidence fiscale sur ces ajustements.
- Le taux de la marge brute ajustée par TM s'entend de la marge brute ajustée du secteur du sucre divisée par le volume des ventes de ce même secteur.
- Le pourcentage de la marge brute ajustée s'entend de la marge brute ajustée du secteur des produits de l'érable divisée par les produits tirés de ce même secteur.

- Le bénéfice net ajusté par action s'entend du bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.
- Les flux de trésorerie disponibles s'entendent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, exclusion faite de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché et au moment de la constatation des instruments dérivés et des montants hors trésorerie au titre des instruments financiers. Sont inclus les frais de financement différés, les fonds tirés de l'exercice d'options sur actions, les dépenses en immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dépenses en immobilisations à valeur ajoutée et des dépenses en immobilisations associées au projet LEAP, et les paiements effectués au titre des contrats de location-acquisition.

Dans le présent rapport de gestion, nous traitons des mesures financières non conformes aux IFRS, en décrivant notamment les raisons pour lesquelles nous estimons que ces mesures fournissent des renseignements utiles sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie, le cas échéant, et dans la mesure où cela est important, les autres fins visées par le recours à ces mesures. Ces mesures ne doivent pas être considérées individuellement ni perçues comme étant un substitut à une analyse de nos résultats présentés aux termes des IFRS. Les rapprochements des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières conformes aux IFRS les plus directement comparables sont présentés ci-après.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	T4 2024			T4 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	43 150	6 582	49 732	35 512	5 680	41 192
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
Marge brute ajustée	44 390	5 680	50 070	33 722	6 471	40 193
Résultat des activités d'exploitation	26 766	3 314	30 080	20 395	2 420	22 815
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	28 006	2 412	30 418	18 605	3 211	21 816
Résultat des activités d'exploitation	26 766	3 314	30 080	20 395	2 420	22 815
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 219	1 672	7 891	5 058	1 695	6 753
BAIIA ⁽¹⁾	32 985	4 986	37 971	25 453	4 115	29 568
BAIIA ⁽¹⁾	32 985	4 986	37 971	25 453	4 115	29 568
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	1 240	(902)	338	(1 790)	791	(999)
BAIIA ajusté	34 225	4 084	38 309	23 663	4 906	28 569

Bénéfice net	18 562	11 876
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	338	(999)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾	8	201
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(89)	205
Bénéfice net ajusté	18 819	11 283
Bénéfice net de base par action	0,14	0,12
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus	0,00	(0,01)
Bénéfice net ajusté de base par action	0,14	0,11

(1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

Résultats consolidés (en milliers de dollars)	Exercice 2024			Exercice 2023		
	Sucre	Produits de l'érable	Total	Sucre	Produits de l'érable	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	150 860	25 012	175 872	144 397	21 329	165 726
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
Marge brute ajustée	167 431	23 992	191 423	136 022	19 309	155 331
Résultat des activités d'exploitation	84 864	12 345	97 209	86 510	8 453	94 963
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	101 435	11 325	112 760	78 135	6 433	84 568
Résultat des activités d'exploitation	84 864	12 345	97 209	86 510	8 453	94 963
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	22 169	6 674	28 843	19 511	6 775	26 286
BAIIA ⁽¹⁾	107 033	19 019	126 052	106 021	15 228	121 249
BAIIA ⁽¹⁾	107 033	19 019	126 052	106 021	15 228	121 249
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾	16 571	(1 020)	15 551	(8 375)	(2 020)	(10 395)
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	123 604	17 999	141 603	97 646	13 208	110 854
Bénéfice net		53 729	51 789			
Ajustement total du coût des ventes ⁽¹⁾		15 551	(10 395)			
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾		1 845	523			
Impôt sur les ajustements ci-dessus		(4 465)	2 577			
Bénéfice net ajusté		66 660	44 494			
Bénéfice net de base par action		0,45	0,50			
Ajustement au titre de l'élément ci-dessus		0,11	(0,08)			
Bénéfice net ajusté de base par action		0,56	0,42			

(1) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ⁽¹⁾				
	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024				
	2024				Total
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	
	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	49 732	36 635	44 861	44 644	175 871
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Marge brute ajustée	50 070	47 742	51 292	42 319	191 422
Résultat des activités d'exploitation	30 080	16 315	24 704	26 110	97 208
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Résultat ajusté des activités d'exploitation	30 418	27 422	31 135	23 785	112 759
Résultat des activités d'exploitation	30 080	16 315	24 704	26 110	97 209
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	7 891	7 057	6 960	6 935	28 843
BAIIA	37 971	23 372	31 664	33 045	126 052
BAIIA	37 971	23 372	31 664	33 045	126 052
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
BAIIA ajusté	38 309	34 479	38 095	30 720	141 603
Bénéfice net	18 562	7 379	13 936	13 852	53 729
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	338	11 107	6 431	(2 325)	15 551
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽²⁾	8	943	236	658	1 845
Impôt sur les ajustements ci-dessus	(89)	(3 092)	(1 712)	428	(4 465)
Bénéfice net ajusté	18 819	16 337	18 891	12 613	66 660

(1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET DES MESURES FINANCIÈRES CONFORMES AUX IFRS (SUITE)

(en milliers de dollars, sauf les volumes et les données par actions)	TRIMESTRES ⁽¹⁾				
	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023				
	2023				Total
	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	
	\$	\$	\$	\$	\$
Marge brute	41 192	41 685	41 658	41 191	165 726
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Marge brute ajustée	40 193	34 912	38 233	41 993	155 331
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	94 963
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Résultat ajusté des activités d'exploitation	21 816	17 235	18 431	27 086	84 568
Résultat des activités d'exploitation	22 815	24 008	21 856	26 284	94 963
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que des actifs au titre de droits d'utilisation	6 753	6 515	6 589	6 429	26 286
BAIIA	29 568	30 523	28 445	32 713	121 249
BAIIA	29 568	30 523	28 445	32 713	121 249
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
BAIIA ajusté	28 569	23 750	25 020	33 515	110 854
Bénéfice net	11 876	14 177	11 062	14 674	51 789
Ajustement total du coût des ventes ⁽²⁾	(999)	(6 773)	(3 425)	802	(10 395)
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt ⁽²⁾	201	(203)	479	46	523
Impôt sur les ajustements ci-dessus	205	1 548	999	(175)	2 577
Bénéfice net ajusté	11 283	8 749	9 115	15 347	44 494

(1) Tous les trimestres comptent 13 semaines.

(2) Se reporter à la rubrique « Résultats ajustés ».

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation de nos états financiers consolidés audités conformément aux IFRS exige que nous fassions des estimations et que nous posions des jugements qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi que des produits et charges nets, de même que sur les informations connexes. Ces estimations comprennent l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que son jugement. La direction évalue ses estimations et hypothèses de façon continue à l'aide des antécédents historiques, de sa connaissance des aspects économiques et des caractéristiques du marché, ainsi que sur d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Nous procédons à l'ajustement de ces estimations et hypothèses lorsque les faits et circonstances l'exigent. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications visant les estimations et hypothèses sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont apportées. Se reporter à la note 2 D) afférente aux états financiers consolidés audités pour un complément d'information.

CHANGEMENTS APPORTÉS AUX PRINCIPES ET PRATIQUES COMPTABLES NON ENCORE ADOPTÉS

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne sont pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées en cours d'examen sont les suivantes :

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications de l'IAS 1)
- Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16, *Contrats de location*)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications de l'IAS 7 et de l'IFRS 7)
- Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7)
- Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité (y compris des modifications de l'IFRS 1, de l'IFRS 7, de l'IFRS 9, de l'IFRS 10 et de l'IAS 7)
- Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

Nous n'avons pas l'intention d'adopter les modifications dans nos états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 29 septembre 2024 et nous ne nous attendons pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur les états financiers consolidés, à l'exception des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 et de l'adoption de l'IFRS 18, dont la direction évalue l'incidence à l'heure actuelle.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la vice-présidente aux finances et chef de la direction financière (la « chef de la direction financière »), faisant état notamment de ce qui suit :

- leur responsabilité à l'égard de l'établissement et du maintien des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de RSI;
- la conception et l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles et procédures de communication de l'information (les « CPCI ») de sorte à obtenir l'assurance raisonnable :

- que l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents intermédiaires et annuels sont établis;
- que l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports qu'elle dépose ou transmet en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation.

Au 28 septembre 2024, la conception et l'efficacité des CPCI ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. D'après cette évaluation, le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conclu que les CPCI étaient bien conçus et efficaces au 28 septembre 2024.

CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et la chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision les contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CIIF ») pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS, au moyen du cadre établi dans le document intitulé *Internal Control - Integrated Framework* (cadre du COSO établi en 2013) publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* de la *Treadway Commission* (« COSO »). Au 28 septembre 2024, la conception et l'efficacité des CIIF de Rogers ont fait l'objet d'une évaluation, sous la supervision du chef de la direction et de la chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, ceux-ci ont conclu que la conception et le fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société étaient efficaces au 28 septembre 2024.

En ce qui a trait à la conception et à l'évaluation de ces contrôles, il faut reconnaître que, compte tenu de leurs limites intrinsèques, tous les contrôles, peu importe l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle souhaités seront atteints et ils pourraient ne pas prévenir ni détecter certaines anomalies. La projection des évaluations d'efficacité sur les périodes futures est assujettie au risque que les contrôles puissent devenir inadéquats en raison de changements de situation, ou que le degré de conformité aux méthodes ou aux procédures diminue. En outre, la direction est tenue de faire preuve de jugement lors de l'évaluation des contrôles et des procédures.

MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice à l'étude, aucun changement aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société, n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir eu, une incidence significative sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport comporte des déclarations ou de l'information qui sont ou peuvent être des énoncés prospectifs ou de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Les énoncés prospectifs peuvent inclure notamment des énoncés et des renseignements qui reflètent nos prévisions actuelles à l'égard de la performance et d'événements futurs. L'utilisation de termes comme « pouvoir », « devoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « supposer », « prévoir », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables, et/ou les tournures négatives de celles-ci, vise à signaler des énoncés prospectifs. Sans prétendre en faire la liste complète, nous prévenons les investisseurs que les énoncés portant sur les sujets suivants sont des énoncés prospectifs ou sont susceptibles d'en être :

- la demande future de sucre raffiné et de sirop d'érable et les volumes de ventes connexes;
- notre projet LEAP;
- les prix futurs du sucre brut no 11;
- le prix du gaz naturel;
- les prévisions sur la production de sucre de betterave à notre usine de Taber;
- le niveau des dividendes futurs;
- l'état d'avancement des réglementations et des enquêtes gouvernementales;
- les prévisions concernant la performance financière future.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des estimations que nous avons faites et des hypothèses que nous avons posées en fonction de notre expérience et de notre perception des tendances passées, de la conjoncture et d'événements futurs prévus, ainsi que sur

d'autres facteurs que nous jugeons pertinents et raisonnables dans les circonstances. Toutefois, rien ne garantit que ces estimations et ces hypothèses s'avéreront exactes. Les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes, connus ou inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent sensiblement des attentes qui y sont exprimées. La performance et les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, des résultats passés ou des attentes au cours de la période considérée. Le lecteur est invité à se reporter à la rubrique « Risques et incertitudes » qui figure dans le présent rapport de gestion pour obtenir plus d'informations sur les facteurs de risque et d'autres événements qui sont indépendants de la volonté de la Société. Ces risques sont également décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car rien ne garantit que ceux-ci se révéleront exacts. Les énoncés prospectifs aux présentes sont formulés à la date du présent rapport de gestion, et nous déclinons toute responsabilité quant à la mise à jour ou à la révision de ces énoncés par suite d'événements ou de circonstances postérieurs à la date des présentes, à moins que nous n'y soyons tenus en vertu de la loi.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. ("RSI ") qui accompagnent le présent rapport annuel et toute l'information contenue dans ce rapport annuel concernant RSI et ses filiales en propriété exclusive sont la responsabilité du gestionnaire de l'entreprise et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par le gestionnaire de l'entreprise conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) en appliquant les principes comptables détaillés présentés dans les notes aux états financiers. Le gestionnaire de l'entreprise est d'avis que les états financiers consolidés ont été préparés sur la base de critères raisonnables et significatifs et en utilisant des estimations justifiables et raisonnables. Le gestionnaire de l'entreprise a préparé les informations financières qui figurent ailleurs dans le rapport annuel et a veillé à ce qu'elles soient conformes avec les états financiers de RSI.

Le gestionnaire de l'entreprise maintient des systèmes de contrôles comptables et administratifs internes de haute qualité, à des coûts raisonnables. Ces systèmes sont conçus pour assurer, avec un degré raisonnable de certitude, que les informations financières sont pertinentes, fiables et exactes, et que les actifs de RSI et de ses filiales sont comptabilisés de manière appropriée et protégés de manière adéquate.

Le conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que le gestionnaire de l'entreprise s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il est responsable de la révision et de l'approbation des états financiers de RSI. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par l'intermédiaire de son comité de vérification.

Le comité de vérification est nommé par le conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes et non liés. Le comité se réunit avec le gestionnaire de l'entreprise, ainsi qu'avec les vérificateurs externes, pour discuter des contrôles internes du processus de production de l'information financière, des questions de vérification et de toute question relative à la production des rapports financiers, pour s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités ainsi que pour examiner le rapport annuel, les états financiers et le rapport des vérificateurs externes. Le comité fait part de ses conclusions au conseil d'administration pour qu'il les prenne en considération lors de l'approbation des états financiers en vue de leur communication aux actionnaires. Le comité examine également, pour examen par le conseil d'administration et approbation par les actionnaires, l'attribution ou le renouvellement du mandat des vérificateurs externes.

Les états financiers consolidés de Rogers Sugar ont été vérifiés par KPMG LLP, les vérificateurs externes, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, pour le compte des actionnaires. KPMG LLP a pleinement et librement accès au comité de vérification.



Mike Walton,
Président et Chef de la direction
Lantic Inc, gestionnaire de l'entreprise



Jean-Sébastien Couillard,
Vice-président des finances, Chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Lantic Inc, gestionnaire de l'entreprise

27 novembre 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Rogers Sugar Inc.

OPINION

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

QUESTIONS CLÉS DE L'AUDIT

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 28 septembre 2024. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

Détermination et attribution des coûts aux travaux en cours et aux stocks de produits finis du secteur du sucre

DESCRIPTION DE LA QUESTION

Comme il est décrit à la note 8 des états financiers consolidés, l'entité a présenté des travaux en cours et des stocks de produits finis de respectivement 15,4 millions de dollars et 75,5 millions de dollars, dont une partie se rapporte au secteur du sucre. Comme il est décrit à la note 3 e) des états financiers consolidés, le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks de produits finis fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend également une portion adéquate des frais généraux de production.

RAISONS POUR LESQUELLES IL S'AGIT D'UNE QUESTION CLÉ DE L'AUDIT

Nous avons déterminé que la détermination et l'attribution des coûts aux travaux en cours et aux stocks de produits finis du secteur du sucre constituait une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant un risque plus élevé d'anomalies en raison de l'ampleur des travaux en cours et des stocks de produits finis ainsi que de la nature et de l'étendue de l'effort que nécessite cette question.

FAÇON DONT LA QUESTION A ÉTÉ TRAITÉE DANS LE CADRE DE L'AUDIT

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit :

- établissement d'une prévision indépendante des coûts fixes et variables par tonne métrique fondée principalement sur les coûts de l'exercice précédent, les principaux inducteurs de coûts et les données et du marché, et comparaison de cette prévision aux coûts fixes et variables réels par tonne métrique enregistrés par la direction;
- examen d'un échantillon du coût du sucre brut par tonne métrique et rapprochement de celui-ci avec les factures des fournisseurs;
- établissement d'une prévision indépendante du coût des travaux en cours et des stocks de produits finis fondée sur le coût par tonne métrique mentionné précédemment, l'état d'avancement et le nombre de tonnes métriques en main à la clôture de l'exercice, et comparaison de cette prévision au coût réel des travaux en cours et des stocks de produits finis enregistrés par la direction.

AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans :

- le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2024 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel 2024 », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR À L'ÉGARD DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;

- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Aaron Fima.



Montréal, Canada
Le 27 novembre 2024

*CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A125211

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

États consolidés du résultat net	Exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Produits (note 32)	1 231 763	1 104 713
Coût des ventes	1 055 891	938 987
Marge brute	175 872	165 726
Charges administratives et de vente	51 931	44 229
Frais de distribution	26 732	26 534
	78 663	70 763
Résultat des activités d'exploitation	97 209	94 963
Charges financières nettes (note 5)	23 783	24 577
Bénéfice avant impôt sur le résultat	73 426	70 386
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement) (note 6)		
Exigible	15 496	14 676
Différé	4 201	3 921
	19 697	18 597
Bénéfice net	53 729	51 789
Bénéfice net par action (note 27)		
De base	0,45	0,50
Dilué	0,41	0,44

États consolidés du résultat global	Exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Bénéfice net	53 729	51 789
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront ou qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net		
Couvertures de flux de trésorerie (note 9)	(15 873)	(16 994)
Impôt relatif aux couvertures de flux de trésorerie (note 6)	4 074	4 362
Écarts de conversion	23	(456)
	(11 776)	(13 088)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Profits actuariels au titre des prestations définies (note 20)	4 477	14 530
Impôt relatif aux profits actuariels au titre des prestations définies (note 6)	(1 148)	(3 708)
	3 329	10 822
Autres éléments du résultat global	(8 447)	(2 266)
Résultat global	45 282	49 523

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	19 121	46
Clients et autres débiteurs (note 7)	120 795	118 252
Impôt sur le résultat à recevoir	1 526	2 280
Stocks (note 8)	290 299	267 268
Charges payées d'avance	8 089	8 912
Instruments financiers dérivés (note 9)	3 530	5 019
Total des actifs courants	443 360	401 777
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 10)	333 120	267 185
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 11)	27 494	29 973
Immobilisations incorporelles (notes 12 et 15)	17 436	20 890
Autres actifs (note 13)	1 072	783
Instruments financiers dérivés (note 9)	66	7 286
Avantages du personnel (note 20)	23 189	—
Goodwill (note 15)	233 007	233 007
Total des actifs non courants	635 384	559 124
Total des actifs	1 078 744	960 901
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Passifs courants		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	—	58 000
Fournisseurs et autres créditeurs (note 17)	195 461	164 404
Provisions (note 18)	5 585	1 415
Obligations locatives (note 19)	5 194	4 364
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	153 830	—
Instruments financiers dérivés (note 9)	209	1 140
Total des passifs courants	360 279	229 323
Passifs non courants		
Facilité de crédit renouvelable (note 16)	100 000	100 000
Avantages du personnel (note 20)	19 665	2 898
Provisions (note 18)	2 881	287
Instruments financiers dérivés (note 9)	6 391	—
Obligations locatives (note 19)	23 448	26 086
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	—	151 711
Billets de premier rang garantis (note 22)	98 409	98 212
Passifs d'impôt différé (note 14)	45 258	45 488
Total des passifs non courants	296 052	424 683
Total des passifs	656 331	654 005
Capitaux propres		
Capital social (note 23)	221 340	107 210
Surplus d'apport	301 069	300 968
Composante capitaux propres des débentures convertibles subordonnées non garanties (note 21)	5 085	5 085
Déficit	(136 902)	(146 635)
Cumul des autres éléments du résultat global	31 821	40 268
Total des capitaux propres	422 413	306 896
Engagements (notes 19 et 25)		
Éventualités (note 26)		
Total des passifs et des capitaux propres	1 078 744	960 901

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024							Total
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Déficit	
Solde au 30 septembre 2023	105 096 120	107 210	300 968	5 085	31 695	7 484	1 089	306 896
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	(146 635)
Dividendes (note 23)	—	—	—	—	—	—	—	53 729
Émission d'actions (note 23)	22 820 714	114 130	(10)	—	—	—	—	(43 996)
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	—	—	111	—	—	—	—	—
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	—	(11 799)	—	—
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	—	—	—	—	3 329	—	—	—
Écart de conversion	—	—	—	—	—	—	23	—
Solde au 28 septembre 2024	127 916 834	221 340	301 069	5 085	35 024	(4 315)	1 112	(136 902)

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023							Total
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débetures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Déficit	
Solde au 1er octobre 2022	104 372 045	103 550	300 922	5 085	20 873	20 116	1 545	291 419
Bénéfice net pour l'exercice	—	—	—	—	—	—	—	(160 672)
Dividendes (note 23)	—	—	—	—	—	—	—	51 789
Émission d'actions (note 23)	724 075	3 660	(132)	—	—	—	—	(37 752)
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	—	—	178	—	—	—	—	—
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 9)	—	—	—	—	—	(12 632)	—	—
Profits actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 20)	—	—	—	—	10 822	—	—	—
Écart de conversion	—	—	—	—	—	—	(456)	—
Solde au 30 septembre 2023	105 096 120	107 210	300 968	5 085	31 695	7 484	1 089	306 896

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	53 729	51 789
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation (note 4)	25 055	22 480
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	3 788	3 806
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	(3 557)	(6 210)
Charge d'impôt sur le résultat (note 6)	19 697	18 597
Cotisations aux régimes de retraite	(10 835)	(11 085)
Charge de retraite	8 890	9 984
Charges financières nettes (note 5)	23 783	24 577
Perte (gain) résultant de la disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs au titre de droits d'utilisation (notes 10 et 11)	(8)	139
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 24)	111	178
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 24)	1 003	3
	121 656	114 258
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	(2 549)	1 879
Stocks	(23 068)	(20 778)
Charges payées d'avance	823	(44)
Fournisseurs et autres créditeurs	17 128	(14 612)
Provisions (note 18)	(2 906)	(1 484)
	(10 572)	(35 039)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	111 084	79 219
Intérêts payés	(16 553)	(21 049)
Impôt sur le résultat payé	(14 741)	(13 852)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	79 790	44 318
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes payés	(41 942)	(37 687)
Augmentation (diminution) de la facilité de crédit renouvelable (note 16)	(58 000)	32 000
Paiement au titre des obligations locatives (note 19)	(6 700)	(5 419)
Émission d'actions (note 23)	112 652	3 528
Paiement de frais de financement	(646)	(1 308)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	5 364	(8 886)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	(65 907)	(34 966)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 12)	(168)	(432)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	(66 075)	(35 398)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	(4)	(139)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	19 075	(105)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	46	151
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19 121	46

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 28)

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés de Rogers au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et The Maple Treat Corporation (« TMTC ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à emballer et à commercialiser le sucre (« Secteur du sucre »), et à emballer, commercialiser et distribuer le sirop d'érable et les autres produits de l'érable (« Secteur des produits de l'érable »).

La clôture de l'exercice de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin du mois de septembre. Toute mention de 2024 et de 2023 renvoie aux exercices clos le 28 septembre 2024 et le 30 septembre 2023.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

A) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 27 novembre 2024.

B) BASE D'ÉVALUATION

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés de la situation financière :

- i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- ii) la rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;
- iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, diminuée de toute perte de valeur subséquente, le cas échéant;
- v) les obligations locatives sont évaluées à la valeur actuelle des obligations locatives minimales selon l'IFRS 16 *Contrats de location*.

C) MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

D) UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses relatives à des événements futurs qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent Rogers et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic, et ses filiales, soit TMTC et Highland Sugarworks Inc. (les deux dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC »).

Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic ainsi que 100 % des actions de catégorie A de Lantic. Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belkorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à une valeur nominale d'un dollar l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte du fait de la propriété d'actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour une valeur nominale d'un dollar, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété d'actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination du contrôle implique une part de jugement. S'appuyant sur tous les faits et informations disponibles, la direction a conclu que Rogers contrôle Lantic.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

B) TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans le bénéfice net de la période.

C) ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen ayant eu cours durant la période de présentation de l'information financière.

Des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, soit dans le cumul des écarts de conversion. Lorsqu'un établissement à l'étranger est vendu en totalité ou en partie de manière que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulatif des écarts de conversion se rapportant à l'établissement à l'étranger en question est reclassé dans le résultat net à titre de profit ou de perte à la disposition.

D) TRÉSORERIE

La trésorerie se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

E) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de réalisation et des frais de vente.

F) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif moins les subventions gouvernementales reçues pour les dépenses en capital. Le coût des actifs comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont inscrits à l'actif pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la disposition d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le coût des ventes dans le cas des actifs de production et dans les charges administratives et de vente pour ce qui concerne les autres actifs.

La charge d'amortissement liée aux actifs de production est comptabilisée dans le coût des ventes alors que celle des autres actifs est constatée dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées et, si une composante a une durée d'utilité différente de celle du reste de l'actif, elle est amortie séparément.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Barils	6 ans
Bâtiments	de 20 à 60 ans
Mobilier et agencements	de 3 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 40 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture d'exercice, et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

G) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

i) Goodwill

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, diminuée de la juste valeur de l'actif net identifiable de l'entreprise ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de la mise en service de ces immobilisations, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès que ces dernières sont prêtes pour l'usage auquel elles sont destinées. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes.

Logiciels	de 5 à 15 ans
Relations clients	10 ans
Autres	10 ans

Les marques ne sont pas amorties, étant donné qu'elles sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux actifs incorporels à durée de vie limitée, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque clôture d'exercice et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

H) CONTRATS DE LOCATION

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la Société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. La Société utilise leur taux d'emprunt marginal pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la Société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges financières de l'état consolidé du résultat net.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les charges administratives et de vente ou les frais de distribution à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

I) DÉPRÉCIATION

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date, soit à la clôture de l'exercice, et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support pourrait s'être déprécié, la valeur recouvrable serait déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartiendrait.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord portées en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La juste valeur diminuée des coûts de vente (la « JVDCV ») est le montant estimé pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. Dans la détermination de la JVDCV, l'approche de marché est utilisée et inclut des multiples sélectionnés sur la base de sociétés comparables qui sont appliqués au BAIIA ajusté moins le coût estimé de cession afin d'arriver à une fourchette de la JVDCV.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

J) AVANTAGES DU PERSONNEL

i) Régimes de retraite

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen de régimes à prestations définies et à cotisations définies. Par ailleurs, elle est la promotrice du régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni capitalisé au préalable. Pour conclure, elle est également la promotrice de régimes à prestations définies d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la Société au titre des régimes de retraite à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le résultat net sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

i) Régimes de retraite (suite)

Régimes à prestations définies

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux salariés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, ce qui l'oblige à estimer le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs, à actualiser ce montant et à déduire la juste valeur des actifs de tout régime de retraite. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations qui sont assorties d'une notation de crédit de AA, dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui englobent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, exclusion faite des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. Les charges nettes d'intérêts et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Lorsqu'il y a modification des prestations accordées en vertu d'un régime ou réduction d'un régime, la variation des prestations liées aux services passés en découlant ou le profit ou la perte résultant de la réduction est immédiatement comptabilisé en résultat net. Les coûts liés à une liquidation de régime sont comptabilisés à la date à laquelle la Société s'engage à effectuer une liquidation constituant une obligation implicite distincte. Après cette date, la Société doit évaluer le passif du régime sur la base des taux d'intérêt à la date de liquidation afin qu'il reflète le coût de liquidation prévu.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de mesures incitatives en trésorerie est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Rémunération fondée sur des actions

La Société a un régime d'options sur actions. Les droits à des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisés comme charge liée au personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui est en contrepartie, au cours de la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital social.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

J) AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel

La Société a un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui est constitué de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres destinés aux membres du personnel. L'évaluation s'appuie sur la juste valeur à la date d'attribution de l'instrument de capitaux propres. Ainsi, la charge est comptabilisée lorsque le membre du personnel achète les actions.

v) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie

La Société a un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel certains membres de l'équipe de direction et hauts dirigeants ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit dans les créditeurs relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits.

Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La juste valeur des charges au titre des avantages du personnel attribuables aux unités d'actions liées à la performance est évaluée selon les meilleures hypothèses de la direction qui incluent un modèle d'évaluation Monte Carlo.

vi) Indemnités de cessation d'emploi

La Société comptabilise une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas prévu dans les douze mois qui suivent la clôture de la période, elles doivent être actualisées.

K) PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs de remise en état des lieux qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge d'enfouissement de déchets dangereux, ainsi que pour les huiles usées, les produits chimiques et les autres matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation actuelle, juridique ou implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis en charges sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

i) IFRS 9, Instruments financiers

La Société comptabilise initialement les comptes clients lorsqu'ils sont créés et les autres instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, à l'exception des comptes clients sans composante de financement qui sont évalués initialement au prix de transaction. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

ii) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise la correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti.

La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution des clients et autres débiteurs dans un compte de correction de valeur.

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur, hormis les instruments financiers dérivés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers ultérieurement évalués au coût amorti, sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers dérivés.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit.

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

a. Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

b. Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux variations des prix du sucre brut, des devises et du gaz naturel. De plus, la Société a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie de l'exposition de la Société à la dette à taux d'intérêt variable sur ses emprunts à court terme. L'objectif de la Société en détenant des dérivés est de minimiser le risque en utilisant les méthodes les plus efficaces pour éliminer ou réduire les impacts de ces expositions.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des informations disponibles sur les instruments financiers considérés. En raison de leur nature, elles sont subjectives et ne peuvent être établies avec précision.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

b. Instruments financiers dérivés (suite)

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. La juste valeur des contrats à terme normalisés et d'options sur le sucre est évaluée à l'aide de données de niveau 1, soit au moyen de valeurs à la cote publiées pour les marchandises visées par les contrats. Les justes valeurs des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des contrats de swap de taux d'intérêt sont évaluées à l'aide de données de niveau 2. Les justes valeurs de ces actifs et de ces passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur.

Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gaz naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

La juste valeur de tous les instruments dérivés avoisine la valeur comptable de ces derniers, et elle est comptabilisée sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt (une partie des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2023) de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture.

Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée.

c. Instruments financiers composés

Les débetures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale. Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le résultat net.

d. Frais de financement

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

e. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L) INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

v) Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective.

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt (une partie des swaps de taux d'intérêt au 30 septembre 2023) ont été désignés par la Société comme étant des couvertures de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations du prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

M) COMPTABILISATION DES PRODUITS

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment du sucre, du sirop d'érable et des autres produits de l'érable. La Société comptabilise les produits une fois que toutes les obligations de prestation ont été remplies, soit généralement au moment précis où elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui a lieu lors de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société ou lors de la livraison des produits dans les locaux du client. Certains contrats de vente de produits finis prévoient des rabais sur les prix et/ou des remises sur quantité en fonction des ventes totales pour une période donnée, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont établies pour les éléments donnant lieu à une contrepartie variable, selon les modalités du programme ou du contrat de vente.

L'estimation se fonde sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les ventes sont comptabilisées déduction faite des rabais commerciaux et des remises, compte non tenu des taxes de vente.

N) PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées initialement dans les autres éléments du résultat global lors de l'établissement de la couverture de flux de trésorerie et transférées soit dans les produits financiers soit dans les charges financières de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. La variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt qui ne satisfont pas à la comptabilité de couverture est comptabilisée dans les charges financières nettes. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

O) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

O) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des écarts temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs d'impôt et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des écarts temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat net de la période à laquelle l'adoption ou la quasi-adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

P) RÉSULTAT PAR ACTION

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débentures convertibles et des options d'achat d'actions dans le cours.

Q) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

La société a adopté les normes et interprétations suivantes dans ses états financiers consolidés pour l'exercice ouvert le 1er octobre 2023.

- Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8)
- Initiative concernant les informations à fournir – Méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)
- Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction (modifications d'IAS 12)

L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

R) NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 28 septembre 2024 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes.

- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)
- Obligation locative découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16 *Contrat de location*)
- Accords de financement de fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7)
- Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)
- Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité (comprenant des modifications d'IFRS 1, d'IFRS 7, d'IFRS 9, d'IFRS 10 et d'IAS 7)
- Présentation et informations à fournir dans les états financiers (IFRS 18)

La Société n'a pas l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers consolidés avant l'exercice ouvert le 29 septembre 2024. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence importante sur les états financiers consolidés, à l'exception des modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7, ainsi que de l'adoption de l'IFRS 18, dont la direction évalue l'incidence à l'heure actuelle.

4. CHARGES D'AMORTISSEMENT

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la façon suivante.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Coût des ventes	18 905	17 161
Charges administratives et de vente	498	633
	19 403	17 794
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation		
Coût des ventes	1 916	1 500
Charges administratives et de vente	3 736	3 186
	5 652	4 686
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Charges administratives et de vente	3 788	3 806
Charges d'amortissement totales	28 843	26 286

5. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Comptabilisés dans le bénéfice net

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 1 130 \$ (1 024 \$ en 2023) (note 21)	8 636	8 530
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	4 695	7 293
Intérêts sur billets de premier rang garantis, y compris la charge de désactualisation de 213 \$ (158 \$ en 2023)	3 694	3 639
Amortissement des frais de financement différés	1 328	1 231
Intérêts sur le solde à payer au fournisseur, les <i>Producteurs et Productrices Acéricoles du Québec</i>	1 822	2 265
Autres charges d'intérêts	43	21
Intérêts au titre de la désactualisation des obligations locatives	1 720	1 075
Variation nette de juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 9)	1 845	523
Charges financières nettes	23 783	24 577

6. CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Charge (recouvrement) d'impôt exigible		
Période à l'étude	17 397	15 024
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(1 901)	(348)
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	15 496	14 676
Charge (recouvrement) d'impôt différé		
Comptabilisation et renversement des écarts temporaires	2 398	3 564
Ajustements au titre des exercices antérieurs	1 803	357
Charge (recouvrement) d'impôt différé	4 201	3 921
Total de la charge d'impôt sur le résultat	19 697	18 597

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Avant impôt	Incidence fiscale	Après impôt	Avant impôt	Incidence fiscale	Après Impôt
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Couvertures de flux de trésorerie	(15 873)	4 074	(11 799)	(16 994)	4 362	(12 632)
Profits actuariels au titre des régimes à prestations définies	4 477	(1 148)	3 329	14 530	(3 708)	10 822

6. CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat. Cette différence et les incidences fiscales connexes s'expliquent comme suit.

	Pour les exercices clos les			
	28 septembre 2024		30 septembre 2023	
	%	\$	%	\$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	—	73 426	—	70 386
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt de la Société prévu par la loi	27,00	19 825	27,00	19 004
Variations liées aux éléments suivants:				
Variations des taux d'impôt des différentes autorités fiscales	(0,42)	(308)	(0,77)	(540)
Charges (revenus) non déductibles	0,38	278	0,18	124
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(0,13)	(98)	0,01	9
	26,83	19 697	26,42	18 597

7. CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Comptes clients	112 391	109 353
Moins les pertes de crédit attendues	(598)	(598)
	111 793	108 755
Autres débiteurs	7 988	7 953
Dépôts de garantie initiaux auprès de courtiers en marchandises	1 014	1 544
	120 795	118 252

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités.

La direction est d'avis que le risque de crédit et de pertes de valeur relatif aux comptes clients et autres débiteurs de la Société est limité pour les raisons suivantes.

- Clientèle très diversifiée sur le plan des segments de marché.
- Ratio créances irrécouvrables radiées/produits totaux inférieur à 0,1 % pour chacun des cinq derniers exercices (radiations moyennes inférieures à 0,1 million de dollars par année). Pour l'exercice 2024, les radiations se sont élevées à une somme de néant (0,1 million de dollars au 30 septembre 2023). Toutes les radiations de créances irrécouvrables sont imputées aux charges administratives et de vente.
- Pourcentage des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours inférieur à 2 % (moins de 1 % au 30 septembre 2023) et pourcentage des comptes clients en règle (moins de 30 jours) supérieur à 87 % au 28 septembre 2024 (90 % au 30 septembre 2023).

Les comptes clients et autres débiteurs ont été donnés en garantie additionnelle permanente à l'égard de tous les emprunts actuels et futurs consentis par les prêteurs de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et billets de premier rang garantis (note 22), au moyen d'un contrat de garantie générale conclu avec les prêteurs de la Société.

8. STOCKS

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Stocks de matières premières	164 406	172 444
Production en cours	15 364	10 511
Produits finis	75 462	47 770
	255 232	230 725
Matériel d'emballage et fournitures d'exploitation	15 430	17 733
Pièces de rechange et autres	19 637	18 810
	290 299	267 268

Les coûts des ventes passés en charges au cours de l'exercice se rapportent intégralement à des éléments d'inventaire, à l'exception des coûts fixes engagés à Taber, en Alberta, après la campagne de coupe en tranches des betteraves, et aux ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Au 28 septembre 2024, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 1 040,3 millions de dollars (949,4 millions de dollars au 30 septembre 2023).

Tous les stocks ont été donnés en garantie à l'égard de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et des billets de premier rang garantis (note 22).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, ainsi que leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comprend pas d'information quant à la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans la mesure où la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur (ce qui est le cas pour la trésorerie, les clients et autres débiteurs, la facilité de crédit renouvelable et les fournisseurs et autres créateurs).

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR (SUITE)

28 septembre 2024	Valeur comptable				Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur Valeur
	Juste valeur – instruments de couverture	Juste valeur par le biais du résultat net	Coût amorti	Total		
	\$	\$	\$	\$		\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	367	—	367	Niveau 1	367
Contrats de change à terme	—	2 480	—	2 480	Niveau 2	2 480
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	749	—	—	749	Niveau 2	749
	749	2 847	—	3 596		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	—	—	19 121	19 121		
Clients et autres débiteurs	—	—	120 795	120 795		
	—	—	139 916	139 916		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	(2 702)	—	—	(2 702)	Niveau 2	(2 702)
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	(3 898)	—	—	(3 898)	Niveau 2	(3 898)
	(6 600)	—	—	(6 600)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	—	—	(100 000)	(100 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	(195 461)	(195 461)		
Billets de premier rang garantis	—	—	(98 409)	(98 409)	Niveau 2	(93 700)
Débiteures convertibles subordonnées non garanties	—	—	(153 830)	(153 830)	Niveau 1	(154 000)
	—	—	(547 700)	(547 700)		

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

A) CLASSEMENT ET JUSTE VALEUR (SUITE)

30 septembre 2023	Valeur comptable				Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur	Juste valeur Valeur
	Juste valeur – instruments de couverture	Juste valeur par le biais du compte de résultat	Coût amorti	Total		
	\$	\$	\$	\$		\$
Actifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	—	331	—	331	Niveau 1	331
Contrats de change à terme	—	69	—	69	Niveau 2	69
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	4 445	—	—	4 445	Niveau 2	4 445
Contrats de swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	5 606	—	—	5 606	Niveau 2	5 606
Autres contrats de swap de taux d'intérêt	—	1 854	—	1 854	Niveau 2	1 854
	10 051	2 254	—	12 305		
Actifs financiers non évalués à la juste valeur						
Trésorerie	—	—	46	46		
Clients et autres débiteurs	—	—	118 252	118 252		
	—	—	118 298	118 298		
Passifs financiers évalués à la juste valeur						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel utilisés comme couverture	(28)	—	—	(28)	Niveau 2	(28)
Contrats de change à terme	—	(1 112)	—	(1 112)	Niveau 2	(1 112)
	(28)	(1 112)	—	(1 140)		
Passifs financiers non évalués à la juste valeur						
Facilité de crédit renouvelable	—	—	(158 000)	(158 000)		
Fournisseurs et autres créditeurs	—	—	(164 404)	(164 404)		
Billets de premier rang garantis	—	—	(98 212)	(98 212)	Niveau 2	(81 800)
Débiteures convertibles subordonnées non garanties	—	—	(151 711)	(151 711)	Niveau 1	(150 700)
	—	—	(572 327)	(572 327)		

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	28 septembre 2024		28 septembre 2024	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	367	—	—	—
Contrats de change à terme	2 414	66	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	—	209	2 493
Swaps de taux d'intérêt	749	—	—	3 898
	3 530	66	209	6 391

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 septembre 2023		30 septembre 2023	
	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	331	—	—	—
Contrats de change à terme	—	69	1 112	—
Swaps de taux d'intérêt	1 373	481	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	4 445	28	—
Swaps de taux d'intérêt	3 315	2 291	—	—
	5 019	7 286	1 140	—

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

B) DÉRIVÉS ET COUVERTURE (SUITE)

	Pour les exercices clos les					
	Montant imputé au coût des ventes Profit (perte) latent(e)		Montant imputé aux produits financiers (charges)		Autres éléments du résultat global	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023	28 septembre 2024	30 septembre 2023	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	(12 533)	11 018	—	—	—	—
Contrats de change à terme	3 684	974	—	—	—	—
Swaps de taux d'intérêt	—	—	(1 845)	(523)	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	—	—	—	(7 119)	(17 217)
Swaps de taux d'intérêt	—	—	—	—	(8 754)	223
	(8 849)	11 992	(1 845)	(523)	(15 873)	(16 994)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture du cumul des autres éléments du résultat global de la Société au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023 :

	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swaps de taux d'intérêt	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global	5 127	4 797	9 924	22 344	4 574	26 918
Impôt sur le résultat	(1 828)	(612)	(2 440)	(6 247)	(555)	(6 802)
Solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	3 299	4 185	7 484	16 097	4 019	20 116
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(7 119)	(8 754)	(15 873)	(17 217)	223	(16 994)
Impôt sur le résultat	1 827	2 247	4 074	4 419	(57)	4 362
Solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	(1 993)	(2 322)	(4 315)	3 299	4 185	7 484

Pour l'exercice terminé le 28 septembre 2024, les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ont été considérés comme pleinement efficaces et aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat net.

Des gains nets d'environ 0,4 million de dollars présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devraient être reclassés dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHANDISE

Le risque de marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des prix des marchandises.

La Société conclut deux types de contrats sur marchandises :

i) Sucre

Pour se protéger contre les fluctuations du sucre brut sur le marché mondial, la Société suit un programme de couverture économique rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné. Chaque fois qu'un fournisseur de sucre fixe le prix du sucre brut, un contrat à terme normalisé sur le sucre correspondant est vendu pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. Chaque fois qu'un client fixe le prix du sucre raffiné, le volume correspondant de sucre brut est acheté pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. La Société a comme politique de couvrir tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné lorsque les prix sont fixés par ses fournisseurs et clients. Elle surveille, chaque jour, ses positions nettes sur les contrats à terme normalisés sur le sucre par rapport aux promesses d'achats et de ventes de marchandises à prix établis pour s'assurer que les couvertures économiques appropriées ont été conclues.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de pré-couverture économique relativement aux opérations de la Société visant la betterave. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition qu'un contrat visant la culture de betteraves à sucre soit en vigueur avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta.

Le conseil d'administration a également approuvé un portefeuille de négociation comprenant des contrats dérivés sur le sucre visant un maximum de 15 000 tonnes métriques.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats d'achat et de vente de sucre brut au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)
Achats						
De 0 à 12 mois	137 151	151 208	14 057	103 167	119 965	16 798
De 12 à 24 mois	10 715	11 190	475	8 102	9 950	1 848
Plus de 24 mois	282	284	2	166	186	20
	148 148	162 682	14 534	111 435	130 101	18 666
Ventes						
De 0 à 12 mois	(121 117)	(132 500)	(11 383)	(128 088)	(139 517)	(11 429)
De 12 à 24 mois	(334)	(354)	(20)	—	—	—
Plus de 24 mois	—	—	—	—	—	—
	(121 451)	(132 854)	(11 403)	(128 088)	(139 517)	(11 429)
Position nette	26 697	29 828	3 131	(16 653)	(9 416)	7 237
Cours du change à la clôture de la période			1,3515			1,3560
Valeur nette (\$ CA)			4 232			9 814
Moins les décaissements (encaissements) d'appels de marges à la clôture de l'exercice			(3 865)			(9 483)
Actif (passif) net (\$ CA)			367			331

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHANDISE (SUITE)

i) Sucre (suite)

Tous les contrats à terme normalisés sur le sucre sont négociés par l'intermédiaire d'une importante chambre de compensation de la New York Intercontinental Exchange. Les règlements du secteur des contrats à terme normalisés aux États-Unis sont principalement déterminés par autoréglementation, le rôle de la Federal Commodity Futures Trading Commission consistant surtout à exercer une surveillance afin d'assurer que l'autoréglementation fonctionne en continu et qu'elle soit efficace.

La chambre de compensation utilisée est l'un des organismes financiers les plus importants au monde sur le plan de la capitalisation dont les notes de crédit à long terme sont excellentes. Des règlements en trésorerie (« appels de marges ») doivent être effectués quotidiennement lorsque des gains ou des pertes découlent de la négociation de contrats à terme normalisés, et ce, pour le compte de chacun des clients. Pour ces raisons, la Société ne prévoit pas que des risques de crédit découleront des contrats à terme normalisés sur le sucre brut, lesquels sont des instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre de la Société au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Volume	Valeur contractuelle moyenne par T.M.	Valeur totale des contrats	Volume	Valeur contractuelle moyenne par T.M.	Valeur totale des contrats
	T.M.	(\$ US)	(\$ US)	T.M.	(\$ US)	(\$ US)
Achats	349 067	466,05	162 682	235 421	552,63	130 101
Ventes	(270 170)	491,74	(132 854)	(235 726)	567,94	(133 878)
Précouverture visant la betterave	—	—	—	(9 884)	570,47	(5 639)
	78 897	s. o.	29 828	(10 189)	s. o.	(9 416)
Cours du change à la clôture de la période			1,3515			1,3560
Valeur totale des contrats (\$ CA)			40 313			(12 767)

Au 28 septembre 2024, une hausse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,0 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation du bénéfice net d'environ 8,7 millions de dollars, selon le risque ponctuel au 28 septembre 2024 (diminution du bénéfice net de 1,1 million de dollars au 30 septembre 2023 pour une hausse de 0,05 \$ US la livre). Une baisse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution du bénéfice net d'environ 3,5 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 0,4 million de dollars au 30 septembre 2023 pour une baisse de 0,02 \$ US).

À l'exception de la préouverture visant la betterave, la direction est d'avis que les hypothèses dont il est question précédemment ne sont pas représentatives étant donné que la Société détient des contrats d'achat de sucre brut avec livraison physique et des contrats de vente de sucre raffiné avec livraison physique qui, dès leur réalisation, contrebalanceraient dans une large mesure les profits ou les pertes qui découleraient d'une diminution ou d'une augmentation du cours des marchandises. La Société n'avait aucun contrat de préouverture de betteraves au 28 septembre 2024. Pour la préouverture de betteraves, si, le 30 septembre 2023, la valeur du sucre brut avait augmenté de 0,05 \$ US la livre (soit environ 110,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables restaient constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été une diminution d'environ 1,1 million de dollars (calculé uniquement sur l'exposition ponctuelle le 30 septembre 2023). Si la valeur du sucre brut avait diminué de 0,02 \$ US la livre (soit environ 44,00 \$ US la tonne métrique) et que toutes les autres variables étaient restées constantes, l'impact sur le bénéfice net aurait été une augmentation d'environ 0,4 million de dollars.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHANDISE (SUITE)

ii) Gaz naturel

Afin d'atténuer le risque global de prix lié aux achats de gaz naturel destiné aux activités de fabrication, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ne sont pas conclus à des fins de spéculation. La Société suit ses positions et les notes de solvabilité de ses contreparties. Elle n'entrevoit pas de pertes pouvant découler de la non-exécution des obligations de ses contreparties. Le tableau qui suit présente les contrats sur le gaz naturel de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats qui visent des achats de gaz naturel.

	28 septembre 2024			30 septembre 2023				
	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ US)	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur initiale des contrats à terme normalisés (\$ US)	Valeur actuelle des contrats (\$ US)	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur (\$ US)
Achats								
Moins d'un an		7 431	7 276	(155)		7 848	7 827	(21)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans		6 077	7 516	1 439		5 828	7 697	1 869
Plus de deux ans et jusqu'à trois ans		9 173	7 994	(1 179)		6 966	9 343	2 377
Plus de trois ans		20 503	18 399	(2 104)		21 234	20 266	(968)
	1 321	43 184	41 185	(1 999)	1 300	41 876	45 133	3 257
Cours du change à la clôture de la période				1,3515				1,3560
Actif (passif) net (\$ CA)				(2 702)				4 417

Les achats de gaz naturel prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

Si, le 28 septembre 2024, le prix du marché du gaz naturel avait augmenté de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, les autres éléments du résultat global auraient augmenté de 13,2 millions de dollars (augmentation des autres éléments du résultat global de 13,0 millions de dollars au 30 septembre 2023) en raison de la variation de la juste valeur de nos contrats à terme sur le gaz naturel. Si la valeur du gaz naturel avait diminué de 1,00 \$ US et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, cela aurait un effet égal mais opposé sur les autres éléments du résultat global.

La direction est d'avis que ces incidences concernant le gaz naturel ne sont pas représentatives puisque les écarts se contrebalancent en grande partie à l'achat et à l'utilisation du gaz naturel. À cette date, les gains et pertes sur la liquidation des contrats sur le gaz naturel contrebalanceraient en grande partie les augmentations ou les diminutions correspondantes lors des opérations physiques réelles.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des cours de change. Les risques de change importants liés aux flux de trésorerie de la Société découlent principalement des éléments suivants :

- ventes en dollars américains pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable;
- achats de sucre blanc raffiné importé;
- achats de gaz naturel;
- ventes de sous-produits;
- ventes de sucre raffiné et de sous-produits de Taber;
- fret maritime; et
- achats d'immobilisations corporelles pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable.

La Société atténue son risque de change en concluant des contrats de change à terme.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un tel contrat, dans le cadre duquel la Société tire un profit latent, ne respecte pas ses engagements aux termes du contrat. Le risque de crédit est de loin inférieur au notionnel du fait qu'il est plafonné en tout temps à la fluctuation des cours du change s'appliquant au principal.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à quatre ans. Les contrats visent surtout le dollar américain et, à l'occasion, l'euro, la livre sterling et le dollar australien. Les contreparties à ces contrats sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Les contrats de change à terme de la Société visant l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles pour le secteur du sucre sont décrits plus bas. En outre, pour le secteur des produits de l'érable, la Société couvre son exposition aux variations de change visant les flux de trésorerie devant être tirés de ses ventes à des clients américains en particulier au moyen de contrats de change à terme.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Le tableau qui suit présente les contrats de change de la Société au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023.

	28 septembre 2024			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sucre				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	114 866	154 805	154 885	80
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	3 838	5 134	5 143	9
De deux à trois ans	80	106	106	—
	118 784	160 045	160 134	89
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(171 121)	(232 501)	(230 808)	1 693
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(9 845)	(13 208)	(13 192)	16
De deux à trois ans	(1 345)	(1 790)	(1 794)	(4)
	(182 311)	(247 499)	(245 794)	1 705
Total - dollars américains - Sucre	(63 527)	(87 454)	(85 660)	1 794
Produits de l'érable				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	5 350	7 198	7 209	11
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(43 608)	(59 488)	(58 748)	740
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(2 745)	(3 721)	(3 674)	47
	(46 353)	(63 209)	(62 422)	787
Total - dollars américains - Produits de l'érable	(41 003)	(56 011)	(55 213)	798
Produits de l'érable				
Achats - euros				
Moins d'un an	74	111	112	1
Ventes - euros				
Moins d'un an	(3 397)	(5 095)	(5 133)	(38)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(113)	(170)	(172)	(2)
	(3 510)	(5 265)	(5 305)	(40)
Total - euros - Produits de l'érable	(3 436)	(5 154)	(5 193)	(39)
Produits de l'érable				
Ventes - dollars australiens				
Moins d'un an	(3 030)	(2 745)	(2 818)	(73)
Total - dollars australiens - Produits de l'érable	(3 030)	(2 745)	(2 818)	(73)
Total - devises	(110 996)	(151 364)	(148 884)	2 480

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

	30 septembre 2023			
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	(\$ US/EUR/GBR/AUD)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)
Sucre				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	89 510	119 999	121 214	1 215
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	7 402	9 844	9 987	143
De deux à trois ans	615	837	832	(5)
	97 527	130 680	132 033	1 353
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(107 470)	(143 600)	(145 568)	(1 968)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(4 710)	(6 284)	(6 356)	(72)
De deux à trois ans	(60)	(79)	(81)	(2)
	(112 240)	(149 963)	(152 005)	(2 042)
Total - dollars américains - Sucre	(14 713)	(19 283)	(19 972)	(689)
Produits de l'érable				
Achats - dollars américains				
Moins d'un an	2 100	2 821	2 846	25
Ventes - dollars américains				
Moins d'un an	(44 468)	(59 859)	(60 201)	(342)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(2 919)	(3 935)	(3 951)	(16)
	(47 387)	(63 794)	(64 152)	(358)
Total - dollars américains - Produits de l'érable	(45 287)	(60 973)	(61 306)	(333)
Produits de l'érable				
Achats - euros				
Moins d'un an	185	275	267	(8)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	74	111	108	(3)
	259	386	375	(11)
Ventes - euros				
Moins d'un an	(4 131)	(5 930)	(5 942)	(12)
Plus d'un an et jusqu'à deux ans	(229)	(343)	(334)	9
	(4 360)	(6 273)	(6 276)	(3)
Total - euros - Produits de l'érable	(4 101)	(5 887)	(5 901)	(14)
Produits de l'érable				
Ventes - dollars australiens				
Moins d'un an	(3 250)	(2 849)	(2 844)	5
Total - dollars australiens - Produits de l'érable	(3 250)	(2 849)	(2 844)	5
Produits de l'érable				
Ventes - livre sterling				
Moins d'un an	(416)	(694)	(687)	7
Total - livre sterling - Produits de l'érable	(416)	(694)	(687)	7
Total - devises	(67 767)	(89 686)	(90 710)	(1 024)

De plus, la Société détenait 1 000 dollars américains d'options pour exercer des contrats de change au cours de l'exercice 2023 au cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien de 1,50. La juste valeur de ces options représente une perte de 19 dollars.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

D) RISQUE DE CHANGE (SUITE)

Les risques de change importants auxquels la Société était exposée à la clôture des exercices indiqués s'établissaient comme suit :

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	(\$ US)	(\$ US)
Instruments financiers évalués au coût amorti		
Trésorerie	1 751	604
Clients et autres débiteurs, y compris les dépôts de garantie initiaux	29 964	27 478
Fournisseurs et autres créditeurs	(5 621)	(7 136)
	26 094	20 946
Instruments financiers désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie ou à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeur actuelle nette des contrats à terme normalisés sur le sucre brut	(29 828)	9 416
Contrats sur le gaz naturel	(43 184)	(41 876)
	(73 012)	(32 460)
Risque total découlant des éléments ci-dessus	(46 918)	(11 514)
Contrats de change à terme	(104 529)	(60 000)
Exposition brute	(151 447)	(71 514)
Achats de sucre à prix établis, mais non reçus	(142 829)	(143 006)
Engagements fermes de ventes en dollars américains	256 434	181 232
Fret maritime	(2 772)	(500)
Exposition nette	(40 614)	(33 788)

Au 28 septembre 2024, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,3515 \$ (1,3560 \$ au 30 septembre 2023).

Compte tenu du montant brut à risque à la clôture de l'exercice présenté plus haut et en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, particulièrement le prix du sucre brut et du gaz naturel, une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net de 5,6 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 2,6 millions de dollars au 30 septembre 2023), alors qu'une baisse de 0,05 \$ aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net.

La direction est d'avis que l'incidence sur le montant brut à risque n'est pas représentative étant donné qu'elle devrait être ajustée afin de tenir compte des opérations, qui n'ont pas été inscrites aux états consolidés de la situation financière à la clôture de l'exercice, mais qui ont fait l'objet d'engagements au cours de l'exercice, et seront comptabilisées lorsque les transactions matérielles auront lieu.

Le montant net à risque découle essentiellement de la politique de la Société qui consiste à ne pas utiliser de couverture à l'égard du risque de change découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel d'une durée de plus de douze mois. Une hausse de 0,05 \$ du dollar canadien entraînerait une augmentation du bénéfice net de 1,5 millions de dollars pour l'exercice 2024 (augmentation du bénéfice net de 1,2 million de dollars au 30 septembre 2023), alors qu'une baisse de 0,05 \$ du dollar canadien aurait un effet équivalent, mais inverse sur le bénéfice net.

Les contrats de vente à terme de sucre représentent, en grande partie, des contrats conclus lorsque le sucre est facturé à un client. Étant donné que la composante sucre brut des contrats de vente à terme et les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu sont en dollars américains, il n'est pas nécessaire de couvrir la devise de la composante sucre brut, d'où l'ajustement pour les achats de sucre dont le prix est établi, mais non reçu. Il comprend également les ventes de sucre raffiné de Taber en dollars américains. Comme tout le sucre de betterave est payé en dollars canadiens, les contrats de vente de Taber en dollars américains doivent être couverts financièrement pour le risque de change.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

Certaines ventes sont effectuées en dollars américains. Dans le cas de ces ventes, la valeur du sucre brut n'est pas couverte puisque les contrats à terme normalisés correspondants sont également en dollars américains. Seules la marge sur le sucre raffiné et la marge sur le fret maritime en dollars américains sont couvertes contre le risque de change.

Le fret maritime pour le sucre brut est en dollars américains, de sorte que des contrats de change à terme de gré à gré sont conclus pour couvrir le risque de change.

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable.

Au cours de l'exercice 2024, la Société a conclu deux contrats de swap de taux d'intérêt de 100,0 millions de dollars chacun. Les détails de ces contrats sont énumérés dans le tableau ci-dessous. De plus, afin de se conformer à la réforme du taux d'intérêt de référence, la Société a modifié les conditions des deux contrats de swap de taux d'intérêt restants pour les aligner exactement sur les conditions des nouveaux contrats conclus au cours de l'exercice.

Les montants notionnels globaux de tous les swaps de taux d'intérêt à la date de clôture, tous contractés au taux CORRA composé quotidiennement, sont les suivants.

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Date	Valeur totale (\$)
Exercice 2020 ⁽²⁾	24 février 2020 au 28 juin 2025 — 1,327 % (au 30 septembre 2023 — 1,60 %)	20 000
Exercice 2020 ⁽²⁾	28 juin 2024 au 28 juin 2025 — 0,907 % (au 30 septembre 2023 — 1,18 %)	80 000
Exercice 2024 ⁽¹⁾	30 décembre 2024 au 30 décembre 2026 — 3,941 %	100 000
Exercice 2024 ⁽¹⁾	27 juin 2025 au 27 juin 2027 — 3,695 %	100 000

(1) Contrat de swap de taux d'intérêt conclu au cours de l'exercice 2024

(2) Les modalités des contrats de swap de taux d'intérêt ont été modifiées pour les rendre conformes à la réforme du taux d'intérêt de référence. Les informations comparatives sont fondées sur le taux CDOR.

Les contreparties à ces swaps sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

Au 28 septembre 2024, la Société disposait d'un emprunt en trésorerie à court terme de néant (58,0 millions de dollars au 30 septembre 2023) et d'un emprunt en trésorerie à long terme de 198,4 millions de dollars (198,2 millions de dollars au 30 septembre 2023). La Société détient 98,4 millions de dollars de billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe et peut donc être exposée à la variation de la juste valeur (98,2 millions de dollars au 30 septembre 2023). Les emprunts restants sont normalement contractés au taux CORRA composé quotidiennement sur 30 jours, pour un montant variant entre 100,0 millions et 210,0 millions du total des emprunts, ou sous forme de prêts à taux préférentiel.

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt. Tous les autres emprunts qui sont contractés au-delà du montant notionnel total des contrats de swap sont donc exposés aux fluctuations des taux d'intérêt, à l'exception des billets garantis de premier rang à taux d'intérêt fixe.

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024, une hausse hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt des emprunts non couverts par les contrats de swap de taux d'intérêt désignés aux fins de la comptabilité de couverture aurait entraîné une diminution du bénéfice net de 0,1 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,3 million de dollars au 30 septembre 2023), alors qu'une baisse aurait eu un effet contraire du même montant sur le bénéfice net.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SUITE)

i) Réforme du taux d'intérêt de référence :

Le 28 juin 2024, les taux CDOR en dollars canadiens restants d'une durée de 1 mois, de 2 mois et de 3 mois ont été abandonnés. Les éléments couverts et les instruments de couverture de la Société ont été convertis du taux CDOR au taux CORRA. Les taux de référence sont cotés chaque jour et les flux de trésorerie au taux CORRA sont échangés avec les contreparties de la manière habituelle.

F) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est d'avis que son risque de crédit est limité, à l'exception des éléments décrits à la note 7, « Clients et autres débiteurs », et à la note 9, « Instruments financiers ».

G) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'échéance de celles-ci. Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés.

	28 septembre 2024				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés					
Facilité de crédit renouvelable	100 000	100 000	—	—	100 000
Fournisseurs et autres créditeurs	195 461	195 461	195 461	—	—
Débitures convertibles subordonnées non garanties-Sixième série	57,182	57,425	57,425	—	—
Billets garantis de premier rang	98 409	100 000	—	—	100 000
	451 052	452 886	252 886	—	200 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre ⁽¹⁾	(367)	40 313	25 284	14 645	384
Contrats de change à terme (montant net) ⁽¹⁾	(2 480)	(151 364)	(137 714)	(11 966)	(1 684)
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	2 702	55 661	9 834	10 158	35 669
Intérêt sur les contrats de swap	3 149	16 599	4 875	7 636	4 088
	3 004	(38 791)	(97 721)	20 473	38 457
	454 056	414 095	155 165	20 473	238 457

(1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE)

G) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

	30 septembre 2023				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	\$	\$	\$	\$	\$
Passifs financiers non dérivés					
Facilité de crédit renouvelable	158 000	158 000	—	—	158 000
Fournisseurs et autres créditeurs	164 404	164 404	164 404	—	—
Billets garantis de premier rang	98 212	100 000	—	—	100 000
	420 616	422 404	164 404	—	258 000
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net) ⁽¹⁾	(331)	(12 768)	(26 512)	13 492	252
Contrats de change à terme (montant net) ⁽¹⁾	1 043	(89 686)	(89 837)	(607)	758
Intérêt sur les contrats de swap	(1 854)	812	572	240	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Contrats sur le gaz naturel ⁽¹⁾	(4 417)	61 200	10 614	10 437	40 149
Intérêt sur les contrats de swap	(5 606)	2 558	1 850	708	—
	(11 165)	(37 884)	(103 313)	24 270	41 159
	409 451	384 520	61 091	24 270	299 159

(1) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Les débitures subordonnées convertibles non garanties-Septième série de 96,6 millions de dollars (151,7 millions de dollars au 30 septembre 2023 pour les Sixième et Septième séries) ont été exclues de ce qui précède en raison de l'option qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou de l'échéance en émettant des actions. La Société évalue actuellement ses options concernant l'échéance prochaine de la septième série. Les options comprennent, sans s'y limiter, la conversion en actions, le refinancement de l'obligation au moyen d'instruments financiers similaires, ou le remboursement de l'obligation en utilisant d'autres instruments de capitaux propres et/ou d'emprunt.

La Société effectue des emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (note 16). La Société a l'intention de maintenir un niveau d'endettement aux termes de la facilité de crédit renouvelable compris entre 100,0 millions de dollars et 255,0 millions de dollars. Tous les autres passifs financiers non dérivés devraient être financés au moyen des clients et autres débiteurs recouverts et des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation. Le projet d'expansion dans l'est du pays (« Projet LEAP ») est financé par une combinaison de divers instruments financiers, y compris la facilité de crédit renouvelable, des prêts d'Investissement Québec (« prêts IQ ») pour un montant allant jusqu'à 65 millions de dollars, ainsi que d'autres emprunts et/ou instruments de capitaux propres.

Les instruments financiers dérivés au titre des contrats sur le sucre brut, sur le gaz naturel et de change à terme devraient être financés au moyen du fonds de roulement de la Société.

Au 28 septembre 2024, la Société disposait d'une ligne de crédit inutilisée de 240,0 millions de dollars (107,0 millions de dollars au 30 septembre 2023), d'un solde de trésorerie de 19,1 millions de dollars (0,1 million de dollars au 30 septembre 2023).

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Barils	Mobilier et agencements	Travaux en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût ou coût présumé							
Solde au 1er octobre 2022	18 089	86 033	360 386	2 952	9 021	36 777	513 258
Entrées	—	6	230	—	(30)	37 210	37 416
Transferts	—	11 137	31 097	—	1 230	(43 464)	—
Dispositions	—	—	(1 614)	—	—	—	(1 614)
Effet des variations des cours de change	—	(1)	(8)	—	(1)	—	(10)
Solde au 30 septembre 2023	18 089	97 175	390 091	2 952	10 220	30 523	549 050
Entrées	—	96	744	347	54	84 101	85 342
Transferts	—	1 666	20 829	—	279	(22 774)	—
Dispositions	—	(28)	(31)	—	(105)	—	(164)
Effet des variations des cours de change	—	—	—	—	—	—	—
Solde au 28 septembre 2024	18 089	98 909	411 633	3 299	10 448	91 850	634 228
Amortissement cumulé							
Solde au 1er octobre 2022	—	33 020	223 869	2 133	6 267	—	265 289
Amortissement	—	3 216	13 308	285	985	—	17 794
Dispositions	—	—	(1 218)	—	—	—	(1 218)
Solde au 30 septembre 2023	—	36 236	235 959	2 418	7 252	—	281 865
Amortissement	—	3 191	15 281	137	794	—	19 403
Dispositions	—	(28)	(31)	—	(101)	—	(160)
Solde au 28 septembre 2024	—	39 399	251 209	2 555	7 945	—	301 108
Valeur comptable nette							
Au 30 septembre 2023	18 089	60 939	154 132	534	2 968	30 523	267 185
Au 28 septembre 2024	18 089	59 510	160 424	744	2 503	91 850	333 120

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024 et de l'exercice 2023.

Toute subvention reçue est portée en réduction des entrées d'immobilisations corporelles. Une somme de 0,2 million de dollars a été comptabilisée à cet effet pour l'exercice en cours (0,7 million de dollars au 30 septembre 2023).

Toutes les immobilisations corporelles ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit renouvelable (note 16) et des billets de premier rang garantis (note 22).

Au cours de l'exercice 2024, la Société a inscrit à l'actif des coûts de 42,6 millions de dollars pour un cumulatif de 53,8 millions de dollars au 28 septembre 2024 (11,2 millions de dollars pour l'exercice 2023 pour un cumulatif de 11,2 millions de dollars au 30 septembre 2023) liés au projet LEAP. Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 1,3 million de dollars pour l'exercice 2024 (0,4 million de dollars au 30 septembre 2023), calculés en utilisant un taux de capitalisation de 5,1 %, et des dépôts sur matériel et outillage de 11,3 millions de dollars au 28 septembre 2024 (néant au 30 septembre 2023). Ces coûts sont inclus dans les travaux en cours.

11. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Solde au 1er octobre 2022	40	26 843	8 701	35 584
Entrées	—	5 555	6 538	12 093
Dispositions	—	(1 629)	—	(1 629)
Effet des variations des cours de change	—	(16)	(2)	(18)
Solde au 30 septembre 2023	40	30 753	15 237	46 030
Entrées	—	2 463	711	3 174
Dispositions	—	—	(347)	(347)
Effet des variations des cours de change	—	(1)	—	(1)
Solde au 28 septembre 2024	40	33 215	15 601	48 856
Amortissement cumulé				
Solde au 1er octobre 2022	—	9 538	3 114	12 652
Amortissement	—	3 253	1 433	4 686
Dispositions	—	(1 281)	—	(1 281)
Solde au 30 septembre 2023	—	11 510	4 547	16 057
Amortissement	—	3 698	1 954	5 652
Dispositions	—	—	(347)	(347)
Solde au 28 septembre 2024	—	15 208	6 154	21 362
Valeur comptable nette				
Au 30 septembre 2023	40	19 243	10 690	29 973
Au 28 septembre 2024	40	18 007	9 447	27 494

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels	Relations clients	Marques ⁽¹⁾	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 1er octobre 2022	4 508	34 513	5 857	574	45 452
Entrées	432	—	—	—	432
Solde au 30 septembre 2023	4 940	34 513	5 857	574	45 884
Entrées	168	—	—	—	168
Effet des variations des cours de change	—	123	43	—	166
Solde au 28 septembre 2024	5 108	34 636	5 900	574	46 218
Amortissement cumulé					
Solde au 1er octobre 2022	3 356	17 523	—	309	21 188
Amortissement pour l'exercice	335	3 442	—	29	3 806
Solde au 30 septembre 2023	3 691	20 965	—	338	24 994
Amortissement pour l'exercice	315	3 444	—	29	3 788
Solde au 28 septembre 2024	4 006	24 409	—	367	28 782
Valeur comptable nette					
Au 30 septembre 2023	1 249	13 548	5 857	236	20 890
Au 28 septembre 2024	1 102	10 227	5 900	207	17 436

(1) À durée de vie indéfinie.

13. AUTRES ACTIFS

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à l'accord sur la facilité de crédit renouvelable (note 16). Ces frais sont amortis sur la durée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 31 octobre 2027.

14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

Les passifs d'impôt différé comprennent les écarts temporaires suivants.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Actifs (passifs) nets		
Immobilisations corporelles	(44 939)	(41 618)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 119)	(7 737)
Immobilisations incorporelles	(4 648)	(5 566)
Avantages du personnel	(904)	739
Obligations locatives	7 413	7 857
Instruments financiers dérivés	(221)	(5 307)
Report prospectif de pertes	4 220	7 832
Goodwill	(3 042)	(2 934)
Provisions	2 172	434
Frais de financement différés	698	(640)
Autres	1 112	1 452
	(45 258)	(45 488)

Au 28 septembre 2024, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les écarts temporaires découlant des investissements dans les filiales car la Société contrôle les décisions affectant la réalisation de ces passifs et il est probable que les écarts temporaires ne se renverseront pas dans un avenir prévisible.

14. PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

L'évolution des écarts temporaires au cours des exercices considérés se présente comme suit.

	Solde au 30 septembre 2023	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Solde au 28 septembre 2024
	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(41 618)	(3 321)	—	—	(44 939)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(7 737)	617	1	—	(7 119)
Immobilisations incorporelles	(5 566)	918	—	—	(4 648)
Avantages du personnel	739	(495)	(1 148)	—	(904)
Obligations locatives	7 857	(443)	(1)	—	7 413
Instruments financiers dérivés	(5 307)	1 012	4 074	—	(221)
Report prospectif de pertes	7 832	(3 612)	—	—	4 220
Goodwill	(2 934)	(110)	2	—	(3 042)
Provisions	434	1 738	—	—	2 172
Frais de financement différés	(640)	(166)	—	1 504	698
Autres	1 452	(339)	(1)	—	1 112
	(45 488)	(4 201)	2 927	1 504	(45 258)

	Solde au 1er octobre 2022	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 30 septembre 2023
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(37 289)	(4 330)	1	(41 618)
Actifs au titre de droits d'utilisation	(5 977)	(1 766)	6	(7 737)
Immobilisations incorporelles	(6 488)	923	(1)	(5 566)
Avantages du personnel	4 757	(310)	(3 708)	739
Obligations locatives	6 039	1 823	(5)	7 857
Instruments financiers dérivés	(6 803)	(2 866)	4 362	(5 307)
Report prospectif de pertes	5 283	2 549	—	7 832
Goodwill	(2 863)	(79)	8	(2 934)
Provisions	728	(294)	—	434
Frais de financement différés	(857)	217	—	(640)
Autres	1 241	212	(1)	1 452
	(42 229)	(3 921)	662	(45 488)

15. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE

RECOUVRABILITÉ DES UNITÉS GÉNÉRATRICES DE TRÉSORERIE (« UGT »)

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auxquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Sucre		
Goodwill	229 952	229 952
Produits de l'érable		
Goodwill	3 055	3 055
Marques	5 900	5 857
	238 907	238 864

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la disposition.

A) SECTEUR DU SUCRE

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 28 septembre 2024, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2024	2023
	%	%
Taux d'actualisation avant impôt	10,7	12,1
Taux de croissance final	2,5	2,6
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	4,7	3,2

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes en tenant compte du projet LEAP et de la croissance des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

15. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE (SUITE)

A) SECTEUR DU SUCRE (SUITE)

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2024	2023
	% points de base	% points de base
Taux d'actualisation avant impôt	3,4	3,4
Taux de croissance du BAIIA prévu	(4,0)	(4,4)

B) SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Exercice 2024 :

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill au 28 septembre 2024, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2024
	%
Taux d'actualisation avant impôt	11,7
Taux de croissance final	3,0
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	2,7

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. Le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte de la croissance des produits pour le premier exercice par rapport aux volumes de ventes prévus et de celle pour les exercices subséquents en fonction des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de la croissance des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2024
	% points de base
Taux d'actualisation avant impôt	6,6
Taux de croissance du BAIIA prévu	(5,1)

15. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE DE VIE INDÉFINIE (SUITE)

B) SECTEUR DES PRODUITS DE L'ÉRABLE

Exercice 2023 :

La Société a effectué le test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au 30 septembre 2023, et a déterminé le montant recouvrable en utilisant la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la JVDCV.

La JVDCV est le montant pouvant être obtenu de la vente de l'unité génératrice de trésorerie dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance entre des parties bien informées et consentantes, moins les coûts de cession. La hiérarchie de la juste valeur utilisée pour mesurer la JVDCV est de niveau 3. La direction a estimé ce montant en utilisant l'approche du marché qui intégrait des multiples comparables et de transaction qui ont été appliqués au BAIIA ajusté de l'exercice 2023 et au BAIIA budgétisé pour l'exercice 2024 pour en arriver à une fourchette de JVDCV. L'hypothèse clé était le multiple sélectionné sur la base de sociétés comparables dans le même secteur que l'UGT des produits de l'érable. D'autres hypothèses incluent un escompte sur la taille, le coût de cession et une prime liée au contrôle. Le multiple estimé variait de 7,4x à 17,5x BAIIA ajusté.

La Société a déterminé que la JVDCV dépassait la valeur comptable. Un changement raisonnable dans n'importe quelle hypothèse clé résulterait en une charge de dépréciation.

16. FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE

La Société dispose d'un fonds de roulement disponible totalisant 340,0 millions de dollars aux termes de la facilité de crédit renouvelable, qui vient à échéance le 31 octobre 2027, sur laquelle elle peut contracter des emprunts au taux préférentiel, au taux SOFR ou dans le cadre d'un prêt fondé sur le taux CORRA composé quotidiennement ou sur le taux CORRA à terme ajusté (soit le taux CORRA composé quotidiennement ou à terme majoré d'un ajustement variant de 30 à 32 points de base), majoré de 20 à 250 points de base, sous réserve du respect de certains ratios financiers.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 28 septembre 2024, des actifs de 722,8 millions de dollars ont été donnés en garantie (630,0 millions de dollars au 30 septembre 2023). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à cette facilité de crédit renouvelable sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

Les montants suivants étaient impayés sur la facilité de crédit renouvelable aux dates indiquées ci-après.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Courant	—	58 000
Non courant	100 000	100 000
	100 000	158 000

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque.

17. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Dettes fournisseurs	154 971	125 873
Autres créditeurs non commerciaux	4 072	4 081
Engagements liés au personnel	24 905	24 991
Dividendes à verser aux actionnaires	11 513	9 459
	195 461	164 404

Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, les *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* (les « PPAQ ») permettent aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats au cours de l'année, au plus tard à la fin février. Le solde impayé au montant de 87,2 millions de dollars au 28 septembre 2024 (71,8 millions de dollars au 30 septembre 2023) inclut dans les dettes fournisseurs, porte intérêt au taux de 5,5 % (5,5 % au 30 septembre 2023) et il est payé en cinq versements mensuels (octobre, novembre, décembre, janvier et février).

Au cours de l'exercice, environ 86 % des achats de sirop d'érable ont été effectués par le biais des processus des PPAQ.

Les engagements liés au personnel représentent l'obligation de la Société envers les membres du personnel actuels et anciens au titre des salaires et droits à des congés accumulés dont le règlement est attendu dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

18. PROVISIONS

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 702	2 836
Nouvelles provisions	9 670	350
Provisions utilisées au cours de la période	(2 906)	(1 484)
Solde de clôture	8 466	1 702

Présentation sous les rubriques suivantes :

Courant	5 585	1 415
Non courant	2 881	287
	8 466	1 702

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société a prévu engager relativement au désamiantage des installations d'exploitation et à l'élimination des huiles usées, des produits chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

Le total du passif estimé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peut varier selon les modifications des lois et des règlements et à mesure que de nouvelles informations sur les activités de la Société sont disponibles. Le cas échéant, les modifications futures du montant total du passif estimé découlant de modifications des exigences, des lois, des règlements et des hypothèses concernant les activités d'exploitation seront comptabilisées de façon prospective à titre de changement d'estimations.

19. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les contrats de location de la Société visent essentiellement les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production.

Le tableau suivant présente les obligations locatives inscrites aux états consolidés de la situation financière.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Courant	5 194	4 364
Non courant	23 448	26 086

Le tableau suivant présente un sommaire du rapprochement des obligations locatives pour les exercices clos :

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Solde d'ouverture	30 450	23 189
Entrées	3 174	12 093
Dispositions	—	(498)
Paiement des obligations locatives	(6 700)	(5 419)
Intérêts au titre de la désactualisation	1 720	1 075
Autres	(2)	10
Solde de fermeture	28 642	30 450

Certains contrats de location comportent des options de prolongation ou de résiliation que la Société peut exercer avant la fin de la période pendant laquelle le contrat est non résiliable. La Société a exercé son jugement pour déterminer la durée des contrats assortis d'options de renouvellement ou de résiliation et elle a tenu compte dans son évaluation des obligations locatives de toute option de renouvellement ou de résiliation qu'elle a la certitude raisonnable d'exercer. La Société réévalue si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options, s'il se produit un événement ou un changement de circonstances important qui a une incidence sur l'appréciation initiale.

Les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont la valeur de l'actif sous-jacent est faible ont été négligeables pour les périodes closes les 28 septembre 2024 et 30 septembre 2023.

La sortie de trésorerie totale liée aux contrats de location (y compris les intérêts) pour la période close le 28 septembre 2024 s'est élevée à 6,7 millions de dollars (5,4 millions de dollars au 30 septembre 2023), et cette somme a été incluse dans les sorties de trésorerie liées aux activités de financement.

Les obligations locatives se présentent comme suit.

	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Moins d'un an	6 706	1 512	5 194	5 965	1 601	4 364
Plus d'un an et jusqu'à cinq ans	17 217	3 680	13 537	18 277	4 283	13 994
Plus de cinq ans	11 646	1 735	9 911	14 489	2 397	12 092
	35 569	6 927	28 642	38 731	8 281	30 450

20. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société est la promotrice de régimes de retraite à prestations définies (les « régimes de retraite ») ainsi que de régimes de soins de santé, d'assurance-maladie et d'assurance-vie (les « autres régimes d'avantages sociaux ») offerts à ses salariés.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Juste valeur des actifs des régimes :		
Régimes de retraite	137 767	115 940
Obligation au titre des prestations définies :		
Régimes de retraite	122 820	108 413
Autres régimes d'avantages sociaux	11 423	10 425
	134 243	118 838
Situation de capitalisation :		
Régimes de retraite	14 947	7 527
Autres régimes d'avantages sociaux	(11 423)	(10 425)
	3 524	(2 898)
Régimes présentant des actifs nets:		
Régimes de retraite	23 189	16 021
Régimes présentant des passifs nets:		
Régimes de retraite	(8 242)	(8 494)
Autres régimes d'avantages sociaux	(11 423)	(10 425)
	(19 665)	(18 919)

La Société a déterminé, en se fondant sur les modalités et conditions des régimes de retraite à prestations définies et sur les exigences réglementaires (telles que les exigences de financement minimal) auxquelles sont assujettis les régimes des pays respectifs, que la valeur actualisée des remboursements ou des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au total de la juste valeur des actifs des régimes diminué du total de la valeur actualisée des obligations.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice. La dernière évaluation actuarielle aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite a été effectuée en date du 1er janvier 2022, et la prochaine évaluation obligatoire sera en date du 31 décembre 2024.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

La répartition des actifs des principales catégories d'actifs des régimes s'établit comme suit.

	28 septembre 2024		30 septembre 2023	
	%	\$	%	\$
Instruments de capitaux propres	62,0	85 364	61,5	71 303
Obligations d'État	33,0	45 484	34,7	40 231
Trésorerie et titres à court terme	5,0	6 919	3,8	4 406
	100,0	137 767	100,0	115 940

Le comité de retraite rédige la documentation sur la gestion de la répartition des actifs, révisé la politique de placement et, lorsque des modifications importantes y sont apportées, en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Il fait également un suivi semestriel de la répartition des actifs des régimes de retraite afin de s'assurer du respect des limites établies à cet égard.

À la lumière des données historiques, les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies devraient s'élever à environ 4,2 millions de dollars pour l'exercice 2025.

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques énumérés ci-après.

i) Risque de placement

L'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation. Si le rendement des fonds est inférieur au taux d'actualisation, il y a création d'un déficit.

ii) Risque de taux d'intérêt

Toute variation des taux obligataires aura une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

iii) Risque d'inflation

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies repose sur un taux d'inflation hypothétique. Un taux d'inflation réel supérieur à celui prévu aura pour effet d'accroître la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

L'évolution des régimes de retraite et autres avantages est la suivante :

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :						
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	108 413	10 425	118 838	112 550	11 847	124 397
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 760	177	1 937	1 853	185	2 038
Coût financier	5 950	563	6 513	5 680	573	6 253
Cotisations des membres du personnel	1 078	—	1 078	1 021	—	1 021
Paiements de prestations par le régime	(5 321)	—	(5 321)	(5 795)	—	(5 795)
Paiements de prestations par l'employeur	(945)	(693)	(1 638)	(970)	(700)	(1 670)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	—	(308)	(308)	—	(681)	(681)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	12 095	1 246	13 341	(6 170)	(707)	(6 877)
(Profits actuariels) pertes actuarielles découlant de l'expérience concernant les participants	(210)	13	(197)	244	(92)	152
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	122 820	11 423	134 243	108 413	10 425	118 838
Variation de la juste valeur des actifs des régimes:						
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	115 940	—	115 940	105 868	—	105 868
Produit d'intérêts	6 495	—	6 495	5 441	—	5 441
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	17 319	—	17 319	7 292	—	7 292
Cotisations patronales	3 372	693	4 065	3 607	700	4 307
Cotisations des membres du personnel	1 078	—	1 078	1 021	—	1 021
Paiements de prestations par le régime	(5 321)	—	(5 321)	(5 795)	—	(5 795)
Paiements de prestations par l'employeur	(945)	(693)	(1 638)	(970)	(700)	(1 670)
Charges au titre des régimes	(171)	—	(171)	(524)	—	(524)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	137 767	—	137 767	115 940	—	115 940

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit.

	28 septembre 2024		30 septembre 2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Participants actifs aux régimes	42,2	30,5	40,0	28,4
Participants retraités	53,1	69,5	55,4	71,6
Participants aux régimes différés	4,7	—	4,6	—
	100,0	100,0	100,0	100,0

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société s'est établie comme suit.

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts des régimes de retraite comptabilisés dans le bénéfice net :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 760	177	1 937	1 853	185	2 038
Charges liées aux prestations de retraite	171	—	171	524	—	524
Coût financier (produit d'intérêts) net	(547)	563	16	239	573	812
Réévaluations des autres avantages à long terme	9	(15)	(6)	(19)	(149)	(168)
Charge de retraite	1 393	725	2 118	2 597	609	3 206
Montants comptabilisés aux postes suivants :						
Coût des ventes	806	552	1 358	2 047	530	2 577
Charges administratives et de vente	587	173	760	550	79	629
	1 393	725	2 118	2 597	609	3 206

Le tableau qui suit présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2024			30 septembre 2023		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Montant cumulé dans le résultat global à l'ouverture de l'exercice	(28 966)	(14 150)	(43 116)	(15 767)	(12 819)	(28 586)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	(5 443)	966	(4 477)	(13 199)	(1 331)	(14 530)
Montant cumulé dans le résultat global à la clôture de l'exercice	(34 409)	(13 184)	(47 593)	(28 966)	(14 150)	(43 116)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice après impôt	(4 047)	718	(3 329)	(9 831)	(991)	(10 822)

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Les principales hypothèses retenues pour les évaluations actuarielles réalisées sont les suivantes.

	Pour les exercices clos les			
	28 septembre 2024		30 septembre 2023	
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies de la Société				
Taux d'actualisation	4,70	4,70	5,65	5,65
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,00
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux				
Taux d'actualisation	5,65	5,65	5,10	5,10
Taux des augmentations de salaire	3,00	3,00	3,00	3,50

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels		
Hommes	22,4	22,3
Femmes	24,9	24,9
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans		
Hommes	23,8	23,8
Femmes	26,2	26,2

Au 28 septembre 2024, le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux était de 5,38 % (5,47 % au 30 septembre 2023), il sera diminué uniformément jusqu'à 4,00 % en 2040 (4,00 % en 2040 au 30 septembre 2023) et restera à ce niveau par la suite.

20. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 et la sensibilité des obligations au titre des régimes à prestations définies et des coûts nets des régimes à prestations définies à une variation du taux en pourcentage de chacune de ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités à chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	\$	\$	\$
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société :			
Taux d'actualisation			
Incidence d'une augmentation de 1 %	(13 594)	(1 328)	(14 922)
Incidence d'une diminution de 1 %	17 199	1 683	18 882
Taux des augmentations de salaire			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	967	3	970
Incidence d'une diminution de 0,5 %	(982)	(4)	(986)
Mortalité			
99 % du taux prévu	253	33	286

Les taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux ont un effet important sur les montants comptabilisés pour les régimes de soins médicaux. Une variation d'un point de pourcentage de ces taux aurait les effets suivants.

	Augmentation	Diminution
	\$	\$
Effet sur les obligations au titre des prestations définies	1 365	(1 103)

Au 28 septembre 2024, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 13,0 ans (11,5 ans au 30 septembre 2023).

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant.

	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Non courant		
Sixième série ^{A)}	57 425	57 425
Septième série ^{B)}	97 575	97 575
Total de la valeur nominale	155 000	155 000
Moins les frais de financement différés, montant net	(559)	(1 547)
Moins la composante capitaux propres ^{A), B)}	(6 930)	(6 930)
Charge de désactualisation cumulée	6 319	5 188
Total de la valeur comptable – courant (30 septembre 2023 – non courant)	153 830	151 711

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES (SUITE)

A) SIXIÈME SÉRIE

Le 28 juillet 2017, la Société a émis 57,5 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties à 5,00 % de sixième série (les « débentures de sixième série »), échéant le 31 décembre 2024, avec des intérêts payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance, à un prix de conversion de 8,26 \$ l'action.

Les débentures sont rachetables à un prix égal à leur capital majoré des intérêts courus impayés.

Au remboursement ou à l'échéance, la Société remboursera la dette des débentures convertibles en payant un montant égal au capital des débentures convertibles en circulation, majoré des intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a affecté 2,6 millions de dollars des débentures de sixième série à une composante capitaux propres (net d'impôts un montant de 2,0 millions de dollars). Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars au 30 septembre 2023) en charges financières au titre de la désactualisation des débentures de sixième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 2,7 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La Société a l'intention de rembourser le montant du principal des débentures convertibles à l'échéance en utilisant la facilité de crédit renouvelable (Note 16).

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 28 septembre 2024 était d'environ 57,3 millions de dollars (56,3 millions de dollars au 30 septembre 2023).

B) SEPTIÈME SÉRIE

Le 28 mars 2018 et le 3 avril 2020, la Société a émis 85,0 millions de dollars et 12,8 millions de dollars pour un total de 97,8 millions de dollars de débentures subordonnées convertibles non garanties à 4,75 % de septième série (les « débentures de septième série »), échéant le 30 juin 2025, avec intérêts payables semestriellement à terme échu les 30 juin et 31 décembre de chaque année. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à tout moment avant l'échéance au prix de conversion de 8,85 \$ l'action.

Les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au principal des débentures en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de remplir son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles, qui doivent être rachetées ou qui sont arrivées à échéance, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant la dette liée à la débenture convertible par 95 % du cours alors en vigueur sur le marché le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit un montant de 0,7 million de dollars (0,6 million de dollars au 30 septembre 2023) dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

21. DÉBENTURES CONVERTIBLES SUBORDONNÉES NON GARANTIES (SUITE)

La Société évalue actuellement ses options concernant l'échéance prochaine de la septième série. Les options comprennent, sans s'y limiter, la conversion en actions, le refinancement de l'obligation au moyen d'instruments financiers similaires, ou le remboursement de l'obligation en utilisant d'autres instruments de capitaux propres et/ou d'emprunt.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 28 septembre 2024 était d'environ 96,7 millions de dollars (94,4 millions de dollars au 30 septembre 2023).

22. BILLETS DE PREMIER RANG GARANTIS:

En 2021, la Société a émis un placement privé de 100 millions de dollars sous forme de billets garantis de premier rang (les « billets ») en vertu d'une convention d'achat de billets conclue avec certains investisseurs institutionnels. Les billets sont garantis et de même rang que la facilité de crédit renouvelable existante. Les billets sont dus le 30 avril 2031, portent intérêt à 3,49 %, et les intérêts sont payables semestriellement à terme échu en versements égaux les 30 avril et 30 octobre de chaque année et représentent les intérêts courus à compter de la date d'émission des billets inclusivement.

Les billets sont classés et évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le modèle d'évaluation tient compte de la valeur actualisée des paiements prévus, actualisée à l'aide d'un taux d'actualisation ajusté au risque. Au 28 septembre 2024, la juste valeur était d'environ 93,7 millions de dollars (81,8 millions de dollars au 30 septembre 2023). La Société doit se conformer à certaines clauses restrictives financières liées à ces billets sur une base trimestrielle. La Société respectait les clauses restrictives financières à la fin de l'exercice.

23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Au 28 septembre 2024, un total de 127 916 834 actions ordinaires (105 096 120 au 30 septembre 2023) étaient en circulation.

En 2024, la Société a émis 22 769 232 actions ordinaires au prix de 5,18 \$ par action ordinaire pour un produit brut de 117,9 millions de dollars dans le cadre d'un placement public par voie de prise ferme au Canada, et de placements privés auprès du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et d'un actionnaire existant, Belcorp Industries Inc.

Les coûts d'émission des actions de 5,4 millions de dollars (4,0 millions de dollars après impôts) ont été comptabilisés comme une réduction des actions ordinaires dans les états financiers consolidés de la situation financière et des variations des capitaux propres.

Le produit net de l'émission d'actions ordinaires s'est élevé à 112,5 millions de dollars et sera utilisé pour financer le projet LEAP annoncé récemment, conformément à l'emploi du produit indiqué dans le supplément de prospectus déposé le 28 février 2024, en lien avec ce placement d'actions ordinaires.

Au cours de l'exercice, 51 482 options ont été exercées pour un produit de 0,2 million de dollars (note 24) (724 075 options ont été exercées pour un produit de 3,5 millions de dollars et le renversement d'un montant de rémunération fondée sur des actions préalablement comptabilisé de 0,1 million de dollars a été inscrit dans le surplus d'apport au cours de l'exercice 2023).

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action pour les exercices 2024 et 2023.

La Société a déclaré les dividendes suivants.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Dividendes	43 996	37 752

Le 27 novembre 2024, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 \$ par action, lequel sera payable au plus tard le 9 janvier 2025.

23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Surplus d'apport

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser les montants découlant des attributions de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres (voir la note 24, « Rémunération fondée sur des actions »).

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion de capital sont les suivants :

- investir suffisamment de capital dans l'infrastructure de fabrication de manière à assurer la stabilité et la nature concurrentielle des activités;
- assurer la stabilité des dividendes versés aux actionnaires;
- disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour protéger les dividendes versés aux actionnaires; et répondre à ses besoins opérationnels pour gérer l'entreprise;
- maintenir un seuil d'endettement approprié qui fait en sorte que la Société soit à l'abri de contraintes financières quant à l'utilisation du capital;
- disposer d'une ligne de crédit suffisante, tout en considérant le ratio d'endettement.

D'ordinaire, la Société engage dans son exploitation environ 25,0 à 30,0 millions de dollars annuellement sous forme de dépenses d'investissement. La direction est d'avis que ces investissements, combinés à une somme de 45,0 millions de dollars à 50,0 millions de dollars affectée en moyenne annuellement aux frais d'entretien, assurent la stabilité des activités de fabrication et améliore le caractère concurrentiel de ses coûts grâce à de nouvelles technologies ou à de nouveaux procédés.

L'objectif du conseil d'administration est de faire en sorte que les réserves de trésorerie suffisent à maintenir les dividendes à leur niveau actuel. Les dividendes aux actionnaires ne seront approuvés que lorsque les administrateurs auront minutieusement évalué divers facteurs, parmi lesquels la conjoncture concurrentielle, la capacité de maintenir le volume et les marges sur les ventes, les exigences en matière de performance d'exploitation et de capital des usines de fabrication et la durabilité de toute croissance.

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 340,0 millions de dollars en plus des billets garantis de premier rang de 100 millions de dollars qui ont été émis en 2021. Elle prévoit utiliser entre 100,0 millions de dollars et 255,0 millions de dollars de cette facilité de crédit renouvelable pour financer son fonctionnement normal ainsi que le remboursement des débentures convertibles subordonnées non garanties-Sixième série au cours du premier semestre de l'exercice 2025.

La Société passe en revue trimestriellement son ratio de dette totale/bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement, ajusté pour tenir compte de l'incidence de tous les instruments financiers dérivés (« BAIIA ajusté ») de la société exploitante. Selon les clauses restrictives imposées par les prêteurs, ce ratio doit être maintenu sous la barre des 3,75:1. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement de la société exploitante était de 1,40 :1 pour l'exercice 2024 et de 2,52:1 pour l'exercice 2023.

Le projet LEAP devrait fournir une capacité supplémentaire de 100 000 tonnes métriques de sucre blanc raffiné, pour un coût anticipé estimé de 280,0 millions de dollars à 300,0 millions de dollars. La Société prévoit financer ce projet en utilisant une combinaison de divers instruments financiers, y compris la facilité de crédit renouvelable, des prêts IQ et d'autres instruments d'emprunt et/ou de capitaux propres.

Les prêts IQ sont composés de deux prêts distincts et sont soumis aux mêmes clauses financières que la facilité de crédit renouvelable. Ils sont garantis par les actifs spécifiques du projet LEAP. Les prêts IQ sont les suivants :

Un premier prêt d'un montant pouvant atteindre 40,0 millions de dollars a été accordé à Lantic dans le cadre du programme ESSOR, un programme du gouvernement du Québec conçu pour fournir du financement aux entreprises québécoises (le « Prêt IQ Essor »), et doit être utilisé par Lantic pour l'acquisition de certains nouveaux équipements inclus dans le contexte du Projet LEAP. Lantic, en tant qu'emprunteur, bénéficiera d'une période de moratoire sur le remboursement du capital de 36 mois à compter de la date du premier décaissement du Prêt IQ Essor. À la fin de cette période de moratoire, Lantic remboursera le principal du Prêt IQ Essor en 60 versements mensuels consécutifs.

Un deuxième prêt à terme d'un montant de 25 millions de dollars a été accordé à Lantic par Investissement Québec (le « Prêt à Terme IQ », et collectivement avec le Prêt IQ Essor, les « Prêts IQ »), ce Prêt à Terme IQ devant être utilisé pour financer certaines dépenses et d'autres acquisitions d'équipements, y compris en lien avec le Projet LEAP. Lantic, en tant qu'emprunteur, bénéficiera d'une période de moratoire sur le remboursement du capital de 24 mois à compter de la date du premier décaissement du Prêt à Terme IQ. À la fin de cette période de moratoire, Lantic remboursera le principal du Prêt à Terme IQ en 20 versements trimestriels consécutifs.

23. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Aucun montant n'avait été prélevé sur les Prêts IQ au 28 septembre 2024. Le 26 novembre 2024, un premier versement de 7,4 millions de dollars a été reçu dans le cadre des Prêts IQ, dont 5,0 millions de dollars empruntés au titre du Prêt IQ Essor et 2,4 millions de dollars empruntés au titre du Prêt à Terme IQ.

La Société n'a pas recours à des ratios de capitaux propres dans la gestion de ses obligations en matière de capital.

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES

La Société a réservé un total de 6 000 000 d'actions ordinaires (6 000 000 d'actions ordinaires au 30 septembre 2023) pour émission à un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir du jour qui suit la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Aucune option n'a été attribuée au cours de l'exercice 2024. Le 12 décembre 2022, un total de 666 347 options ont été attribuées à un prix de 5,85 \$ par action ordinaire à certains hauts dirigeants.

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été établies à l'aide du modèle d'évaluation des options Black-Scholes. La volatilité prévue est estimée en considérant la volatilité historique des prix moyens des actions. Les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions pour l'exercice 2023 sont les suivantes :

Total de la juste valeur des options	233 000 \$
Prix de l'action	5,83 \$
Prix de l'exercice de l'option	5,85 \$
Volatilité prévue (volatilité moyenne pondérée)	14,926 % à 16,208 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée prévue)	4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,17 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (basé sur les obligations gouvernementales)	2,930 % à 3,339 %

La charge de rémunération totale fondée sur des actions est amortie sur la période de service, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 111 000 \$ pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 (178 000 \$ au 30 septembre 2023).

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

A) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TITRES DE CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 28 septembre 2024.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2023	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 28 septembre 2024	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	164 000	—	—	—	164 000	5,48	114 000
4,68 \$	263 412	—	(51 482)	(51 482)	160 448	5,18	99 230
5,58 \$	200 733	—	—	(53 892)	146 841	4,18	146 841
5,85 \$	666 347	—	—	—	666 347	8,21	133 269
5,85 \$	785 897	—	—	—	785 897	7,19	304 359
6,23 \$	585 322	—	—	(193 368)	391 954	3,18	391 954
6,51 \$	360 000	—	—	(150 000)	210 000	2,19	210 000
5,77 \$	3 025 711	—	(51 482)	(448 742)	2 525 487	6,01	1 399 653

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 30 septembre 2023.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 1er octobre 2022	Options attribuées durant la période	Options exercées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2023	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,28 \$	200 000	—	(36 000)	—	164 000	6,47	64 000
4,59 \$	263 200	—	(263 200)	—	—	—	—
4,68 \$	496 448	—	(233 036)	—	263 412	6,17	38 012
5,58 \$	375 905	—	(175 172)	—	200 733	5,18	111 298
5,85 \$	—	666 347	—	—	666 347	9,20	—
5,85 \$	802 564	—	(16 667)	—	785 897	8,18	143 846
6,23 \$	625 322	—	—	(40 000)	585 322	4,18	585 322
6,51 \$	360 000	—	—	—	360 000	3,18	360 000
5,80 \$	3 123 439	666 347	(724 075)	(40 000)	3 025 711	6,57	1 302 478

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 325 487 au 28 septembre 2024 et au 30 septembre 2023 (se reporter à la note 29, « Principaux dirigeants »).

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE - UNITÉS D'ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP »)

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

24. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (SUITE)

B) RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS RÉGLÉE EN TRÉSORERIE - UNITÉS D'ACTIONS LIÉES À LA PERFORMANCE (« UAP ») (SUITE)

Attribution pour l'exercice 2024

Le 11 décembre 2023, un total de 559 963 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société à un prix de 5,42 \$ par unité. De plus, un total de 28 122 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,47 \$ l'action par suite des versements des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 28 septembre 2024, un total de 588 085 UAP étaient en circulation dans le cadre de cette attribution. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2024–2026, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire et certaines autres conditions de performance non liées au marché fixées par le conseil d'administration. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration déterminera, en même temps que la publication des résultats financiers de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis. Le conseil d'administration de la Société a la discrétion de décider que l'ensemble ou une partie des UAP attribuées à un participant, pour lesquelles les conditions d'acquisition des droits inhérents n'ont pas été remplies, seront accordées à ce participant.

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (« la TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo pour la portion soumise à des conditions de performance de marché et la portion restante, qui est fondée sur certaines conditions de performance autres que celles du marché, s'acquiescent en tranches égales sur une période de trois ans (un tiers par an). La Société estime qu'il est probable que certaines conditions de performance autres que celles du marché seront atteintes. La juste valeur à la date d'attribution était de 2 484 000 \$ et de 3 042 000 \$ au 28 septembre 2024. Une charge de 1 014 000 \$ pour cette attribution spécifique a été comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Au 28 septembre 2024, le passif lié aux UAP s'élevait à 1 014 000 \$.

Attribution pour l'exercice 2023

Le 12 décembre 2022, un total de 310 964 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 36 464 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,63 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 28 septembre 2024, 347 428 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2023–2025.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 980 000 \$ et de 469 000 \$ au 28 septembre 2024 (260 000 \$ au 30 septembre 2023). Une charge de 6 000 \$ a été comptabilisée, pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 (charge de 100 000 \$ au 30 septembre 2023) dans les charges administratives et de vente. Au 28 septembre 2024, le passif lié aux UAP s'élevait à 313 000 \$ (307 000 \$ au 30 septembre 2023).

Attribution pour l'exercice 2022

Le 6 décembre 2021, un total de 386 709 UAP ont été attribuées à des hauts dirigeants de la Société. De plus, un total de 71 566 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,77 \$ l'action par suite des versements trimestriels des dividendes depuis l'émission initiale des actions, compte tenu du fait que les participants touchent également les équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 28 septembre 2024, 458 275 UAP étaient en circulation. Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2022–2024.

Les justes valeurs des UAP ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur à la date d'attribution était de 1 493 000 \$ et de 1 118 000 \$ au 28 septembre 2024 (1 361 000 \$ au 30 septembre 2023). Une charge de 77 000 \$ a été comptabilisé, pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 (profit de 318 000 \$ au 30 septembre 2023) dans les charges administratives et de vente. Au 28 septembre 2024, le passif lié aux UAP s'élevait à 1 118 000 \$ (1 041 000 \$ au 30 septembre 2023).

Attribution pour l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2024, l'attribution pour l'exercice 2021 a été réglée en espèces pour un montant de 3 755 000 \$, et un profit de 94 000 \$ a été enregistré pour l'exercice clos le 28 septembre 2024 (640 000 \$ pour une attribution de l'exercice 2020 au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023, et un profit de 15 000 \$) dans les charges administratives et de vente.

25. ENGAGEMENTS

Au 28 septembre 2024, la Société avait des engagements d'achat totalisant 1 554 000 tonnes métriques de sucre de canne brut en vigueur jusqu'à l'exercice 2027 (901 000 tonnes métriques au 30 septembre 2023 jusqu'à l'exercice 2025), dont 254 786 tonnes métriques (228 136 tonnes métriques au 30 septembre 2023) avaient un prix établi, soit un engagement total de 175,8 millions de dollars (187,2 millions de dollars au 30 septembre 2023). Elle s'est en outre engagée à hauteur d'environ 45,5 millions de dollars (50,4 millions de dollars au 30 septembre 2023) relativement à la récolte et au traitement de betteraves à sucre au cours de l'exercice 2025.

TMTC a 6,8 millions de dollars (30 septembre 2023 – 4,1 millions de dollars) à payer relativement à une entente d'achat d'environ 6,8 millions de dollars (2,0 millions de livres) (30 septembre 2023 – 16,1 millions de dollars; 4,7 millions de livres) de sirop d'érable des PPAQ durant l'exercice 2024. Afin de sécuriser les achats de sirop en vrac, la Société a émis un cautionnement d'assurance pour un montant de 18,7 millions de dollars en faveur des PPAQ (30 septembre 2023 –15,6 millions de dollars). Le cautionnement expire le 15 mars 2025.

Au cours de l'exercice clos le 28 septembre 2024, la Société s'est engagée à investir 133,2 millions de dollars (19,9 millions de dollars au 30 septembre 2023) pour achever ses projets d'investissement qui seront engagés lors de l'exercice 2025 et 2026, dont un montant de 124,8 millions de dollars liés au projet LEAP. De plus, subséquemment à la clôture de l'exercice, la Société a contracté des engagements liés au projet LEAP pour une valeur totale de 33,7 millions de dollars.

26. ÉVENTUALITÉS

La Société, dans le cours normal des activités, est à l'occasion partie à des litiges et à des réclamations. Bien que l'issue définitive de ces litiges et actions en justice en cours au 28 septembre 2024 ne puisse être déterminée avec certitude, la direction est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision et que les conséquences financières, s'il y a lieu, des réclamations reçues dans le cours normal des activités ne seront pas significatives.

27. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le rapprochement du bénéfice de base et dilué par action est le suivant.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Bénéfice de base par action		
Bénéfice net	53 729	51 789
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	118 143 883	104 561 422
Bénéfice de base par action	0,45	0,50
Bénéfice dilué par action :		
Bénéfice net	53 729	51 789
Plus l'incidence des débetures convertibles non subordonnées garanties et des options sur actions	6 393	6 314
	60 122	58 103
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	118 143 883	104 561 422
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	29 108 857	28 795 036
	147 252 740	133 356 458
Bénéfice dilué par action	0,41	0,44

28. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	28 septembre 2024	30 septembre 2023	1er octobre 2022
	\$	\$	\$
Transactions sans effet de trésorerie :			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	13 704	3 951	1 958
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	9 670	350	100
Ajouts aux actifs au titre du droit d'utilisation	3 174	12 093	8 842

29. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Salaires et avantages à court terme	6 158	5 612
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	1 459	1 188
Avantages postérieurs à l'emploi	174	143
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	1 114	181
	8 905	7 124

30. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	128 834	118 595
Charges liées aux régimes à prestations définies (note 20)	2 118	3 206
Charges liées aux régimes à cotisations définies	6 772	6 778
Rémunération fondée sur des actions (note 24)	1 114	181
	138 838	128 760

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ou inscrites à l'actif dans les états consolidés de la situation financière de la façon suivante:

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Coût des ventes	102 075	98 610
Charges administratives et de vente	32 422	27 606
Frais de distribution	2 853	2 144
	137 350	128 360
Immobilisations corporelles	1 488	400
	138 838	128 760

31. PARTIES LIÉES

Lantic a des actions spéciales rachetables de catégorie B d'une valeur de 44,5 millions de dollars en circulation, lesquelles sont rachetables au gré de Lantic et peuvent être réglées au moyen de l'émission d'un billet d'une valeur égale à recevoir de Belkorp Industries Inc. Le billet ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Les actions spéciales de catégorie B donnent à leurs porteurs le droit de voter, au prorata, à l'assemblée des actionnaires de Lantic. Aux termes d'une convention de vote fiduciaire entre Belkorp Industries Inc. et Rogers, cette dernière possède un droit de vote lié aux actions spéciales de catégorie B pourvu qu'elles soient en circulation. Étant donné que Lantic a l'intention et le droit de régler le billet avec des actions spéciales rachetables de catégorie B, ces montants se compensent et, par conséquent, ils ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Par l'entremise de Lantic Capital, Belkorp Industries Inc. contrôle également les deux actions de catégorie C émises et en circulation de Lantic. Les actions de catégorie C donnent à Lantic Capital le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

32. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, emballer et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	998 029	233 734	—	1 231 763
Coût des ventes	847 169	208 722	—	1 055 891
Marge brute	150 860	25 012	—	175 872
Amortissements	22 169	6 674	—	28 843
Résultat des activités d'exploitation	87 467	12 345	(2 603)	97 209
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	74 716	1 120	—	75 836
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	9 670	—	—	9 670
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation, déduction faite des sorties	3 046	128	—	3 174

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2024			
	Secteur du sucre	Secteur de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	1 025 379	218 547	(165 182)	1 078 744
Total des passifs	(539 733)	(161 860)	45 262	(656 331)

32. INFORMATIONS SECTORIELLES (SUITE)

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits	893 482	211 231	—	1 104 713
Coût des ventes	749 085	189 902	—	938 987
Marge brute	144 397	21 329	—	165 726
Amortissements	19 511	6 775	—	26 286
Résultat des activités d'exploitation	88 915	8 453	(2 405)	94 963
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	36 151	951	—	37 102
Augmentation de la provision pour obligation de mise hors service d'immobilisations incluse dans les immobilisations corporelles	350	—	—	350
Entrées d'actifs au titre de droits d'utilisation	11 667	78	—	11 745

	Pour l'exercice clos le 30 septembre 2023			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des actifs	925 990	199 866	(164 955)	960 901
Total des passifs	(1 014 984)	(147 478)	508 457	(654 005)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2024	30 septembre 2023
	\$	\$
Canada	997 245	893 043
États-Unis	176 657	146 989
Europe	31 542	36 746
Autres	26 319	27 935
	1 231 763	1 104 713

La quasi-totalité des actifs non courants se trouvent au Canada.

Rogers Sugar Inc. Renseignements sur la Société

ADMINISTRATEURS

M. Dallas H. Ross,^{(1) (3)}
Président du conseil et associé
Kinetic Capital Limited Partnership

Dean Bergmame,^{(2) (3)}
Administrateur

Gary Collins,^{(2) (3)}
Administrateur

Daniel Lafrance,^{(1) (2)}
Administrateur

Shelley Potts,
Administratrice

Stephanie Wilkes,⁽³⁾
Administratrice

(1) Candidats au conseil de Lantic Inc.
(2) Membres du comité de vérification
(3) Membres du comité environnemental, social et de gouvernance

CONSEILLERS JURIDIQUES

Davies, Ward, Phillips & Vineberg
Montréal (Québec)

SYMBOLE BOURSIER

RSI

INSCRIPTION EN BOURSE

La Bourse de Toronto

ASSEMBLÉE ANNUELLE

en ligne le 5 février 2025 à 13h00 l'heure normale du Pacifique est

BUREAU DE DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686
Télééc. : (514) 527-8406

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT

chargé de la tenue des registres
Computershare Investor Services Inc.
Toronto (Ontario)

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Jean-Sébastien Couillard
Sans frais : (844) 913-4350
Tél. : (514) 940-4350
Courriel : investors@lantic.ca

SITE WEB

lanticrogers.com

Compagnies d'exploitation Direction et administrateurs

ADMINISTRATEURS DE LANTIC INC.

M. Dallas H. Ross, ⁽¹⁾
Président du conseil et associé
Kinetic Capital Limited Partnership

Gary Collins, ⁽²⁾
Administrateur

Michael Heskin, ⁽²⁾
Vice-Président Sénior,
Belkorp Industries Inc.

Donald G. Jewell,
Associé et directeur général
RIO Industrial

Daniel Lafrance, ^{(1) (2)}
Administrateur

William Maslechko,
Associé
Burnet, Duckworth & Palmer LLP

Michael Walton,
Président et chef de la direction
Lantic Inc.

⁽¹⁾ Candidats au conseil Rogers Sugar Inc.
⁽²⁾ Membres du comité de vérification

MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Michael Walton,
Président et chef de la direction

Jean-Sébastien Couillard,
Vice-président, finance,
Chef de la direction financière
et secrétaire corporatif

Patrick Dionne,
Vice-Président, Services aux Opérations
& Chaîne d'approvisionnement

Adam James,
Vice-président,
Production du sucre

Jean-François Khalil,
Vice-président,
ressources humaines

Rod Kirwan,
Vice-président,
ventes et marketing

Louis Turenne,
Vice-président et directeur général,
The Maple Treat Corporation

VÉRIFICATEURS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Montréal (Québec)

BUREAU DE LA DIRECTION

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686

INSTALLATIONS DE SUCRE

123 Rogers Street,
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6B 3N2
Tél. : (604) 253-1131

5405 - 64th Street
Taber (Alberta)
T1G 2C4
Tél. : (403) 223-3535

198 New Toronto Street
Toronto (Ontario)
M8V 2E8
Tél. : (416) 252-9435

4026, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H1W 2K3
Tél. : (514) 527-8686

INSTALLATIONS DE PRODUITS DE L'ÉRABLE

1150, rue Arthur-Danis
Granby (Québec)
J2J 0T3
Tél. : 450 777-4464

331, rue Principale,
Saint-Honoré-de-Shenley (Québec)
G0M 1V0
Tél. : (418) 485-7777

21 rue Industrielle,
Dégelis, Québec
G5T 2J8
Tél. : (418) 853-6265

PO Box 58, Websterville
(Vermont) 05678, USA
Tél. : (802) 479-1747

CONCEPTION ET RÉDACTION

FGS Longview
Imprimé au Canada

ROGERS

Lantic



lanticrogers.com/fr themapletreat.com/fr-ca/